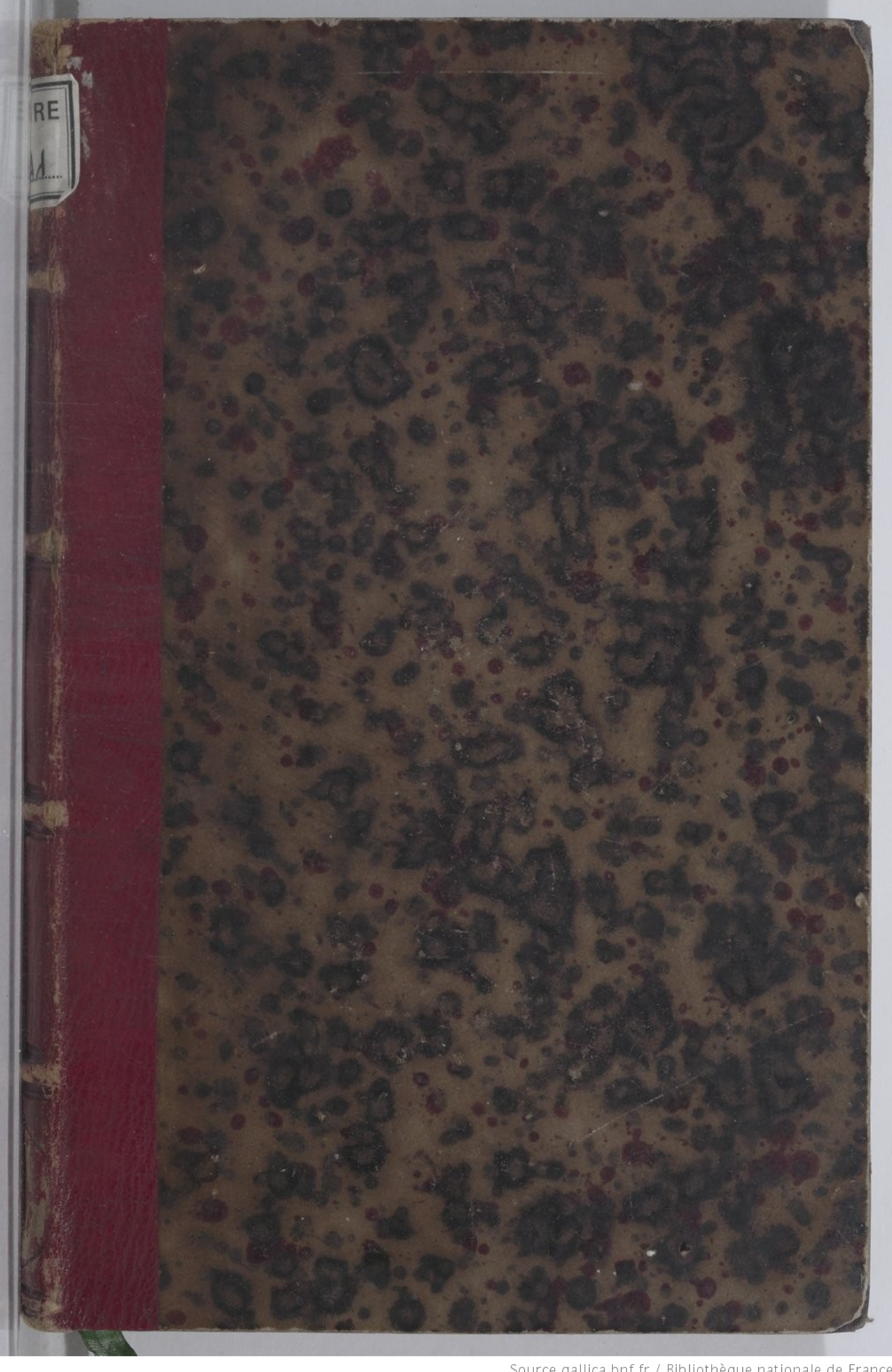
De l'Aristocratie considérée dans ses rapports avec les progrès de la civilisation, par M. H. Passy









DE L'ARISTOCRATIE.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT, RUE JACOB, N° 24.

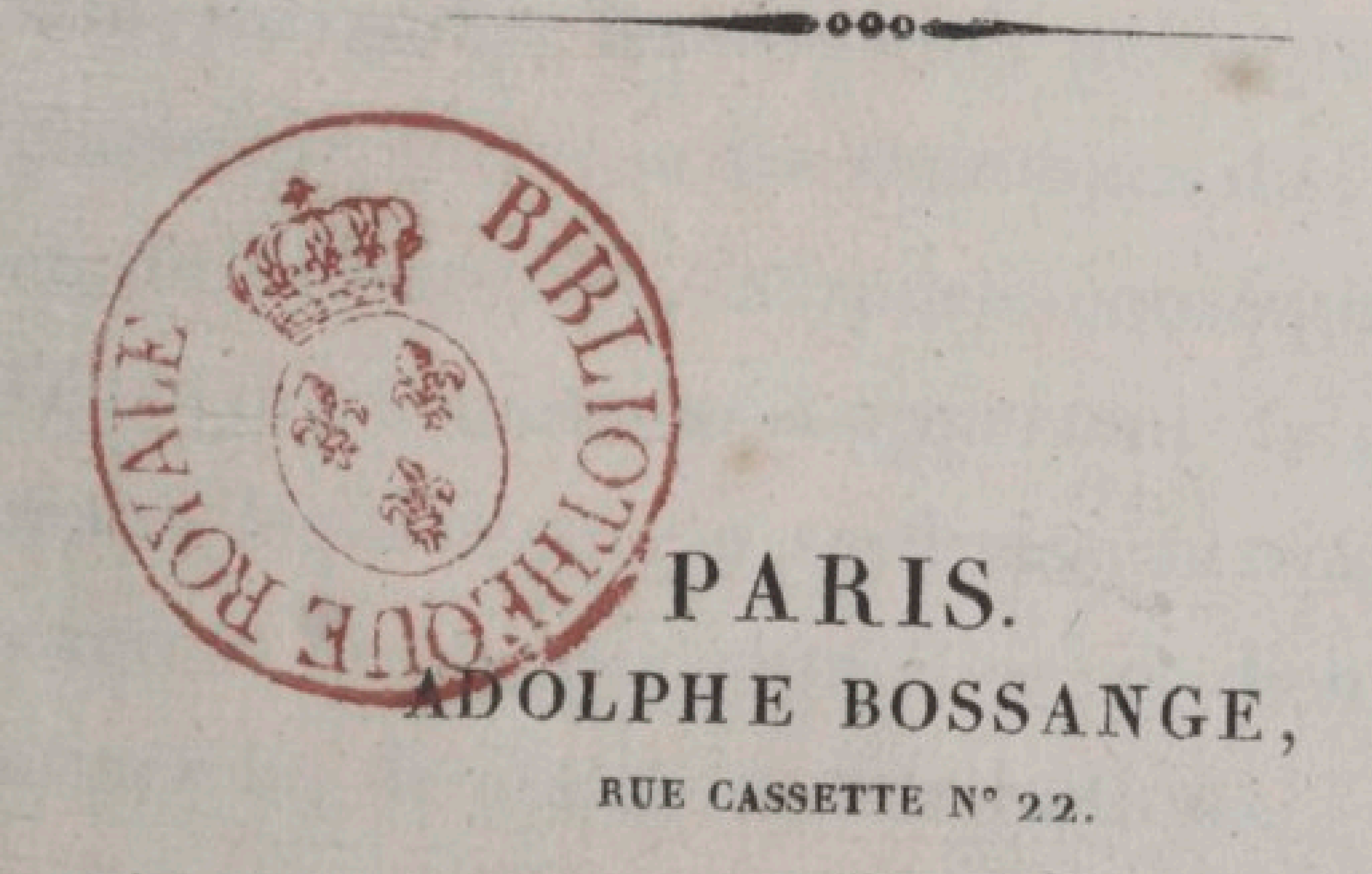
DE L'ARISTOCRATIE

CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS

AVEC

LES PROGRÈS DE LA CIVILISATION.

PAR M. H. PASSY.



PARIS.
ADOLPHE BOSSANGE,
RUE CASSETTE N° 22.

1826.

INTRODUCTION.

PARMI les questions dont la solution importe le plus au bien-être des sociétés européennes, il n'en est pas de plus féconde en animosités et en contradictions que celle de l'existence et du maintien de l'aristocratie. S'il est des points sur lesquels on s'accorde assez généralement; si, de toutes parts, on convient, par exemple, qu'il serait impossible de confier les pouvoirs politiques à des classes dépourvues des avantages de l'aisance et de l'éducation, et qu'en conséquence, à l'élite des sociétés doit appartenir la prééminence législative, on se divise aussitôt qu'il s'agit et de choisir cette élite, et d'en déterminer les droits et les attributions.

Rien, au reste, de plus simple. De tout temps,

les situations ont enfanté les doctrines; et il serait vraiment extraordinaire qu'en pareille matière, des classes intéressées à garder ou à recouvrer les immunités et les priviléges exclusifs dont jouissaient leurs aïeux s'entendissent avec des populations qui, après avoir puisé dans l'exercice de l'industrie les moyens d'échapper à la servitude primitive, veulent s'élever librement à tous les biens, à toutes les distinctions de l'état social. Aussi voyons-nous régner dans les opinions toutes les différences que le passé a mises dans les intérêts, les positions, les traditions, les souvenirs. C'est l'égalité des droits que réclame le grand nombre; et tandis qu'il demande que, laissant à l'action des tendances naturelles le soin de produire toutes les supériorités nécessaires à la gestion des intérêts communs, les gouvernements se bornent à fixer les conditions de fortune indispensables à l'usage des droits politiques, les partisans du système aristocratique soutiennent que

la stabilité des monarchies exige que ces droits se perpétuent invariablement aux mains d'une succession d'hommes toujours animés des mêmes sentiments et dirigés par des intérêts d'une même sorte (1). Et cette succession d'hommes, c'est à l'aide du privilége, c'est en introduisant ou en maintenant l'inégalité dans l'ordre civil, c'est enfin en immobilisant, en confisquant, en concentrant au profit d'une caste favorisée une vaste portion des propriétés territoriales qu'ils veulent la fonder et l'éterniser.

C'est, comme on le voit, la lutte du privilége et de l'égalité des droits. L'aristocratie naturelle, l'aristocratie que composent les hommes que de vastes talents, de grands services, une industrie éminente ou les bienfaits de la fortune élèvent librement au-dessus du

---

1. Exposé des motifs du projet de loi sur les successions et les substitutions présenté à la Chambre des pairs, le 10 février 1826.

niveau vulgaire suffit-elle aux besoins divers de notre état de civilisation, ou devons-nous former et maintenir encore aux dépens de la communauté une aristocratie factice? Voilà tout le problème. Vainement on essayerait de le résoudre en ne considérant, comme la plupart des écrivains l'ont fait jusqu'ici, que des points de vue partiels : dans ce monde un peu de bien se glisse toujours auprès du mal, et les institutions les plus vicieuses n'ont pas laissé que d'avoir d'ordinaire un côté louable, souvent même quelques conséquences d'une incontestable utilité. Aussi n'en peut-on juger aucune, en toute assurance de cause, avant de l'avoir envisagée sous toutes ses faces et dans tous ses effets sur le système social qu'elle a contribué à former. C'est surtout lorsqu'il s'agit d'une de ces institutions, dont la longue et puissante influence a pénétré toutes les parties de l'existence civile et politique des peuples, qu'une telle investigation est indispensable. Il faut alors se rendre un

compte exact des motifs de son établissement, des changements introduits par les progrès de la civilisation, des résultats de son maintien sur le bien-être général; il faut s'assurer de l'étendue des avantages qu'elle peut offrir, reconnaître si d'autres formes ne les présenteraient pas, purs des inconvénients que l'on a pu remarquer, et surtout porter une attention scrupuleuse dans l'examen des faits.

Tel est l'ordre que je me suis prescrit dans cet ouvrage, dont l'objet est de considérer l'aristocratie dans ses rapports avec les progrès et les exigences de la civilisation. Après avoir jeté un coup d'œil sur les causes de son élévation dans les âges de barbarie, et de son déclin dans les âges de lumière, j'examine l'esprit et le caractère des lois indispensables à sa conservation : ces lois, je m'attache à saisir leur influence sur l'état et les progrès de l'industrie et des richesses, sur les mœurs, sur la quantité de population; en un mot,

sur tous les éléments de la grandeur et de la félicité sociale. Puis, recherchant si véritablement les services rendus par l'aristocratie dédommagent la société des inconvénients attachés à l'existence du privilége, je considère l'étendue des moyens d'ordre et de stabilité que peut offrir un système moins contraire à l'équité naturelle; je pèse les objections élevées contre l'égalité des droits; j'en établis les avantages, et, invoquant l'appui des faits, je puise des lumières dans les résultats produits en Angleterre par la prédomination d'une aristocratie territoriale, et dans d'autres pays et principalement en France, par une législation plus favorable à une juste répartition des droits et des fortunes. Un sujet aussi compliqué, qui embrasse tant d'intérêts, et qui d'ailleurs soulève une multitude de questions d'ordre et d'économie politique, présentait de grandes et nombreuses difficultés. Si je n'ai pas réussi à les vaincre, du moins n'en ai-je éludé au-

cune: théories, maximes, objections, principes adoptés ou combattus par les deux partis, tout a été passé en revue, discuté, examiné, approfondi autant que mes forces me l'ont permis, et autant que possible dans l'ordre le plus naturel. Qu'on ne s'attende pas toutefois à trouver dans un travail d'aussi peu d'étendue, des renseignements bien détaillés sur les priviléges divers dont ont joui les aristocraties ou les corps de noblesse. Qu'importe de citer toutes les dispositions de lois dont le but au fond était le même? Qu'importe de savoir quelles différences subsistent entre les majorats de l'Espagne ou du royaume de Naples, et les substitutions de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, ou quelles ont été les nuances distinctives des coutumes qui régissaient les fortunes nobiliaires dans les provinces diverses d'un même état? Ce qu'il fallait bien établir, c'était l'esprit, le but et les conséquences de cette législation,

et, sous ce rapport, je n'ai rien négligé pour éclairer le lecteur.

Il est toutefois un point qui nécessite une explication particulière. Peut-être on s'étonnera de ne pas rencontrer un examen spécial de la question tant de fois agitée de la petite et de la grande propriété; c'est qu'il n'y a vraiment pas entre les formes de la propriété territoriale et les formes du fermage les rapports intimes qu'on se plaît à y chercher. Comme toutes les industries, l'agriculture dépend dans ses formes et dans ses progrès d'une foule de causes, parmi lesquelles l'état des sciences et des arts manufacturiers, l'abondance et la mobilité des richesses, les circonstances locales, la quantité de population, tiennent le rang le plus important. Comme toutes les industries, si elle prospère sous des lois favorables à la sûreté des biens et des personnes, au libre emploi des capitaux, des terres et des facultés individuelles, elle dé-

périt sous ces lois iniques et restrictives qui tendent à maintenir les classes inférieures dans l'ignorance et la pauvreté. Comme toutes les industries enfin, elle cherche et prend d'elle-même les formes les plus avantageuses et à ceux qui l'exercent et à la société tout entière.

Il n'était certes pas difficile d'appuyer ces assertions de preuves irrécusables; mais cela n'eût pas suffi. Telle est la multitude des contradictions entassées sur ce seul point d'ordre agricole, qu'il m'eût fallu entrer dans un labyrinthe de discussions et de controverses presque interminables; il m'eût fallu réfuter à la hâte des doctrines, des objections spécieuses ou compliquées, et dont l'erreur, tenant à des principes d'économie politique mal éclaircis et souvent mal saisis, ne peut être mise au jour que par une investigation très-étendue de ces principes mêmes.

Un tel travail exigeait un ouvrage à part;

c'est un traité tout entier sur une matière étendue qu'il fallait faire ; et comment l'insérer dans ce volume, sans distraire l'attention du lecteur de considérations d'un ordre plus élevé et plus important ? D'autres temps me laisseront, j'espère, le loisir de tirer parti des matériaux que j'ai réunis afin d'éclairer cette question.

On s'apercevra, je pense, que ce n'est point ici un ouvrage de circonstance. Si la présentation d'un projet de loi sur les successions et les substitutions, pierre d'attente sur laquelle on prétendait relever l'édifice aristocratique, a pu en hâter la publication, c'est là toute la part qu'on doit attribuer à cette tentative ministérielle. Il sera même facile de juger que je n'ai pu malheureusement tirer avantage des lumières versées sur le sujet, par la discussion qui vient d'avoir lieu dans la chambre des pairs.

On trouvera sans doute dans cet ouvrage des longueurs, des négligences, peut-être

même des redites, inconvénient qui tient en partie au sujet, mais qu'une révision plus sévère eût permis de corriger, si je n'eusse cru devoir me presser de répandre quelque jour sur un sujet qui occupe encore si fortement l'attention publique. Je réclame donc sur ce point l'indulgence du lecteur : heureux si mon travail, fixant quelques doutes bien naturels dans une matière aussi grave, l'aide à se faire une juste idée des formes et des principes dont l'état actuel et la marche progressive de la civilisation requièrent l'application.

DE L'ARISTOCRATIE

CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS

AVEC

LES PROGRÈS DE LA CIVILISATION.

CHAPITRE PREMIER.

De l'aristocratie, de son origine, et des modifications que tendent à lui faire subir les progrès de la civilisation.

Si, chez les peuples vieillis, subsistent souvent des lois et des institutions désavouées par l'opinion publique, il n'en peut être de même à l'origine des sociétés. Égaux en force et en misère, libres encore de l'influence si puissante de l'habitude, des souvenirs et des croyances, les hommes alors n'acceptent que des règles dont l'utilité les frappe et tout pouvoir qui s'élève; n'est, au fond, qu'un produit des nécessités inhérentes à leur mode d'existence.

Telle fut, sans doute, l'aristocratie : du moins

est-ce un trait commun aux sociétés naissantes, que l'agglomération de leurs membres autour d'un petit nombre de chefs, et la formation d'un patronage aristocratique, à l'ombre duquel fleurissent les premiers germes de la civilisation.

Voyez l'Inde, l'Éthiopie et l'Égypte : de toute antiquité, des castes privilégiées y tinrent sous un joug flétrissant les classes laborieuses. Voyez les états de l'ancienne Grèce : l'esclavage y demeura l'immuable et triste lot de la multitude ; et jamais les termes aristocratie et démocratie n'y signifièrent autre chose qu'une distribution plus ou moins égale des droits de souveraineté entre les hommes libres.

Athènes, par exemple, était, nous dit-on, une démocratie, Sparte une aristocratie; soit : mais à Athènes comme à Sparte, n'y avait-il pas de quinze à vingt esclaves contre un citoyen ? Et de quelle importance pouvaient être auprès de la ligne de démarcation tirée entre la servitude et la liberté, les faibles distinctions qui séparaient les gouvernants ?

Il en était de même à Rome : indépendamment d'un grand nombre d'esclaves, on y retrouvait deux classes de citoyens inégalement traitées par les institutions ; à la première étaient dévolus les honneurs, les fonctions publiques, les commandements, les dignités sacerdotales ; le peuple

n'y pouvait prétendre, et telle était même la sévérité des distinctions de caste, qu'elles interdisaient toute alliance matrimoniale entre des familles séparées par le privilége.

Dans l'empire des Perses comme dans l'ancienne Espagne, dans la Gaule comme dans la Germanie, partout nous voyons une aristocratie guerrière protéger le berceau des peuples, et veiller au développement de l'ordre social.

Telle fut encore la forme que revêtirent les sociétés qui s'organisèrent au milieu des ruines de l'empire romain. Le système féodal jeta de profondes racines, et quand la législation le régla, elle ne fit que reconnaître un fait existant, que consacrer un édifice élevé par la force des conjonctures.

On a recherché laborieusement l'origine de la féodalité; on l'a considérée, tantôt comme le résultat de l'établissement d'une race victorieuse parmi les vaincus, tantôt, comme un trait caractéristique de la civilisation germanique : c'est bien, si l'on n'envisage que la chaîne des obligations qui descendait rattacher au suzerain jusqu'au dernier des vavasseurs; mais cette disposition, quelle qu'en soit l'importance, doit s'effacer devant une disposition bien plus vaste et plus décisive, l'assujettissement de la multitude à quelques familles guerrières et sei-

gneuriales. Quelle forme sociale fut jamais plus universelle? Portée par les Tartares, ainsi que l'a remarqué Montesquieu, dans tous leurs établissements d'Asie, les Européens la trouvèrent en vigueur au Mexique, au Pérou, et même dans les îles Canaries, où des serfs de glèbe cultivaient un sol exclusivement réservé à la noblesse. Enfin, de nos jours, n'est-ce point sous un régime analogue que vivent les Japonais, les habitants de Ceylan et de la plupart des îles de l'archipel Indien, les peuplades les moins incultes de l'océan Pacifique, en un mot, presque toutes les sociétés qui en sont encore aux luttes et aux travaux d'une civilisation naissante?

Il est, au reste, assez facile de discerner les causes de l'élévation du pouvoir aristocratique; elles appartiennent à l'établissement de la vie agricole ou pastorale. En effet, dans l'état sauvage, il suffit que les plus vaillants ou les plus expérimentés prennent momentanément la direction d'une expédition de guerre ou de chasse; mais la communauté se met-elle à cultiver la terre, les nécessités attachées à ce changement d'existence appelant impérieusement une autorité plus stable, tout tend à transformer en droit héréditaire, la supériorité que le petit nombre doit à des qualités toutes personnelles. La terre, à cette époque, n'est qu'une vaste arène, que se

disputent avec acharnement des tribus ennemies, et même, dans le sein de chaque tribu, des familles rivales. D'une part, il faut que des chefs habiles veillent attentivement à la sûreté de peuplades exposées à des agressions d'autant plus redoutées, que le pillage et l'extermination en sont les conséquences ordinaires; de l'autre, le défaut de pouvoir coactif joint à l'incertitude des droits de propriété, laissant les faibles à la merci des forts, les contraint à implorer l'appui des hommes dont l'ascendant est reconnu. Cet appui, ils n'ont qu'un moyen de l'obtenir, c'est de le payer par des services, par l'abandon d'une portion des fruits de leur travail; c'est, en un mot, de se mettre dans la dépendance de leurs protecteurs : aussi finissent-ils par se grouper autour d'un petit nombre de guerriers éminents, et la population se partage insensiblement en deux classes, l'une de serviteurs ou de tributaires, l'autre de maîtres investis de tous les éléments d'une domination, que la supériorité héréditaire des richesses leur permet de transmettre à leurs descendants.

Les faits historiques ne manquent pas à l'appui de cette explication.

Thucydide nous apprend que, dans les anciens temps de la Grèce, les faibles trouvaient de l'avantage à se soumettre aux forts, et que

les villes imitaient cet exemple. Chez les Gaulois et les Germains, les hommes se donnaient les uns aux autres. Tel fut encore le but de l'institution du patronage à Rome. Au moyen âge, on vit la plupart des hommes libres, dans l'impuissance de faire respecter leurs droits de propriété, faire hommage de leurs terres aux seigneurs du voisinage, et sacrifier ainsi au besoin de sûreté, et leur indépendance, et une portion de leurs revenus. C'est là l'image fidèle des nécessités sous lesquelles, aux temps de barbarie, fléchissent les membres de la société. En butte aux spoliations et aux outrages, les faibles ne trouvent le repos que sous le bouclier de quelques chefs, dont l'opulence et l'autorité croissent en raison de l'augmentation du nombre de leurs serviteurs.

Plus tard, d'autres circonstances achèvent de consolider la suprématie aristocratique. La société se développe; avec l'augmentation des subsistances, résultat des progrès de l'industrie, arrive la multiplication du peuple; et peu à peu les rapports et les intérêts sociaux s'étendant, se diversifiant et se compliquant, l'intelligence des affaires dépasse la portée d'une multitude vouée à de pénibles travaux. Dès-lors, c'est aux grands, c'est aux riches, parce que seuls ils sont placés dans une condition favorable à la culture

de l'esprit, qu'appartient le soin de pourvoir aux besoins d'une civilisation croissante : législation, guerre, justice, tout se concentre dans leurs mains ; et, comme ils n'oublient pas d'imprimer à des lois faites sous leur influence une direction propre à étendre, à fortifier et à perpétuer leurs avantages naturels, bientôt le peuple, ébloui de l'éclat et de la puissance héréditaires des familles privilégiées, s'habitue à en considérer les rejetons comme ses maîtres.

Et que l'on n'arguë pas, contre l'influence que j'attribue à l'infériorité intellectuelle des classes assujetties, de l'extrême ignorance des seigneurs du moyen âge. Ces hommes, à la vérité, ne savaient pas lire ; mais leur éducation suffisait aux besoins du temps : libres du soin de la subsistance, ils passaient leur jeunesse à se former à l'usage des armes, ils apprenaient à rendre la justice à leurs vassaux, ils connaissaient les forces et les desseins de leurs voisins, ils savaient, enfin, les combattre, et préserver leurs domaines de l'invasion et du pillage. Peut-être n'y eut-il jamais autant de distance intellectuelle entre les classes, que dans ces siècles de violence et d'anarchie. Tel était l'abrutissement des serfs, qu'incapables de diriger leurs propres forces, ils étaient réduits, dans les révoltes que provoquait la tyrannie de leurs maîtres, à s'emparer de quel-

que gentilhomme qu'ils forçaient, le couteau sur la gorge, à prendre un commandement que nul d'entre eux n'était en état d'exercer. D'autres exemples attestent cette infériorité. Deux fois en Angleterre, et cela plus d'un siècle après leur admission au parlement, les députés des communes, consultés par Richard II au sujet d'un traité de paix avec la France, déclarèrent s'en rapporter à l'avis des lords, chevaliers et juges, attendu qu'ils n'avaient aucune idée de la nature des points en litige, et qu'ils ignoraient même le sens des termes dont on faisait usage pour les régler. On sait aussi qu'en Suède, la chambre des paysans ne voulait voter souvent qu'après avoir été éclairée par la délibération des nobles et du clergé. Comment des hommes, si bien pénétrés du sentiment de leur incapacité, n'eussent-ils pas considéré les priviléges de l'aristocratie comme une juste récompense des services que seule elle pouvait rendre à la communauté?

On a souvent accusé les peuples d'une aveugle présomption; des déclamateurs intéressés se sont plu à les représenter comme rongeant toujours avec impatience le frein des lois les plus sages et les plus tutélaires : ce n'est point là le témoignage de l'histoire. Parcourez ses annales : loin de justifier cette inculpation, les faits nous montrent dans les gouvernés un tel amour de l'ordre,

un tel penchant à la soumission, que partout ils laissèrent les pouvoirs dépasser leurs bornes légitimes, et s'arroger des prérogatives dont l'injustice les dépouilla de leurs droits les plus sacrés. Est-il besoin d'en fournir d'autres preuves que l'esclavage sous lequel ont gémi les populations de l'antiquité, que les humiliations endurées jusqu'à nos jours par les classes les plus nombreuses? Qu'il y ait eu parfois des révoltes causées par d'intolérables souffrances; que des révolutions aient substitué à des formes d'organisation iniques et compressives, des institutions plus favorables à l'équité, ces événements mêmes attestent que s'il est dans l'individu un instinct de justice dont l'influence devançant les lois en a préparé l'établissement, il existe aussi dans les masses une sorte de conscience sociale qui fait de leur capacité intellectuelle, la mesure de leurs prétentions en matière de droits politiques. Tant que les populations demeurèrent courbées sous le faix de l'ignorance et du dénûment, hors d'état de prendre part aux affaires, elles se résignèrent à une dépendance abusive mais utile, et l'aristocratie disposa librement de leurs destinées.

Cet état de choses cependant devait avoir son terme. Attribut naturel de l'opulence et des lumières, le pouvoir tend toujours à en suivre la

distribution; il s'étend, se concentre ou se resserre en même temps que ces biens, et la plupart des révolutions ne sont que le fruit de leur déplacement.

Pour que l'aristocratie conservât une immuable suprématie, il aurait fallu qu'aucun changement ne s'effectuât dans l'état intellectuel et économique du reste de la communauté; or, cela n'est guère possible. L'industrie est essentiellement progressive; elle se développe en dépit même des obstacles que lui oppose la législation; et à mesure que le travail mieux dirigé obtient une récompense plus ample, les classes laborieuses acquérant graduellement des richesses et des lumières, la caste dominatrice perd quelque chose de sa supériorité. Ce n'est pas tout : des populations qui s'éclairent et se fortifient apprennent à connaître le prix des droits que l'ignorance leur a fait abdiquer; bientôt aussi l'intérêt leur conseille de les reconquérir; et, comme avec le temps la force passe de leur côté, il devient de plus en plus difficile qu'une aristocratie affaiblie retienne sous le joug des sujets avides de libertés aussi nécessaires à leur dignité morale qu'à l'accroissement de leur bien-être matériel.

A Rome, par exemple, on vit de pauvres plébéiens endurer long-temps tous les outrages

d'une aristocratie orgueilleuse et cupide; mais à peine comptèrent-ils dans leurs rangs des hommes doués de tous les talents nécessaires au service public, qu'ils réclamèrent plus d'égalité dans les droits. Vainement les patriciens firent-ils valoir leurs services; vainement rappelèrent-ils leurs victoires, leurs triomphes, la gloire dont ils avaient couvert les drapeaux de la république: les anciens rapports de force et d'intelligence avaient changé; le peuple était riche, éclairé, nombreux, il pouvait se faire justice; il fallut transiger, et l'admettre au partage des dignités réservées au petit nombre.

Malheureusement dans l'antiquité, d'insurmontables barrières arrêtaient la diffusion des bienfaits attachés aux progrès de l'industrie. Exclu de tout droit, comme de tout moyen d'améliorer sa propre condition, l'esclave assistait dans les chaînes au spectacle des luttes des hommes libres, et, quel qu'en fût le résultat, il ne lui en revenait aucun avantage. Les anciens expièrent chèrement l'injustice et la cruauté de leurs institutions. Chez eux, l'industrie ne fut pas une puissance bienfaisante, dont le développement accroissait et vivifiait les éléments de la félicité sociale; loin de là : en multipliant le nombre des esclaves, l'accumulation des richesses mûrissait tous les vices inhérents au maintien

de la servitude; et il fut pour tous les états un degré de fortune où ils s'écroulèrent sous le poids de la corruption domestique.

De plus nobles résultats devaient prendre place dans des sociétés où plusieurs causes, dont la plus efficace fut une religion qui, en prêchant l'égalité devant Dieu, la favorisait sur la terre, allégèrent d'abord, et rompirent à la fin, les fers imposés à la multitude. Dans l'Europe chrétienne, l'immoralité des rapports sociaux n'empoisonna pas les fruits de la civilisation, et ce fut sur les masses qu'elle épancha ses plus doux bienfaits. A mesure que le travail étendit sa sphère productive, la possession des terres cessa d'être l'unique moyen d'opulence et de considération; fille des arts manufacturiers, la richesse mobilière devint le partage des classes qui la créaient, et, de siècle en siècle, son accroissement progressif en releva l'intelligence et la destinée.

Contraste bien remarquable! ces mêmes tendances de la civilisation qui, dans les âges de barbarie, appesantissent sur les peuples le joug du petit nombre, défont leur propre ouvrage dans un état plus avancé. Nul n'a droit de s'en plaindre : l'aristocratie conserve son opulence; elle profite même du perfectionnement des travaux agricoles; mais c'est dans les mains des

classes industrielles que s'amassent les richesses dues à l'exercice des arts et du commerce; ces classes croissent en nombre, en raison, en dignité; chaque jour les rapproche de la caste dominatrice; et le temps vient où elles prennent forcément, dans l'ordre politique, une place digne de leur importance.

Assurément, il est naturel que des hommes dont les circonstances ont mûri l'intelligence et ennobli les sentiments, aspirent à la liberté; mais comme s'ils avaient besoin d'un aiguillon plus pressant, les progrès mêmes de la civilisation leur font une loi de s'élever contre une domination, dont les inconvénients croissent en raison de l'essor que prend la société. En effet, quelque convenables qu'aient pu être les formes aristocratiques, appropriées à des temps où il n'existait d'autre but social que la guerre, d'autre industrie que l'agriculture, d'autre élément de supériorité que la propriété domaniale, ces formes n'offrent ordinairement aucune garantie aux existences nouvelles, aux modes d'activité individuelle ou collective qu'amènent les besoins d'une civilisation plus raffinée. Aux XIIe et XIIIe siècles, les artisans invoquaient vainement l'appui des pouvoirs: en butte aux exactions des seigneurs, nulle institution ne les protégeait; il n'existait ni lois qui les missent à l'abri de la violence, ni même

de tribunaux assez éclairés pour prononcer sur leurs propres différents; c'était donc à eux seuls à pourvoir aux nécessités de leur position ; ils le firent : l'association de leurs forces en imposa aux gens de guerre; profitant avec habileté des conjonctures, ils achetèrent des rois ou des grands-vassaux des droits et des pouvoirs, et peu à peu les communes s'établirent et se fortifièrent ; bientôt les hommes industrieux y vinrent chercher un asyle; ils s'y distribuèrent en tribus, en corps de métiers; chaque corporation eut ses chefs, son trésor, ses réglements, sa juridiction, sa bannière; et la liberté, après avoir grandi dans les villes, prit insensiblement pied dans les campagnes.

Qu'on ne cherche pas toutefois dans les motifs qui dirigèrent les efforts des affranchis de cette époque, la moindre trace des idées de liberté moderne. Comme l'aristocratie des âges précédents, les associations communales ne songèrent qu'à leurs propres intérêts. Formées d'hommes qui, en arrivant à l'aisance, unissaient leurs forces, pour prendre position au sein d'une société encore livrée aux fléaux de l'anarchie, c'étaient de petites puissances qui se constituaient, de petites aristocraties qui se détachaient des ordres inférieurs, et qui, s'emparant des droits et des pouvoirs à leur portée, travaillaient

ensuite à les étendre aux dépens du public. Communes, corporations, jurandes, maîtrises, toutes suivirent la même marche, toutes poussèrent leurs empiétements aussi loin qu'elles le purent, toutes accaparèrent des priviléges contraires à l'intérêt général; mais comme la civilisation poursuivait sa marche, comme les progrès de l'industrie ne cessaient d'enrichir et d'éclairer le gros de la population, on vit à la longue les membres du corps social se lasser des entraves que les priviléges d'une foule de corporations mettaient à l'usage des facultés individuelles, et réclamer les bienfaits de l'égalité des droits.

Telle fut la marche des circonstances qui dégagèrent insensiblement les ordres inférieurs du joug de l'aristocratie. Esclaves dans les siècles de barbarie, les peuples cherchèrent à briser des fers injurieux, aussitôt qu'avec la richesse, ils eurent conquis l'intelligence nécessaire à l'usage de la liberté.

Ce ne fut pas cependant sans luttes et sans combats qu'ils y parvinrent. Si les faits donnent la naissance aux institutions, les institutions à leur tour réagissent sur les faits; et l'aristocratie, défendue par les lois exclusives et spoliatrices qu'elle avait rendues aux jours de sa toute-puissance, en tira d'immenses moyens de conservation et de résistance. Long-temps, elle brava les

efforts d'une population avide de liberté; et malgré les événements de la révolution française, nous la voyons exercer encore, dans la plupart des contrées de l'Europe, une domination aussi nuisible à l'indépendance qu'aux intérêts des classes les plus nombreuses.

L'examen des priviléges dont elle jouit nous rendra compte de ces faits.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Du caractère distinctif des lois constitutives de l'aristocratie.

Parmi les hommes réunis, on remarque, dit Beccaria, une tendance continuelle à rassembler sur le petit nombre les priviléges, la puissance et le bonheur, pour ne laisser à la multitude que faiblesse et misère. Ce fait n'a rien que de fort simple : il n'est pas donné aux hommes d'user avec désintéressement d'une supériorité quelconque; et puisque dans l'enfance des peuples, des circonstances impérieuses appelaient le petit nombre à présider aux premiers arrangements de la civilisation, il devait en résulter qu'il leur imprimerait le cours le plus propre à étendre, aux dépens de la multitude, sa part aux bénéfices de l'ordre social. Telle fut dans tous les âges la conduite que l'intérêt privé fit tenir aux puissances de ce monde. Clergé, communes, monarques, hiérarchies administratives ou judiciaires, tout ce qui eut de l'autorité s'en servit dans des vues d'égoïsme et d'ambition; tous les

corps empiétèrent successivement sur les droits universels, et la dépouille des masses forma le piédestal de leur grandeur.

Les familles qui dans l'origine avaient acquis un pouvoir dont tout faisait sentir l'urgence, eurent surtout de grands moyens d'accroître et de consolider leurs avantages naturels. Investies de la double supériorité des richesses et des lumières, il suffisait, pour la perpétuer aux mains de leurs descendants, qu'elles transformassent le fait en droit exclusif, et tel fut en effet le but des lois qu'elles dictèrent. Terres, richesses, honneurs, prérogatives politiques, elles se réservèrent tous les éléments existants de la domination sociale, et le privilége les constitua en véritable aristocratie.

Jetez un coup d'œil sur les divers échafaudages législatifs qui soutinrent les classes dominatrices au faîte de l'état social, vous leur trouverez toujours un trait commun; tous ne furent qu'une machine dressée pour ravir aux peuples, afin de les concentrer aux mains du petit nombre, les biens que la Providence a destinés à récompenser les efforts de tous. C'est pour servir le brame qu'existe le sudra, dit la loi de Menou; qu'il n'amasse pas de richesses, car la richesse de l'esclave afflige le brame; il ne doit rien avoir qui ne soit à la disposition de ses maîtres.

Tel fut encore l'esprit des institutions grecques et romaines. Sous leur empire, la masse, impitoyablement dépouillée de tout droit, descendit graduellement se confondre avec les animaux dont les labeurs entretenaient l'abondance parmi les hommes libres.

Il est, au reste, aisé de concevoir que s'il n'y a point d'aristocratie sans priviléges, et que si tout privilége est nécessairement une infraction au droit commun, il doit se rencontrer de grandes différences dans la nature des avantages qu'ils confèrent. A cet égard, la diversité des situations influe toujours; et, comme rien ne ressemble moins aux aristocraties souveraines des républiques que les corps de noblesse des monarchies, c'est entre leurs priviléges respectifs que se trouve la plus complète disparité. Maîtresses absolues dans l'état, tirant de l'exercice des fonctions de la souveraineté les forces mêmes dont elles ont besoin pour se conserver, les aristocraties républicaines se bornent d'ordinaire à priver le peuple de toute participation aux affaires. Chez elles, l'avidité des richesses cède à la crainte des périls attachés à leur agglomération, et comme il est à peu près impossible de dépouiller les classes obscures sans amener ce résultat, leurs lois, au lieu de consacrer l'inaliénabilité des terres, ne tendent qu'à main-

tenir les fortunes privées dans un équilibre salutaire.

Comment la noblesse des monarchies pourrait-elle, sans l'appui de la richesse territoriale, défendre des prérogatives en butte à la haine du peuple et aux agressions de la royauté ? Loin d'avoir à redouter la concentration des propriétés, ce n'est qu'en accaparant les avantages attachés à l'opulence qu'elle peut garder un éclat imposant, et de l'étendue de la fortune de ses chefs dépend réellement la sûreté de la caste. De là, une multitude de lois faites, comme l'ont dit les jurisconsultes, dans le but de conserver le nom, les armes et la splendeur des familles nobles. De là, ce droit de primogéniture qui empêche la dissémination des biens de chacune d'elles; de là, les substitutions, les fidéicommis, les retraits lignagers qui en garantissent l'irrévocable possession; si la noblesse n'eût été fermement retranchée sur un terrain dont l'accès demeurait interdit au reste de l'association, il y a déja long-temps qu'elle serait rentrée dans l'obscurité.

Dans les pays d'origine slave, en Pologne, en Russie, une autre législation pourvut au maintien de la suprématie aristocratique. La noblesse, en s'adjugeant le droit exclusif de posséder la terre, ravit à jamais aux classes as-

servies tout espoir de s'élever à l'indépendance. Sous l'empire d'un système aussi large, il était inutile de s'occuper du sort des familles; aussi le régime allodial prévalut-il, et tous les enfants d'un noble partagèrent également l'héritage de leur père.

Telles furent les principales dispositions des institutions à l'aide desquelles les castes privilégiées mirent à l'abri des hasards de la fortune les éléments de leur puissance. A travers leur diversité, on voit clairement que ces institutions ne connurent qu'un moyen d'arriver au but, la confiscation au profit du petit nombre de tout ou partie des avantages de l'état de société. Tantôt, comme à Berne ou à Venise, ce sont les droits politiques qu'une aristocratie souveraine refuse aux sujets; tantôt, comme dans les monarchies, des corps de noblesse s'emparent des sources de l'opulence; et ce qui demeure constant, c'est que partout, au degré de violence et d'iniquité des lois qui privilégiaient le petit nombre, tint le bien-être et la félicité des nations. Quelles contrées, par exemple, offrirent, dans tous les temps, une proie plus facile aux races limitrophes que l'Égypte et l'Inde? c'est que l'oppression et la misère ayant éteint l'énergie et le patriotisme au cœur de la multitude, peu lui importait le nom de maîtres incapables de rien

ajouter à sa dégradation. On sait comment dans les républiques de l'antiquité, l'esclavage des classes laborieuses, corrompant les résultats de la civilisation, faisait de la richesse l'ennemie de la liberté. Voyez à combien de désordres donnait naissance l'injustice des rapports sociaux : l'homme libre dédaignant le travail, de crainte d'être confondu avec l'esclave, les cités se remplissaient peu à peu d'une populace que l'indigence et l'oisiveté attachaient aux pas de tous les ambitieux. Asservie et malheureuse, la population des campagnes dépérissait graduellement ; de là, ces guerres de pillage et d'extermination, où les vaincus n'avaient d'autre perspective que la servitude ou la mort ; de là encore, la croyance unanime que la conquête était le but réel de l'association. Un autre phénomène bien remarquable de la civilisation des anciens, mais qui s'explique par la même cause, c'est l'état de perfection des beaux-arts, tandis qu'au contraire, les sciences morales et politiques restèrent dans l'enfance. Et en effet, ces sciences pouvaient-elles fleurir dans des états où le grand nombre vivait dépouillé de tous ses droits naturels ? Comment des écrivains plongés dans une atmosphère d'iniquité se seraient-ils élevés à de hautes et pures considérations de justice et d'humanité ? comment eussent-ils senti la su-

blimité des lois de la morale, et discerné les intentions bienveillantes de la Providence, lorsque tout leur montrait dans la dégradation et la misère de leurs semblables, une invincible nécessité de l'ordre social, un arrêt de l'inflexible destin?

Parmi nous aussi, les lois qui spolièrent le grand nombre eurent des conséquences proportionnées à leur dureté. Où se ralluma, par exemple, le flambeau des arts et de la civilisation? dans les contrées où la servitude disparut le plus tôt, dans les républiques italiennes, dans les villes libres de l'Allemagne. Là, des hommes à même de s'élever à l'aisance par le travail, déployèrent toute la puissance de leurs facultés intellectuelles et physiques: agriculture, sciences, beaux-arts, commerce, industrie, tout refleurit, tout se ranima sous leurs mains débarrassées des chaînes de la servitude féodale, et le reste de l'Europe n'eut qu'à marcher dans les voies qu'ils avaient ouvertes, pour arriver à la prospérité. Aujourd'hui, voyez quelles inégalités subsistent toujours dans l'état économique et moral des nations! la misère, l'ignorance, l'esclavage, tel est encore dans les contrées d'origine slave, le triste lot de peuples indifférents au perfectionnement d'une industrie dont les fruits ne feraient qu'accroître le faste de leurs dominateurs. L'ai-

sance, l'instruction et la liberté, voilà ce qu'ont acquis, au contraire, les anciens serfs des seigneurs féodaux. C'est qu'en France, comme en Allemagne ou en Angleterre, la noblesse n'ayant pu déposséder complètement les ordres inférieurs, ces ordres eurent dans la propriété une base d'action, un point d'appui pour déployer leurs facultés industrielles, et s'élever, par l'accumulation progressive de la richesse commerciale, à de meilleures destinées.

Ces faits sont positifs, incontestables; ils attestent l'importance de la justice distributive en matière de gouvernement, et combien les peuples eurent à souffrir des infractions faites à ses lois par le privilége. On a dit, à la vérité, que, lors de leur institution, simple expression des circonstances, les priviléges avaient été naturels et nécessaires : tel n'est point mon avis. Certes, il est, on ne peut le nier, des époques où la masse ne trouve le repos et la paix que dans la soumission à un petit nombre de chefs éminents; mais puisque alors il suffit de la force des choses pour créer une aristocratie nécessaire, n'est-il pas évident que, dans les âges subséquents, la même cause continuerait, sans l'aide du privilége, à élever au faîte de l'édifice social les supériorités et les pouvoirs réclamés par les exigences du moment? Chez les peuples igno-

rants surtout, les lois ne devancent pas les faits : ce n'est pas le privilége qui a créé une aristocratie nécessaire; elle existait avant lui; c'est l'aristocratie au contraire qui, abusant des avantages de sa situation, s'est donné dans le privilége un appui factice et pernicieux. Dès-lors, à l'action des tendances naturelles se joignit l'influence de tendances artificielles; et la société, victime d'une usurpation injuste et spoliatrice, eut à lutter péniblement contre les obstacles qu'opposaient aux progrès de son bien-être et au développement de ses forces, des institutions oppressives et en contradiction avec les besoins variables et croissants de la civilisation.

Nous allons examiner, plus soigneusement, l'esprit et les conséquences des lois constitutives de l'aristocratie dans les monarchies de l'Europe.

CHAPITRE TROISIÈME.

Des institutions qui privilégièrent l'aristocratie dans les monarchies de l'Europe.

Déja, j'ai dit quelle différence existait entre les institutions nobiliaires des diverses monarchies de l'Europe. Dans celles d'origine esclavonne, une noblesse guerrière, en privant les serfs de tout droit de propriété territoriale, avait assis sa domination sur des bases d'une solidité à toute épreuve. Vainement naissaient, hors de ses rangs, des hommes doués de facultés supérieures : incapables d'amasser le moindre capital, ils mouraient dans l'esclavage; et l'industrie, glacée à sa source, ne pouvait prendre un cours libérateur.

Les institutions qui prévalurent dans les monarchies d'origine féodale étaient moins exclusives et bien plus compliquées. Nées de circonstances variables, elles avaient subi de nombreuses modifications : des personnes, les liens de vasselage étaient passés aux terres; plusieurs

révolutions avaient tour-à-tour changé les bénéfices en alleux, les alleux en fiefs; et ce ne fut que durant les douzième et treizième siècles, que le système fiduciaire auquel la noblesse dut la conservation de ses prérogatives, prit les formes sous lesquelles nous avons à le considérer.

Dans l'Europe féodale, la noblesse ne fut pas d'abord organisée en caste; chacune des familles qui la composaient tirait ses droits et ses pouvoirs des domaines dont elle était en possession; et les lois, sans ravir aux membres des classes inférieures la possibilité de s'élever à la propriété, se bornaient à veiller au maintien de la richesse et de la suprématie des privilégiés. Deux dispositions principales allaient à ce but : l'une, la consécration du droit exclusif de primogéniture, en matière d'héritage; l'autre, l'établissement des substitutions. Par la première, le domaine passait dans toute son intégrité à l'aîné des fils; par la seconde, aucun possesseur ne pouvant aliéner, vendre ou démembrer une fortune irrévocablement assurée à ses descendants, chaque maison devait garder une immuable opulence. Il est aisé de juger que, sans les substitutions, le droit d'aînesse n'eût que faiblement servi les intérêts de la noblesse; mais combiné avec des institutions qui ne laissaient en définitive à chaque possesseur

que l'usufruit du domaine, il faisait plus que lui garantir une supériorité héréditaire, il en favorisait l'accroissement progressif.

En effet, supposez le sol d'une province divisé en une centaine de propriétés substituées et transmissibles par voie de primogéniture, et voyez quelle influence aura le temps sur cette distribution des fortunes. Non-seulement le nombre des possesseurs originaires ne peut s'étendre ; mais, comme rien n'empêche quelques-uns d'entre eux de recueillir plusieurs héritages, il est clair que la concentration graduelle des domaines doit devenir le fruit des décès, des extinctions de lignée, en un mot, de tous les accidents qui viendront à déranger l'ordre établi. Ainsi, aux cent familles primitives, en succéderont quatre-vingts, cinquante, moins encore : ce qu'un siècle n'aura pu faire, deux le produiront ; et, à la longue, quelques maisons, investies de la totalité des biens de la caste, jouiront d'une opulence excessive.

Ce n'est pas tout : tandis qu'aucune portion des biens soumis au régime fiduciaire ne peut échapper à leurs détenteurs, ceux-ci restent libres d'acquérir les terres abandonnées à la concurrence publique ; et l'accumulation des richesses leur en facilite les moyens. Aussi tout changement dans les rapports d'opulence terri-

toriale tourne-t-il à leur profit, et il ne dépend que d'eux d'accroître leur lot aux dépens des classes inférieures.

Tels furent les avantages que les lois dérivées de l'ordre féodal assurèrent à la noblesse. Je ne prétends pas toutefois qu'elles aient eu positivement ce résultat en vue. Au contraire, il est bien constant que le droit de primogéniture fut la conséquence naturelle des obligations imposées originairement aux domaines ; obligations que le partage entre plusieurs héritiers eût infailliblement compromises. Quant aux substitutions, elles vinrent également du droit de reversion que, dans le cas où la ligne des possesseurs viendrait à s'éteindre, s'était réservé le suzerain sur des biens qu'il avait concédés. Mais quoi qu'il en soit du but et des motifs de cette législation, il n'en est pas moins certain qu'elle fut dans les âges postérieurs le véritable fondement de la grandeur nobiliaire. En mettant la fortune des familles privilégiées à couvert des chances du sort et de l'invasion des classes roturières, elle revêtit les noms historiques de l'éclat durable d'une opulence héréditaire ; elle assura à ces familles une clientèle dont les forces les rendirent redoutables ; seule, cette législation leur permit de traverser, dans toute leur splendeur, une longue série de siècles ; seule,

elle les soutient encore dans une grande partie de l'Europe ; seule, enfin, elle pourrait offrir une base au rétablissement de l'aristocratie dans les contrées où le temps l'a renversée ; aussi fut-elle toujours l'objet de la prédilection ou des regrets des partisans de l'inégalité des droits.

Je n'ai pas cru devoir énumérer cette foule de droits secondaires, d'immunités, d'exemptions de charges, de prérogatives diverses dont la noblesse s'était emparée, et qui, comme ses priviléges de propriété, tendaient à conserver et à étendre au préjudice des masses sa part d'influence et de bien-être. Ces priviléges d'ailleurs n'étaient pas uniformes, quoique, dans toutes les monarchies, ils eussent le même but. En Angleterre, par exemple, où les terres relevaient directement du souverain, les substitutions n'allaient cependant pas au-delà de deux degrés, et ce terme arrivé, il fallait les renouveler. Cette différence provint de ce que la couronne trouvait plus d'avantages dans l'exercice du droit de confiscation en cas de félonie, que dans la possession du droit de simple reversion. Je ferai remarquer encore que ce fut l'Allemagne, cette terre promise des distinctions hiérarchiques et des préjugés nobiliaires, qui, la dernière, renonça au système allodial pour adopter les institutions sous lesquelles vivaient depuis

long-temps les corps de noblesse de la France et de l'Espagne.

Ce qui nous importe ici, c'est de discerner les conséquences de ces sortes d'institutions ; or, il n'y a pas à se tromper, tant leur injustice est évidente et palpable. En effet, en confisquant, au profit d'un petit nombre de familles privilégiées, une vaste portion du patrimoine social, non-seulement ces institutions restreignent pour les masses la faculté d'arriver aux distinctions et aux avantages de la propriété, et rétrécissent le cercle ouvert à leur activité; mais de plus, en favorisant la concentration graduelle des richesses, elles travaillent à les retenir sous le joug humiliant de la misère et du vice. Pas de moyen de leur ôter une si déplorable influence. Viendrait-on, afin de prévenir les inconvénients de l'inégalité qu'elles tendent à introduire dans les fortunes, à prohiber la réunion des héritages substitués sur les mêmes têtes, le principe d'exclusion n'en subsisterait pas moins au détriment du reste de l'association, et jamais la richesse ne prendrait son équilibre naturel. Aussi est-il plus que vraisemblable que, sans l'empire des préjugés et des causes morales qui, en condamnant les castes dominatrices à une oisiveté ruineuse, militèrent en faveur des classes actives, la totalité des terres eût insensiblement passé dans des mains qui, libres d'ajouter

sans cesse au fonds dont on les avait exclusivement dotées, n'avaient pas à en redouter la diminution.

On sent que des institutions aussi généralement répandues, et qui, d'ailleurs, exerçaient tant d'influence sur le sort des populations, ont dû attirer de bonne heure l'attention des publicistes; peu de questions, en effet, ont été plus souvent et plus diversement débattues. Les uns, voyant dans les majorats et les substitutions la garantie unique de l'existence d'une aristocratie territoriale, qu'ils jugeaient indispensable au maintien de l'ordre social, en ont pris la défense; d'autres en plus grand nombre les ont considérés comme attaquant les intérêts les plus essentiels de la communauté. Telle fut entre autres, dès le commencement du XVII[e] siècle, l'opinion de l'illustre Bacon : opinion qu'embrassèrent après lui lord Kames, Adam Smith, Paley, et, plus récemment encore, Erskine-Sandford dans son Traité des substitutions écossaises; en France, le chancelier d'Aguesseau, les économistes, les jurisconsultes appelés à la discussion du code civil, s'élevèrent avec tout autant de force contre des institutions qui contrariaient la circulation des biens; en Espagne et en Italie, les Campomanès, les Veri, les Filangieri, les Cuoco, émirent les mêmes sentiments. Et, en effet,

indépendamment de l'injustice de la préférence accordée à l'aîné d'une famille, les lois fiduciaires exercent véritablement, sur toutes les parties de l'économie publique, une influence dont les fâcheux résultats frappaient les regards. Leur examen sera l'objet des chapitres suivants.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De l'influence des institutions destinées à perpétuer les fortunes aristocratiques, sur la composition du corps social.

Il existe entre les diverses parties de l'existence sociale des rapports si intimes et si directs, que, dans des chapitres destinés à traiter de l'influence qu'exercent sur chacune d'elles les priviléges de propriété, il est à peu près impossible de séparer nettement les considérations qui s'y rapportent. Comment parler des effets de la distribution des richesses sur la quantité de population, par exemple, sans rappeler quelques-uns des effets de cette même distribution sur l'industrie ? Comment parler de l'industrie, sans aborder les causes morales dont elle éprouve si fortement l'influence? Aussi chercherai-je moins à mettre dans les idées que je vais présenter un ordre exclusif, qu'à les exposer avec tout le développement et la clarté nécessaires.

Commençons par l'examen de l'influence de

l'inégalité factice en matière de richesse sur la composition du corps social; c'est-à-dire, sur les classifications qu'elle établit.

On a vu, dans le chapitre précédent, comment, en adjugeant à la minorité privilégiée la totalité ou seulement une portion du patrimoine social, les institutions nobiliaires accroissent la force des tendances favorables à l'inégalité des fortunes : plus elles resserrent le nombre des riches, plus elles augmentent celui des pauvres; et de là, des conséquences que nous fera apprécier l'examen des rapports subsistants entre les propriétaires et le reste de la communauté.

Dans tout pays, quiconque ne possède ni terres, ni capitaux, n'a d'autres moyens d'existence qu'un travail manuel, et, conséquemment, vit des salaires qu'il reçoit des riches. Ainsi, d'une part, il y a offre de services, et de l'autre, acceptation à un taux constamment réglé par la proportion existante entre la quantité de main d'œuvre offerte et la quantité demandée. Se présente-t-il plus de journaliers que les riches n'en désirent? Les moins exigeants sont seuls employés, et les salaires sont médiocres. S'en présente-t-il moins? les salaires s'élèvent; mais, dans tous les cas, les prolétaires étant dans la nécessité absolue de travailler, tandis que les riches ont seulement intérêt à leur fournir de

l'ouvrage, une telle disparité dans la situation des contractants met toujours dans la balance un poids défavorable à l'indigent affamé.

Parmi les causes dont l'influence se fait sentir sur le taux des salaires, il n'en est pas de plus active que le rapport de nombre entre les deux classes. Supposez, par exemple, qu'un même individu possède à la fois les terres, les usines, en un mot, tous les fonds productifs d'une contrée : de lui seul dépendrait le sort de la population. C'est à lui qu'elle s'adresserait pour obtenir du travail; et comme, à moins de circonstances d'exception, il inclinerait à ne lui faire que la moindre part possible, il est évident que, forcée par le besoin à subir les lois qu'il lui plairait d'imposer, cette même population se verrait réduite aux salaires les plus rigoureusement indispensables à sa conservation.

Supposez que les mêmes fonds productifs deviennent le partage de plusieurs, le peuple y gagnera beaucoup : indépendamment des avantages attachés au choix d'un maître, les salaires s'élèveront par l'effet de la concurrence des propriétaires; et si leur nombre croissait de plus en plus, la récompense du travail grossirait dans une proportion analogue.

Telles sont les conséquences des rapports de nombre qu'entretient entre les diverses portions

de la communauté, une distribution plus ou moins inégale des fortunes. Aux effets matériels de la concurrence, se joignent encore des circonstances morales dont l'influence les étend et les fortifie. Quelques individus jouissent-ils d'une opulence exclusive, ils mettent peu d'ardeur à l'accroître, et contents d'un sort prospère, ils n'encouragent que faiblement une industrie dont ils possèdent seuls les éléments. Les propriétaires sont-ils au contraire moins riches et plus nombreux, la modicité des lots éveille le désir de les accroître; l'industrie prend son essor, l'espoir du gain engage à mieux rétribuer les classes laborieuses; on se dispute leur travail, et bientôt, l'élévation des salaires les appelle à l'aisance et au bonheur.

On le voit donc: de la concentration plus ou moins marquée des fortunes résulte et la composition du corps social, et le degré d'aisance dont jouit la multitude. Peu de riches, et beaucoup de pauvres, voilà le fruit du privilége. Tout ce qu'il donne au petit nombre étant pris sur les masses, tend à les retenir sous le joug de la misère et de l'ignorance, et, comme nous le montrerons ailleurs, met de puissants obstacles à leurs progrès vers le bien-être et la prospérité.

CHAPITRE CINQUIÈME.

De l'influence des priviléges de propriété sur la quantité de population.

Qu'une répartition plus ou moins égale des fortunes influe sur la quantité de population, c'est ce qu'aucun publiciste éclairé n'a jamais révoqué en doute.

Supposons, dit Storch[1], que l'industrie d'un pays puisse fournir assez de produits pour nourrir vingt millions d'habitants. Si les fortunes y sont très-inégalement partagées, un petit nombre consommera une quantité de produits qui pourrait suffire à l'entretien d'une multitude, et, conséquemment, la population s'arrêtera à dix ou douze millions, au lieu de monter à vingt, ainsi qu'il arriverait si les fortunes étaient mieux distribuées.

Telle est, en effet, la conséquence d'une trop inégale répartition des richesses. Quel que soit

1. Cours d'économie politique, vol. V, livre II, chapitre I, page 121, édition de Pétersbourg.

l'état des arts industriels, quelle que soit la capacité productive de l'association, rien ne pouvant ôter aux riches le droit de sacrifier à de vains plaisirs, des revenus susceptibles de fournir des moyens d'existence à de nombreuses familles; rien ne pouvant les empêcher de conserver en jardins, en promenades, en parcs, des terres propres à la culture, de nourrir des meutes, des chevaux, des équipages de chasse, d'entretenir dans l'oisiveté un grand nombre de serviteurs, en un mot, d'absorber en superfluités, en jouissances de luxe ou d'amour-propre, une partie de leurs richesses, la population demeure d'autant plus faible que les institutions, sous ce rapport, accordent davantage au petit nombre.

Il existe en Hongrie un domaine que les princes de la maison d'Esterhazy ont consacré aux agréments de la chasse. Un lac d'une vaste étendue conserve le gibier d'eau, d'épaisses forêts servent d'asile aux bêtes fauves, la plaine inculte est abandonnée aux faisans et aux perdrix. Ah! que ne suis-je le maître de cette royale demeure! disait le prince de Ligne : bientôt s'élèverait sur les bords de ce lac une jolie ville; bientôt la plaine se couvrirait de fermes et de villages; et avec quel plaisir j'entendrais retentir les cris joyeux des nombreux habitants que ce lieu devrait nourrir!

Voilà un exemple frappant des conséquences d'une excessive opulence : aux plaisirs d'un seul sont sacrifiés les moyens d'existence et de bien-être de plusieurs milliers d'individus; assurément, s'il y avait eu quelques centaines de princes d'Esterhazy de plus dans les provinces d'Autriche, jamais ces provinces n'auraient vu fleurir la nombreuse population dont les bras aujourd'hui les fertilisent et les défendent.

Il est assez inutile de s'arrêter plus long-temps sur un point si facile à concevoir. Deux causes déterminent la multiplication du peuple : l'une est la quantité des subsistances; l'autre, leur emploi. Or, comme des fortunes démesurées permettent d'entretenir dans l'oisiveté beaucoup d'hommes propres au travail, de soustraire de vastes portions du sol à la production céréale, ou d'en faire dévorer les fruits par des animaux de luxe, il s'ensuit que, partout où la richesse est divisée entre peu d'individus, la population demeure moins considérable qu'elle ne devrait l'être.

A cet égard, les progrès des arts manufacturiers sont un puissant correctif, et, comme l'a dit Malthus, sans ces arts, l'Europe serait dépeuplée. En effet, avant que les seigneurs du moyen âge trouvassent à convertir en objets de luxe ou d'agrément les produits de leurs domai-

nes, ils ne mettaient aucun intérêt à en améliorer la culture. Ne connaissant d'autres plaisirs que ceux de la chasse, toutes leurs dépenses s'y rapportaient, et des troupeaux de cerfs et de sangliers auxquels on abandonnait de vastes espaces de terrain, ravageaient librement les moissons. C'était le luxe du temps : on jugeait de la magnificence d'un baron autant par l'étendue des terres qu'il laissait en friche, que par le nombre de ses gardes et de ses valets ; aussi Guillaume-le-Conquérant, en prenant possession de la couronne d'Angleterre, ne manqua-t-il pas de faire raser les villages qui couvraient trente milles du New-Hampshire, pour les transformer en forêt royale.

Des goûts plus favorables à l'accroissement de la population s'éveillèrent aussitôt que des caravanes vénitiennes vinrent offrir aux portes des manoirs les produits raffinés de l'industrie orientale, et que les artisans rassemblés dans l'enceinte des villes, y fabriquèrent une foule d'objets agréables ou utiles. Sollicités par l'appât de nouveaux moyens de jouissance, à même enfin d'échanger avantageusement un superflu longtemps sans valeur, les grands cherchèrent à tirer meilleur parti de leurs biens : des terres condamnées à la stérilité furent rendues à la culture, et la masse des subsistances augmentant graduelle-

ment, la population s'éleva peu à peu au niveau des ressources que lui faisait retrouver le changement survenu dans les goûts et les habitudes de ses maîtres.

Mais si le développement des arts industriels, en offrant aux grands propriétaires le moyen de varier leurs jouissances, élargit le champ ouvert au travail et à la population, c'est néanmoins sans détruire entièrement les inconvénients d'une concentration trop grande dans les fortunes. Quelque habileté que déploient dans l'usage de leurs facultés productives les classes laborieuses, quelque abondante que soit la récompense d'un travail perfectionné, l'excessive opulence conserve une influence privative, et le pouvoir qu'elle laisse au petit nombre d'absorber en jouissances personnelles une masse considérable de produits, continue d'imprimer à ses consommations une direction désavantageuse à la multiplication des classes inférieures.

« Trente ou quarante propriétaires ayant, dit Malthus, des revenus de 1000 à 5000 liv. sterl., font naître une demande effective bien plus forte pour du pain de froment, de la bonne viande et des produits manufacturiers, qu'un seul propriétaire ayant 100,000 l. st. de rente[1]. » Et plus

1. Principes d'économie politique, chap. 7, section 7.

loin : « On a toujours vu, dans le fait, que la richesse excessive du petit nombre n'équivaut nullement, quant à la demande réelle, à la richesse plus modique du grand nombre. »

En effet, tandis que les hommes dont la fortune dépasse trop le cercle des besoins réels, dépensent toujours beaucoup en jouissances immatérielles, en articles de faste, d'ostentation ou de curiosité, des propriétaires moins opulents, ne pouvant accorder autant aux besoins factices, ne consomment guère que des objets d'une nécessité immédiate : au lieu de gens improductifs, ou dont l'industrie ne crée que des futilités, ceux qu'ils salarient sont des artisans dont le travail fructueux, reproduisant, sous des formes qui contiennent en quelque sorte les éléments de la vie, l'équivalent de leurs consommations, appelle d'autres hommes à l'existence. Sans doute, il n'est point d'état de choses, où la quantité des subsistances ne forme la limite naturelle de la population ; mais plus l'emploi des revenus privés tend à diriger les forces productives vers la création d'objets vraiment essentiels au soutien de l'existence humaine, plus cette limite recule promptement : dans ce cas, l'abondance des produits à la portée du peuple l'encourage à multiplier ; et sa mutiplication même devenant le stimulant de la production agricole, il y a action

et réaction constante des progrès de la population sur les travaux qui la nourrissent, et de ces travaux sur les progrès de la population.

Ce n'est pas non plus une chose indifférente que la direction et les moyens de développement assignés aux diverses branches de l'industrie par la forme des consommations. Plus il y a de richesse consacrée aux arts de luxe, moins il en reste pour vivifier les arts utiles ; et trop souvent, l'état florissant des premiers laisse dans une déplorable stagnation, et l'agriculture, et les manufactures, dont le perfectionnement importe le plus au bien-être et à la multiplication de la multitude.

Dans l'Épire, dit Small Hughes, tous les objets d'agrément ou d'utilité générale, tous ceux qui peuvent intéresser les sciences, sont fabriqués de la manière la plus misérable, tandis que les broderies, les ouvrages de filigrane, les ornements en or et en argent pour les pistolets, les fusils, les ataghans et les pipes, annoncent beaucoup de talents et d'industrie.

Il en est de même dans les états de l'Orient : on voit, sous les tentes de soie d'un kan ou d'un pacha, de superbes tapis, des cachemires, des armes étincelantes, des bijoux artistement travaillés ; mais pas un des arts nécessaires au bien-être d'un peuple opprimé n'est encouragé. Tel

fut aussi le contraste choquant qu'offrirent long-temps les contrées occidentales de l'Europe, et qui n'a pas cessé d'exister dans les provinces de la Russie et de la Pologne : là, rien ne manque au luxe de la noblesse ; palais somptueux, vêtements magnifiques, meubles élégants, elle a tout ce qui peut flatter la vanité et satisfaire le goût le plus délicat ; mais les paysans vont pieds nus, les campagnes sont en friche, et l'imperfection de l'agriculture laisse la multitude dans la misère et l'ignorance. Et cependant, quel bienfait pour l'humanité, si un meilleur ordre distributif des fortunes favorisait l'amélioration des branches d'industrie les plus avantageuses au grand nombre ! Quelques familles renonceraient à un faste inutile et ruineux ; mais l'aisance générale bannirait des souffrances, aiguillonnerait les efforts de l'industrie, enfanterait des lumières, et permettrait à la société de s'élever rapidement à un plus haut degré de culture et de richesse.

Qu'on ne prenne pas ceci pour une vaine théorie : l'Europe a vu sa prospérité et sa civilisation s'étendre en raison du développement des classes moyennes. Et pourquoi ? parce que la dissémination des richesses, ou plutôt la multiplication des fortunes modiques, en imprimant aux consommations une direction plus juste et plus substantielle, fit fleurir les arts dont le

perfectionnement contribue le plus efficacement au bien-être universel; il y eut à la fois plus de richesse, de bonheur, d'industrie et de population.

On doit, je pense, avoir pris une juste idée de la nature des obstacles que l'inégalité artificielle en matière de richesses oppose à l'accroissement des peuples. Tout se réduit aux considérations suivantes. De différents degrés d'opulence individuelle naissent des habitudes, des goûts, des modes, des usages diversement favorables aux progrès de l'industrie et de la population. Y a-t-il de l'équilibre dans les fortunes? les mœurs ont de la simplicité; et l'industrie s'attachant principalement à produire des objets nécessaires à l'existence humaine, la population est nombreuse et florissante. Un petit nombre de privilégiés possède-t-il, au contraire, d'immenses revenus? il consomme improductivement, ou du moins en jouissances de pur agrément, des valeurs susceptibles de se transformer en moyens de subsistance; et la population ne s'élève pas au taux que semblerait devoir fixer l'état de ses arts, de son industrie et de ses ressources territoriales.

Au surplus, ces considérations recevront un nouveau jour de l'examen que nous allons faire de l'influence de la concentration des richesses sur l'état industriel et moral des nations.

CHAPITRE SIXIÈME.

De l'influence des priviléges de propriété sur les progrès de l'industrie et de la richesse.

Si l'inégalité qu'introduisent dans les fortunes les priviléges de propriété a pour effet de retenir la population au-dessous de son niveau naturel, ces mêmes priviléges, en gênant, d'une part, l'accumulation et la circulation des capitaux, et de l'autre, en favorisant la consommation improductive, compriment l'essor de l'industrie, et, par conséquent, nuisent à l'augmentation de la richesse et du bien-être des peuples.

Disons d'abord de quelle utilité sont les capitaux comme agents de la production des richesses, et l'on apercevra clairement la portée des institutions destinées à concentrer et à immobiliser la propriété en faveur de l'aristocratie.

On sait que, mûs par l'envie d'améliorer leur existence, les hommes recherchent naturelle-

ment tous les moyens d'accroître leur bien-être. Une invention nouvelle, un mode de production plus expéditif offrent-ils des avantages, ils les embrassent; de meilleurs procédés de culture ou de fabrication accroissent-ils à leur profit la proportion existante entre les frais et les bénéfices du travail, ils les adoptent; et plus ils mettent d'habileté dans l'usage de leurs forces productives, plus ils ont d'industrie, plus ils ont de richesse. Mais si l'industrie est le résultat du développement des facultés humaines, elle n'en a pas moins besoin de moyens matériels; et c'est en raison de l'étendue et de la mobilité du capital national qu'elle fleurit et prospère. En effet, le travail n'obtient pas immédiatement sa récompense; on ne récolte qu'après avoir semé, toute entreprise exige des avances; et, de même que l'individu est contraint de régler ses opérations sur les ressources dont il dispose, les nations n'avancent dans la carrière des arts et du commerce, qu'autant que les circonstances engageant les classes opulentes à soustraire à leur consommation habituelle des valeurs destinées à un emploi reproductif, les capitaux abondent, et se prêtent avec facilité aux mobiles exigences d'une industrie progressive.

Or, de toutes les organisations sociales, la plus défectueuse à cet égard est celle où le pri-

vilége distribue trop inégalement les revenus privés. Dans ce cas, la population se trouve divisée en deux classes : l'une, trop pauvre pour faire des épargnes, trop ignorante pour joindre à l'esprit d'industrie les connaissances qui l'utilisent ; l'autre, trop riche pour chercher dans le travail un accroissement de fortune. Il y a impuissance chez les petits, défaut de volonté parmi les grands ; et l'industrie, dénuée de moyens de développement, reste dans une déplorable stagnation.

Et quels motifs, en effet, pourraient exciter des hommes investis de toutes les jouissances de la fortune et de la propriété à les commettre aux chances hasardeuses du négoce et de la spéculation ? dans quel but s'arracheraient-ils aux douceurs du repos, et renonceraient-ils à des habitudes de faste et d'ostentation dont la hauteur du rang fait une sorte de devoir ? Il y a pour eux disproportion entre les inconvénients et les avantages du travail ; car, c'est bien moins la richesse que les distinctions attachées à sa possession que l'on recherche ; et, sous ce rapport, la naissance ne leur laisse rien à désirer. On a vu dans les républiques d'Italie, comme dans les provinces de la Hollande, des familles puissantes persévérer dans les voies commerciales qui les avaient conduites à la fortune ; mais tel ne fut jamais l'esprit des castes dont l'opulence

héréditaire était le fruit du privilége. Dans les monarchies de l'Europe, l'industrie n'eut point d'ennemi plus pernicieux que le dédain affiché par les corps de noblesse pour les occupations lucratives. Transformant en lois positives des préjugés dictés par l'orgueil du privilége, non-seulement ces corps frappaient de déchéance ceux d'entre leurs membres qui se livraient aux arts et au commerce; mais jaloux des richesses qu'amassait le tiers-état, leurs efforts tendirent presque constamment à souiller ou à dessécher les sources où il les puisait.

Jusqu'ici, je n'ai fait qu'exposer les causes qui rendent l'excessive richesse du petit nombre peu profitable aux efforts de l'industrie; mais il y a dans les priviléges de propriété des dispositions qui véritablement condamnent à l'oisiveté ceux qui en jouissent. Qu'un propriétaire libre veuille travailler à l'accroissement de sa fortune, il n'a qu'à réaliser ses biens, et toutes les routes de l'opulence lui sont ouvertes; qu'un privilégié s'élevant au-dessus des préjugés de caste, désire s'engager dans quelque entreprise commerciale ou manufacturière, l'impossibilité d'aliéner un patrimoine substitué à ses descendants arrête ou détourne le cours de ses projets. Pour lui, pas d'autre moyen de rassembler les fonds dont il a besoin, que l'épargne sur les re-

venus; il faut qu'il s'impose de longues privations; il faut qu'en vue d'une augmentation future de richesse, il commence par se priver des jouissances que la fortune lui permet de goûter; et s'y déterminerait-il, rien ne l'assure encore qu'au moment où il pourrait effectuer ses desseins, le changement des circonstances n'en aura pas détruit l'opportunité. On sent que, sous l'empire d'une législation aussi contraire à l'usage des facultés industrielles, la noblesse, en la supposant même exempte de préjugés, serait demeurée oisive, et qu'elle n'eût rien fait pour l'accumulation des capitaux reproductifs. Malheureusement, les institutions qui lui lient les mains atteignent plus dangereusement encore les pouvoirs productifs de l'association.

En effet, à mesure que la société fleurit et se développe, l'industrie de ses membres change souvent de formes, et s'étend d'autant plus rapidement que les capitaux circulent avec plus de liberté. De nouveaux débouchés sont-ils ouverts au commerce? des besoins plus raffinés exigent-ils un nouvel usage des pouvoirs productifs? les profits élevés de quelque branche d'industrie annoncent-ils qu'un moyen de bien-être n'est pas suffisamment employé? on ne peut tirer parti de ces circonstances, qu'en proportion de l'étendue des avances dis-

ponibles ; et, sans les secours que prête la mutation des propriétés, il serait à peu près impossible de mettre à profit des circonstances éminemment favorables à l'augmentation des ressources nationales. D'abord, les épargnes peuvent être insuffisantes; en second lieu, elles peuvent se trouver au pouvoir d'hommes oisifs, ou peu portés à s'engager dans des spéculations aventureuses; mais si nul privilége n'interdit aux propriétaires le droit de disposer de leurs biens, voici ce qui se passe. Séduits par la perspective de bénéfices considérables, les plus hardis ou les plus habiles réalisent les valeurs dont ils ont besoin; et comme ceux qui ne veulent pas spéculer n'hésitent pas à acheter des maisons ou des terres à leur convenance, les capitaux affluent promptement dans les mains les plus propres à en tirer bon parti, et reçoivent la direction la plus avantageuse et aux individus et à la société.

Telles sont les conséquences de la mutation libre des propriétés privées. Elle permet de prélever sur des capitaux, fixés sous d'autres formes, les fonds nécessaires à l'amélioration des travaux que les circonstances rendent les plus profitables; et si les fonds dégagés de certaines espèces de propriétés, en font baisser momentanément la valeur vénale, bientôt la richesse qu'ils autorisent à puiser à des sources plus lu-

cratives, s'amassant au profit du corps social, étend et fortifie ses moyens de bien-être et de développement.

Supposez au contraire, que les terres et autres fonds productifs d'une nation soient soumis au régime fiduciaire, tous ces avantages n'existent plus pour elle. Vainement des champs encore vierges lui promettent d'abondantes moissons; vainement le progrès des arts manufacturiers lui révèle de nouveaux moyens de production; vainement le commerce l'invite à multiplier les objets dont l'échange augmenterait sa richesse: ne pouvant mobiliser les capitaux engagés dans l'agriculture, ou reporter sur l'agriculture les épargnes des commerçants, elle n'avance que lentement dans le champ de la production, et ce n'est qu'avec d'extrêmes difficultés qu'elle parvient à recueillir les bienfaits attachés au changement des poursuites de l'industrie.

Ainsi l'immutabilité des biens, triste fruit des priviléges aristocratiques, empêche le fonds producteur de la richesse de se ployer aux nécessités d'une industrie essentiellement variable et progressive. Autant de biens soustraits au commerce, autant de restrictions imposées à l'usage des moyens d'opulence et de bien-être; autant d'entraves au développement des facultés industrielles des nations.

Ici les faits confirment pleinement la justesse du raisonnement. Quelque nombreuses que soient les causes qui influent sur l'état économique des sociétés, telle est néanmoins l'action des priviléges de propriété, que les progrès des peuples européens semblent avoir été généralement subordonnés à la pesanteur du fardeau qu'à cet égard ils avaient à supporter. Ainsi c'est dans les villes libres d'Italie et de l'Allemagne, où la législation laissait à chacun la liberté de vendre et d'acquérir, que l'industrie fit ses premières conquêtes, et que l'accumulation des richesses arracha l'esprit humain au déplorable engourdissement où l'avait plongé la chute de l'empire romain. Plus tard, la Hollande et l'Angleterre, pays où les substitutions réduites à quelques degrés ne consacraient pas l'inaliénabilité absolue, déployèrent une industrieuse énergie et s'élevèrent au plus haut degré d'opulence; on sait avec quelle lenteur l'Espagne, le Portugal, le royaume de Naples et quelques parties de la France et de l'Allemagne, où les institutions nobiliaires immobilisaient la presque totalité des propriétés, suivirent ce glorieux exemple.

Il en est de même de la Russie et de la Pologne. Si ces vastes contrées demeurèrent ensevelies dans la misère et l'ignorance, c'est aux lois qui réservaient à la noblesse la propriété exclu-

sive du sol qu'il faut s'en prendre. Le peuple esclave et trop indigent pour rien retrancher à ses consommations habituelles n'amassait pas de capitaux; la noblesse trop fière pour descendre aux occupations industrielles consommait tous ses revenus; de là, la stagnation d'une industrie privée de moyens d'amélioration, et la non-existence d'un tiers-état, dont l'intelligente activité, dissipant les ténèbres de la barbarie slave, eût élevé l'édifice d'une civilisation brillante et progressive.

Aujourd'hui encore, que d'obstacles mettent à l'amélioration des destinées de la Russie, les priviléges de propriété dont jouit la noblesse! Avec quelle rapidité s'accroîtraient les ressources de ce pays, si les richesses accumulées par ses négociants, et les capitaux qu'ils peuvent emprunter au dehors, étaient employés dans l'industrie agricole! Mais la loi s'y oppose: une noblesse oisive et prodigue garde les terres qu'elle n'a ni la volonté ni les moyens de cultiver; et l'industrie la plus nécessaire à un empire vaste et dépeuplé ne fleurit pas en raison de l'abondance des agents de la production et des secours que prêterait l'expérience des nations plus civilisées. Ainsi, ce n'est pas seulement contre l'ingratitude du sol et la rigueur du climat que se débat la population russe, c'est plus encore contre le

fardeau d'institutions contraires au bon usage de ses éléments de prospérité [1].

Il nous reste actuellement à considérer un point non moins important, l'influence qu'exerce sur l'état industriel des peuples le caractère plus ou moins improductif des consommations. Déja, dans un précédent chapitre, nous avons fait voir que trop d'inégalité dans la répartition des ri-

1. A la vérité, un ukase de l'empereur Alexandre autorise les paysans de la couronne et les serfs affranchis à acquérir les terres auxquelles ne sont point attachés des esclaves. Cette ordonnance est louable : elle offre une base à l'établissement d'un tiers-état, et à mesure que la population libre s'accroîtra, l'empire en tirera d'importants avantages. On n'en peut dire autant des dispositions adoptées pour ouvrir de nouveaux débouchés aux épargnes des commerçants; l'idée de repousser, par un tarif de droits tellement élevés qu'ils équivalent à la prohibition, les marchandises étrangères, afin d'encourager les manufactures nationales, est fausse et vicieuse. On force la nation à créer à grands frais ce qu'elle eût acheté à meilleur marché au dehors avec les produits de sa propre industrie, et l'on retire les capitaux de la direction qui serait la plus fructueuse : c'est vers l'agriculture que les nécessités sociales les appellent; c'est là qu'il faudrait les laisser affluer. Mais tel est le malheur des lois injustes, que, pour corriger les abus qu'elles enfantent, on a recours à d'autres abus, et que l'on s'éloigne ainsi, de plus en plus, des voies les plus propres à conduire promptement à l'opulence et à la civilisation.

chesses, en provoquant le luxe du petit nombre, met obstacle à l'accroissement de la population; la même cause, en livrant à la consommation improductive des revenus susceptibles de commander un travail utile, restreint nécessairement la quantité des services industriels qu'un autre état de choses entretiendrait dans le sein de la communauté.

Pour bien saisir cet effet, observons que si tous les produits de l'industrie sont nécessairement destinés à la consommation, cette consommation peut avoir lieu sous des formes et dans des vues bien différentes. Employez une somme quelconque, soit à l'achat de matières que vous ferez manufacturer, soit à payer les services productifs d'un laboureur, cette somme sera dépensée reproductivement, parce qu'en échange de la valeur détruite, vous obtiendrez du blé ou des objets d'une valeur égale ou supérieure. Employez-la, au contraire, à satisfaire des besoins domestiques, nul équivalent ne venant remplacer la destruction qui s'opère, vos consommations sont improductives. La même distinction subsiste entre les consommations des individus dont se compose le corps social. Il faut à l'artisan des substances alimentaires, du combustible, des vêtements, enfin, des denrées de première nécessité; aussi bien que le riche, à

mesure qu'il en fait usage, il en détruit la valeur; mais comme, en même temps, les fruits de son travail acquièrent une valeur au moins équivalente, ses consommations loin de diminuer la masse des richesses existantes, en produisent d'ordinaire une augmentation notable. Il n'en est pas de même de l'individu inoccupé. Tout ce qu'il dépense est perdu pour la société, et ses consommations absorbent infructueusement une portion du revenu annuel.

Il est clair que si, par l'effet de la distribution des fortunes, tous étaient amenés à chercher dans le travail un supplément à des revenus insuffisants, les consommations ne seraient en quelque sorte qu'un échange de produits créés contre des produits en œuvre, et que l'industrie portée au plus haut degré d'activité imaginable, multiplierait de plus en plus les objets nécessaires au bien-être de la vie humaine.

Assurément cette supposition ne se réalisera jamais. Tant qu'il y aura des propriétaires, il y aura des oisifs, et les industriels même mangeront toujours improductivement une portion des revenus de leurs terres et de leurs capitaux. Cependant, comme la modicité des fortunes tend à détourner leurs possesseurs d'une oisiveté ruineuse, il s'ensuit que moins il y a d'inégalité dans la répartition du produit annuel, moins il

y a de richesse vouée à la consommation improductive.

Ces sortes de consommations, d'ailleurs, n'ont pas dans tous les cas des effets également fâcheux, et, sous ce rapport, le degré d'opulence met une grande différence entre les résultats de la dépense individuelle. Ce n'est guère que de son propre travail qu'un petit propriétaire prive la société. Hors d'état de chercher des jouissances fort au-delà du cercle des besoins réels de la vie, la fabrication des produits à son usage alimente une industrie utile, et du moins ses revenus paient les services productifs de la classe laborieuse. Le millionnaire, au contraire, s'il contribue aussi à l'entretien des travailleurs industriels, prodigue des moyens d'existence à une foule d'êtres inutiles ou dont les stériles talents ne servent qu'à amuser ses loisirs. Consommateur improductif, il réduit au même rôle une foule d'hommes à même de produire; au lieu d'artisans, d'ouvriers, il salarie des laquais, des maîtresses, des baladins; et des ressources dont l'emploi pourrait vivifier les arts aux progrès desquels tient le bien-être des peuples, encouragent la fainéantise, ou animent des travaux dont l'unique résultat est le raffinement de quelques jouissances frivoles et souvent corruptrices.

Ce n'est pas tout. La direction même qu'im-

prime aux moyens de production le luxe des classes éminentes est la moins avantageuse. Les superfluités destinées aux riches absorbent des forces qui, mieux employées, accroîtraient le bien-être général; et c'est de plus une observation certaine que l'industrie qui les produit est de toutes la plus mal récompensée, et la moins favorable au bonheur des classes qui en vivent. La raison en est simple : tandis qu'il existe une demande constante et assurée des denrées nécessaires à la vie humaine, les objets de luxe ont à supporter tous les hasards de la vogue et des circonstances. Tantôt le changement des modes en déprécie la valeur; tantôt une guerre, un événement qui raréfient l'argent, en arrêtent la consommation; et de là, des pertes, des non-valeurs funestes aux producteurs. « Aussi « a-t-on remarqué, dit Say, que les chefs d'en- « treprises qui produisent des superfluités font « les profits les plus médiocres, et que leurs « ouvriers sont les plus médiocrement payés. « En Normandie et en Flandre, les plus belles « dentelles sont travaillées par des gens très-mi- « sérables, et les ouvriers qui fabriquent à Lyon « des brocarts d'or sont couverts de guenilles. »

« Qu'arriverait-il, dit Storch, si les riches fai- « saient un meilleur usage de leurs revenus, et « les employaient reproductivement? On produi-

« rait moins d'objets de luxe et plus de denrées de « première nécessité. Le nombre des bijoutiers, « des doreurs, des modistes, des brodeuses, des « faiseurs de dentelles diminuerait; mais celui « des cultivateurs, des maçons, des charpentiers, « des tailleurs, des cordonniers augmenterait; « une foule de laquais, de coiffeurs, de parasites, « d'histrions, de joueurs de profession, se voue- « raient aux arts utiles; quantité de chevaux de « parade seraient employés à l'agriculture ou au « transport des marchandises; quantité de terre « réservée pour les parcs serait transformée en « champ de labour; en un mot, les capitaux et « l'industrie augmenteraient, et l'aisance de- « viendrait générale. »

De même, Adam Smith a signalé, avec sa sagacité habituelle, les suites fâcheuses de la consommation improductive. « Autant le peuple, « dit-il, est industrieux, économe et frugal dans « les villes de commerce et de manufactures; « autant il est débauché, paresseux et pauvre « dans les villes qui se soutiennent par la rési- « dence d'une cour, et dans lesquelles les classes « inférieures tirent surtout leur subsistance de « dépenses de revenus. » Après avoir cité en exemple les habitants de Rome, de Versailles, Compiègne, Fontainebleau, Madrid, Vienne, et des villes du parlement de France, à l'exception de Rouen et de Bordeaux, qui doivent leur

commerce aux avantages de leur situation, cet auteur remarque que la fainéantise des classes entretenues par la dépense des propriétaires improductifs corrompt vraisemblablement l'industrie de la partie laborieuse de la population. « Avant l'union, ajoute-t-il, il y avait peu « de commerce et d'industrie à Édimbourg. « Quand le parlement d'Écosse ne s'assembla « plus dans cette ville; quand elle cessa d'être « la résidence nécessaire de la haute et de la « petite noblesse, elle eut quelque commerce et « quelque industrie. Elle continue cependant « d'être encore la résidence des principales cours « de justice de l'Écosse et de plusieurs admi- « nistrations, telles que celles des douanes, « de l'excise, etc. . . . . Il s'y dépense donc « encore une masse considérable de revenus; « aussi elle est fort inférieure en commerce et « en industrie à Glasgow, dont les habitants « vivent principalement de l'emploi productif « de capitaux. On a remarqué quelquefois que « les habitants d'un gros bourg, après de grands « progrès dans l'industrie manufacturière, avaient « tourné ensuite à la fainéantise et à la pauvreté, « parce que quelque grand seigneur avait établi « son séjour dans leur voisinage [1]. »

---

1. Muller, dans son Histoire des Suisses, fait la même observation au sujet de Constance. La tenue du concile ayant

On a tant et si souvent vanté les avantages attachés à la résidence des grands propriétaires au milieu de leurs domaines que ce dernier fait obtiendra difficilement croyance, et cependant rien n'est plus vrai : l'établissement d'un vaste foyer de consommation, s'il favorise sous quelques rapports la production locale, sous d'autres, lui nuit souvent bien plus encore : d'une part, l'exemple des riches, et surtout celui de leurs serviteurs, introduit d'ordinaire le goût du luxe et l'habitude de la fainéantise; de l'autre, les travaux qu'ils font exécuter, en arrachant les ouvriers à leurs occupations habituelles, et en élevant le prix de la main d'œuvre, découragent les chefs d'entreprises et les engagent à transporter ailleurs leur industrie. Qu'arrive-t-il alors? c'est qu'en échange d'une existence stable et permanente, le peuple n'a plus que des ressources incertaines et précaires. Des hommes qui, cédant à l'appât d'une augmentation de salaire, ont déserté leurs ateliers pour venir élever des terrasses ou creuser des bassins dans le parc d'un grand propriétaire, se trouvent au bout de quelques mois sans ouvrage et sans pain; contraints

---

transformé Constance en ville de luxe, les manufactures émigrèrent à Saint-Gall, et de cette époque data la prospérité de cette dernière ville.

à l'oisiveté, ils en prennent la déplorable habitude, et aux bonnes mœurs succèdent le vagabondage et la misère.

Il y a, comme on le voit, dans ces conséquences de l'imprévoyance du pauvre, et de l'incertitude des salaires payés par les riches, quelque chose d'analogue à ce que nous avons remarqué au sujet des populations dont l'industrie tend à satisfaire les caprices et le faste des classes opulentes. Peut-être faudrait-il de plus longs détails pour bien faire sentir tous les inconvénients résultants de l'excessive inégalité des fortunes; mais je crois en avoir dit assez pour ne laisser aucun doute sur leur réalité.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Des institutions aristocratiques dans leurs rapports avec les mœurs.

On a vu comment, en adjugeant au petit nombre, les biens, les honneurs, les distinctions, en un mot, tous les avantages de l'état de société, les priviléges aristocratiques tendaient à partager la population en deux classes, l'une de pauvres, l'autre de riches; il nous faut actuellement peser les conséquences morales de cet ordre de choses.

Nous commencerons par reconnaître l'influence qu'exercent sur les idées, les sentiments et la conduite des classes inférieures, les obstacles opposés aux progrès de leur industrie et de leur bien-être, et de là, nous passerons à l'examen des mœurs naturelles aux classes dont l'opulence et l'élévation sontle fruit du privilége.

Agent et but de ses propres travaux, l'homme déploie, selon les temps et les circonstances, des

qualités diversement utiles à son bonheur. Tantôt être intelligent et laborieux, il vit dans l'abondance et dans la joie; tantôt indolent et grossier, il croupit dans l'ignorance et la misère; et ce n'est pas seulement chez des peuples éloignés ou traités inégalement par la nature, qu'un contraste aussi choquant afflige les regards. Il y a peu d'années que passer de la Saxe en Bohême, de la Hollande en Westphalie, de la Suisse en Savoie ou en Franche-Comté, c'était, comme l'a dit le voyageur Riesebeek, quitter le champ de l'industrie pour les friches de la paresse. Une foule de nations peuvent encore donner lieu aujourd'hui aux mêmes réflexions : soumises à des institutions plus ou moins favorables au développement de leurs facultés physiques et morales, elles marchent d'un pas inégal dans la carrière des arts et de l'industrie : partout une cause dominante, l'étendue de la récompense assurée aux efforts individuels, active ou ralentit leur essor; et tandis que la richesse est l'apanage de toutes les contrées où l'homme peut s'élever par le travail à un rang plus honorable, l'indigence et la fainéantise règnent dans celles où des institutions spoliatrices lui ôtent l'espoir d'un meilleur avenir.

En Irlande, au temps d'Arthur Young, on remarquait que trois journaliers faisaient à peine

en une journée, la tâche qu'eût remplie aisément un seul Anglais; et, chose étrange! ces mêmes Irlandais jouissaient d'une excellente réputation dans les ateliers de la Grande-Bretagne. On eût dit que la traversée du canal Saint-George leur donnait tout-à-coup de nouvelles forces, et tel était véritablement l'effet qu'opérait sur eux la différence des salaires. Paresseux et dissipés dans leur pays où le prix du travail suffisait à peine aux plus impérieux besoins de l'existence, ils déployaient une infatigable activité en Angleterre, où grace à de plus heureuses circonstances, l'ouvrier mieux payé, pouvait même amasser quelques économies pour ses vieux jours.

« En Allemagne, dit Schultz dans ses lettres « sur la Gallicie et la Pologne, les paysans la« bourent avec joie, et l'air retentit de leurs « chants. En Gallicie, ce sont des spectres qui, « accablés de langueur, se traînent à peine; point « d'autres accents que ceux de la douleur; les « cris, les hurlements, les sanglots répondent « aux coups de fouet du piqueur qui presse le « paysan paresseux. Ce paysan n'a rien en pro« pre: il tient en fief ses champs, ses chevaux, « sa cabane; son ame n'a point de vigueur, et le « fouet seul peut le ranimer. »

A ce lamentable tableau, l'auteur ajoute l'énumération des vices dont la dépendance et la mi-

sère ont fait le partage du serf polonais : l'ivrognerie, la fourberie, le penchant au vol et à la révolte; puis il fait ressortir la supériorité industrielle et morale des colonies allemandes dispersées dans les mêmes provinces.

Telle doit être en effet l'influence de l'inégalité des récompenses assignées au travail. L'homme n'est point une machine qui prodigue aveuglément ses forces ; si la faim, si la violence, peuvent le contraindre à saisir la bêche ou la navette, c'est l'appât des jouissances, c'est l'espoir d'améliorer sa condition qui seuls impriment à ses bras une énergique dextérité. Les lois ont-elles affaibli ou brisé cet indispensable ressort? ne laissent-elles à l'homme d'autre perspective qu'une irremédiable indigence? Il agit, mais sans vigueur, sans industrie, sans intelligence et sans moralité.

A partir de l'esclave jusqu'au citoyen d'un état libre, comptez les degrés divers d'industrie, de richesse et de distinction morale, vous les trouverez constamment subordonnés à l'étendue des chances de bien-être et d'ascendance laissées aux individus. Si l'esclave est à la fois le plus faible, le plus nonchalant et le plus dégradé des êtres humains, le prolétaire, qui rampe sous la chaîne du besoin, ne déploie guère plus de vertus ou d'activité. Déshérité des biens de la terre, il ne

fait rien pour les accroître, et plongé dans une incurable apathie, il garde les sentiments, la paresse et la grossièreté de la servitude. Mais changez les circonstances qui le découragent; qu'il puisse enfin, à force d'intelligence et d'industrie, échapper à l'indigence, le désir d'améliorer sa condition se fera sentir; une noble émulation vivifiera son ame; il voudra dépasser ses égaux; il se jettera avec ardeur dans toutes les routes ouvertes à son industrie; et sous ses mains plus actives et plus vigoureuses, fleuriront les arts, le commerce et tous les éléments de la félicité humaine.

Qui le croirait cependant! on a fait l'apologie de la misère: quelques écrivains ont prétendu que sans l'aiguillon de la faim, l'homme ne voudrait pas travailler; et que, loin d'être avantageuse aux sociétés, l'élevation des salaires enfantait la paresse et l'oisiveté. Injuste et désolante doctrine! les anciens nous l'ont transmise, et elle était bien digne en effet de leur terre d'esclavage. Là, le laboureur asservi ne répandait qu'avec désespoir ses sueurs pour un maître détesté; là, l'homme libre aurait cru s'avilir, en se livrant aux travaux, qui formaient le partage d'une race dégradée. Mais quels faits pourraient la justifier dans des contrées débarrassées du fléau de la servitude? Ne voyons-nous pas les

peuples les plus riches, animés d'une ardeur toujours croissante? N'est-ce pas dans le nord de la France, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Suisse, que se trouvent les populations à la fois les plus aisées et les plus laborieuses de l'Europe? L'Espagne, les États de Rome, le royaume de Naples, pays où la misère est le triste fruit des institutions, ne sont-ils pas en revanche couverts de mendiants, qui se refusent aux peines d'un travail trop mal payé pour assurer plus que la subsistance?

Ne nous trompons pas sur ce qui se passe dans l'ame du pauvre artisan; que la médiocrité apparente des récompenses attachées aux ennuis, aux fatigues qu'il endure, ne nous fasse pas illusion; il en juge autrement. Cette vie, qui nous paraît si dure et si pénible, l'habitude la lui rend tolérable; ce salaire si chétif à nos yeux, il s'en contente; et pour peu que la marche de faits le fasse participer aux jouissances résultant de l'accroissement du bien-être général, il porte dans ses occupations une gaieté favorable au développement et à l'énergie de ses facultés industrielles. Si, comme l'a dit Raynal, le travail de la faim est aussi borné que sa cause, le travail soutenu par l'espoir de l'aisance est infatigable, et l'on voit plus communément l'ouvrier à la tâche, méconnaître et dépasser les limites de ses forces,

que s'arrêter au point où son gain suffirait aux nécessités de sa conservation.

Malheureusement la fainéantise et le découragement ne sont pas les seuls résultats des institutions contraires à l'amélioration du sort de la multitude; ces mêmes institutions dégradent son intelligence, et portent à son caractère de funestes atteintes.

En effet, toutes les conditions ne sont pas également propres à vivifier le germe des affections bienveillantes et des vertus domestiques. Si l'aisance, en permettant de soustraire à la consommation du jour les moyens d'amender l'avenir, habitue les hommes à résister à leurs appétits, à mettre de l'ordre dans leur vie et à étendre leurs vues au-delà du présent, l'extrême pauvreté, en détruisant la possibilité du sacrifice, affaiblit la raison et exclut toute prévoyance. Pour contenter un caprice, le Sauvage vend le matin le lit dont il aura besoin le soir; comme lui, le prolétaire obéit à l'instinct qui porte à satisfaire les penchants actuels. D'autant plus avide des jouissances à sa portée, que la privation en irrite le désir, il s'abandonne à l'ivrognerie, à la débauche, et plus les maux au sentiment desquels l'arrachent un instant ces excès sont pénibles, plus il demeure sourd aux avis de la raison et de la prudence.

Donnez, dit un écrivain anglais, une guinée à un paysan de l'un de nos trois royaumes, et remarquez l'usage que chacun fera de ce bienfait inattendu. C'est à la taverne que l'Irlandais ira le dépenser ; l'Anglais mieux avisé en achetera des vêtements ou quelque ustensile de ménage ; l'Écossais seul saura lui donner un emploi reproductif : il se procurera, soit un porc qu'engraisseront les débris de ses repas, soit un instrument de travail, soit du lin que sa femme filera, quelque objet enfin dont le temps et son industrie accroîtront la valeur.

Tel est le résultat de l'inégalité des lumières enfantées par des conditions plus ou moins prospères. Le peuple le plus misérable est le plus intempérant, et le défaut de sagesse et de prévoyance ajoute toujours au poids de ses souffrances.

De la même incurie découlent d'autres conséquences également fâcheuses. Quoique refoulées au-dessous du niveau que leur permettraient d'atteindre de meilleures lois économiques, les classes inférieures tendent malheureusement à multiplier d'autant plus activement qu'elles sont plus ignorantes et plus abruties. Les sentiments qui dans les rangs plus élevés combattent le goût du mariage et de la paternité, la crainte de laisser des enfants moins heureux que soi, comment les prolétaires en connaîtraient-ils le pouvoir,

eux dont les fils ne sauraient déchoir d'une condition au-dessous de laquelle il n'en est pas; eux à qui d'ailleurs la Providence n'a laissé d'autre bonheur sur cette terre que les plaisirs des sens? aussi toujours trop nombreuse relativement aux ressources qu'elle possède, cette portion de la société ne peut-elle s'affranchir du joug de la misère. La barbarie et le despotisme, dit Malthus, n'éteignent pas la passion qui tend à l'accroissement de la population; mais ces deux fléaux travaillent à lui enlever les obstacles que lui opposent la raison et la prudence.

Et combien de causes encore conspirent contre le bonheur et la dignité des classes déshéritées par le privilége! Découragées par les souffrances, abruties par l'ignorance, la dépendance où les tient d'un trop petit nombre de distributeurs de salaires, la concentration des fortunes, achève de les dégrader. Privées de la seule liberté dont puissent jouir les prolétaires, de la faculté de choisir entre plusieurs maîtres, il est impossible qu'elles trouvent à la fois du pain et des égards.

Or, je le demande, quelles vertus, quelle énergie morale attendre d'infortunés, que le besoin condamne à tolérer tous les caprices, toutes les duretés de celui qui les paie; qui, dans toutes leurs relations, doivent abdiquer leurs volontés; qui, sous peine de mourir de

faim, doivent cacher jusqu'au dépit causé par une injure? Esclaves par le fait, comment n'en prendraient-ils pas le caractère? comment ne deviendraient-ils pas à la fois, haineux, bas, rampants et dissimulés?

Encore si dans une situation aussi avilissante, il gardait les affections dont l'influence réprime les passions malfaisantes; mais tel est le malheur du pauvre que, ni la sensibilité pour les peines d'autrui, ni la crainte du blâme, ces deux grands freins de l'humanité, n'ont de prise sur lui. Dans son cœur endurci par des souffrances imméritées s'éteignent la pitié, la compassion pour les afflictions de ses semblables; un seul sentiment y subsiste, la haine du bonheur dont il les voit jouir; et la terreur du châtiment peut seule le détourner du mal.

Qu'on ne pense pas qu'à défaut de sensibilité morale, le désir de l'estime et la crainte du mépris le rappellent au devoir. Hélas! en le condamnant aux dédains, qui devraient ne flétrir que l'inconduite, la misère l'affranchit du joug de l'opinion: vertueux, il n'en est pas plus honoré; vicieux, ses écarts n'ajoutent guère au poids des humiliations dont il est abreuvé. Malheureuse portion de l'humanité! tandis que les privations, l'ignorance, l'abrutissement, en excitant ses appétits sensuels, la convient au mal, ni la

peur du blâme, ni l'influence des affections sympathiques, ne la soutiennent contre les tentations.

Telles sont les déplorables conséquences des institutions qui dépouillent le grand nombre au profit d'une minorité privilégiée. Plus elles ont d'énergie, et moins il y a d'industrie, de bien-être et de moralité dans les classes laborieuses. Ces institutions, au surplus, corrompent également les mœurs et le caractère des classes qu'elles avantagent; et si la misère avilit les petits, les grands n'échappent pas aux funestes impressions que laisse un mode d'existence trop favorable au luxe et à l'orgueil de la domination.

« A quoi faut-il attribuer, demande Machiavel, la longue conservation du même caractère dans les familles? A l'influence des jugements que dès ses plus tendres années, un enfant entend porter en bien ou en mal. Ces premières impressions se gravent profondément dans son cœur et deviennent la règle de ses actions aux différentes époques de sa vie; de là, l'inflexible sévérité des Manlius, l'affabilité populaire des Publicola, l'ambition et le dédain pour le peuple des Appius; eût-il été possible sans cela que tous les Appius développassent les mêmes inclinations et fussent agités des mêmes passions? » Peut-être Machiavel eût-il bien fait d'observer que, placées héréditairement à la tête de factions politiques,

les grandes familles romaines, asservies à des opinions de parti, devaient nécessairement y conformer leur conduite. Mais, quoi qu'il en soit, il est réellement des mœurs propres à chaque condition privée ; et dans tous les pays, les classes privilégiées ont leur caractère distinct : non que, sous le couteau de l'inquisition ou sous le fer du despotisme, le patricien de Venise ou le boyard moscovite aient montré la belliqueuse fierté du magnat polonais ; mais il est une corruption, fille du luxe et de la domination, à laquelle n'échappent point les hommes qui, selon Massillon, n'ont plus qu'à jouir d'eux-mêmes, parce que la naissance leur a tout donné.

Voyez quelle éducation, quelles impressions reçoit le rejeton d'une illustre famille. Nourri dans la croyance de la distinction originaire de sa race, entouré de serviteurs attentifs à lui complaire, ne rencontrant que dans le cercle trop étroit de ses égaux ces résistances dont l'opiniâtreté aiguise l'intelligence et forme au respect des droits d'autrui, comment ne s'élèverait-il pas à la présomptueuse idée d'une supériorité naturelle sur les autres hommes ? Malheur à qui n'a pas à reculer fréquemment devant des volontés libres et désintéressées ; malheur surtout à celui dont l'enfance s'écoule trop loin du spectacle des peines et des misères de la vie humaine ! il

ne connaîtra pas les affections tendres et bienveillantes ; l'orgueil et la dureté seront son partage. Et que d'aliments trouvent toutes les inclinations vicieuses d'un grand, dans ses rapports avec des inférieurs avides des graces dont il dispose ! A l'âge des passions, tout en facilite les écarts : on s'honore de son choix, on court au devant de ses pas ; et loin d'adoucir son ame hautaine, des plaisirs trop faciles l'énervent, la dépravent, et la confirment dans un funeste mépris pour l'humanité. Tristes effets du privilége ! les classes qu'il sépare se corrompent mutuellement; et tandis que les peuples rampent aux pieds de quelques maîtres qui ne leur inspirent ni dévouement ni affection, ceux-ci s'habituent à ne voir dans leurs subordonnés que des instruments de plaisir ou d'ambition.

Il serait inutile de s'arrêter à décrire tous les vices qu'enfante l'orgueil de l'opulence ; tant d'écrivains ont parlé de la satiété produite par l'abus des jouissances, des tourments attachés à l'ennui de n'avoir point à former de désirs dont la satisfaction exige de nobles efforts d'industrie et d'intelligence ; ils ont dépeint si clairement l'ordre des impressions qui conduisent un être fatigué de plaisirs raisonnables à chercher de nouvelles émotions dans le sein du désordre ou dans le fracas de la vanité, qu'il ne reste rien

de neuf à dire sur ce sujet. Les faits d'ailleurs suffiraient pour attester la justesse de leurs observations. Ils prouvent que partout où l'aristocratie ne trouva pas, dans l'exercice de la domination politique, un aliment à son activité, elle descendit à l'excès de dissolution dont les descendants des Fabricius et des Scipion donnèrent l'exemple, aussitôt que la perte des libertés romaines les eut condamnés à jouir dans l'ombre, des richesses amassées par leurs ancêtres. Que l'on se rappelle les mœurs des courtisans de nos rois, la galanterie du règne de Louis XIV, la licence effrénée de la Régence, les débauches et le désordre de la cour de Louis XV, on verra que partout le luxe et l'oisiveté produisirent des fruits également pernicieux. Aussi n'appellerai-je l'attention du lecteur que sur deux circonstances dont l'influence moins caractérisée ne s'en fit pas sentir moins fortement dans les monarchies de l'Europe : je veux parler de l'influence exercée sur les mœurs du peuple par le luxe des grands, et des préjugés anti-industriels que fit éclore le privilége.

Le luxe corrompt tout, et le riche qui en jouit, et le pauvre qui le convoite, a dit Rousseau. Et au fait, n'est-il pas naturel que le pauvre attache toutes ses idées de bonheur et de perfection à l'usage des objets et à l'imitation des manières

qui distinguent les hommes dont le sort lui fait envie? Aussi, dans tous les lieux où la distribution des richesses favorise le luxe des grands, le peuple prend-il des habitudes d'ostentation, et se fait-il des idées de bienséance aussi pernicieuses que frivoles. Vainement la raison désavoue un éclat extérieur étalé aux dépens du bien-être interne, les besoins de l'orgueil et de la vanité ne sont pas moins impérieux que ceux de la nature; on tient à ne pas paraître sans les objets à la possession desquels l'opinion attache du prix; pour se les procurer, on vit de privations, on sacrifie des ressources dont l'emploi judicieux grossirait le revenu annuel; et toutes les fois que des nations prodigues et vaniteuses dissipent ainsi une partie de leurs moyens de prospérité, la misère et le vice tourmentent des familles que plus de sagesse conduirait à l'aisance et au bonheur.

A combien de lois somptuaires ne recourut-on pas dans les siècles passés, pour remédier aux désordres attachés à l'amour du luxe et de la parure? Hélas! le mal était hors de leur portée! vainement on proscrivait les souliers recourbés, les manteaux brodés; vainement on défendait l'exercice de l'orfévrerie; vainement encore on fixait la couleur et la qualité des vêtements à l'usage de chaque profession, les mêmes extravagances se

reproduisaient bientôt sous d'autres formes. Et le moyen, en effet, que le peuple conservât des goûts simples et modestes, alors que les grands croyaient devoir à leur dignité d'étaler tant de magnificence, qu'aux conférences du Champ du Drap d'or, les courtisans de Henri VIII et ceux de François Ier se ruinèrent en quelques jours de représentation! les seigneurs français y portèrent sur leurs épaules leurs terres et leurs moulins, disent nos historiens; quant aux Anglais, Hume assure que les épargnes du reste de leur vie ne purent réparer les brèches qu'ils y firent à leurs fortunes.

Nous avons à considérer actuellement l'influence des préjugés naturels aux castes privilégiées. Enfants de l'orgueil, ces préjugés semblent un fruit inévitable des classifications artificielles; du moins, est-il certain qu'on en retrouve des traces partout où les institutions distribuèrent inégalement les droits et les pouvoirs. Ainsi dans l'antiquité, l'homme libre se croyait sincèrement d'une autre nature que l'esclave, et les philosophes mêmes n'arrivèrent pas à révoquer en doute la supériorité qu'il s'attribuait. Dans la vieille Rome, telle était la force des préjugés résultant de la division du peuple en deux castes, qu'à l'occasion d'un projet de loi pour donner aux familles patriciennes et plébéiennes

la liberté de s'unir par le mariage, les défenseurs des prérogatives aristocratiques déclaraient à la face du peuple, que, monstrueuses comme celles des animaux d'espèces diverses, de telles alliances ne donneraient que des rejetons en désaccord avec eux-mêmes et avec la race humaine. La morale évangélique ne sauva pas les nations chrétiennes de l'empire de préjugés analogues. Fiers d'une domination à peu près sans bornes, les seigneurs du moyen âge en vinrent à considérer leurs vassaux comme des êtres d'une nature inférieure; et leurs procédés, leurs lois même, témoignèrent qu'ils ne croyaient pas leur devoir plus d'égards qu'aux animaux dont les labeurs fécondaient leurs domaines. Les idées s'adoucirent, à la vérité, à mesure que la civilisation se perfectionna: peu à peu les nobles cessèrent de se croire en droit de se jouer de la vie de leurs serviteurs; on ne les vit plus tirer vanité du brigandage et des cruautés exercés contre les vilains; mais à des opinions barbares et féroces, succédèrent des préjugés contraires à la pratique des arts industriels.

Possesseurs de terres dont les institutions fiduciaires leur assuraient l'immuable conservation, les nobles vivaient dans l'oisiveté, ou suivaient la carrière des armes. De même que dans les républiques de l'antiquité, les citoyens se

croyaient déshonorés par l'exécution de travaux conformes à ceux des esclaves, les nobles attachèrent une idée d'honneur à n'embrasser aucune des professions lucratives qui enrichissaient les roturiers. Manger ses revenus ou servir le prince, telle fut la règle qu'ils se prescrivirent; et quiconque s'en écartait, quiconque cherchait dans le commerce un accroissement de fortune, dérogeait à sa dignité et en était puni par le mépris de ses égaux, par la perte même de ses prérogatives. Si un préjugé aussi contraire à l'amélioration des sources de la richesse publique n'avait pas étendu son influence hors du cercle des privilégiés, il n'y aurait eu que demi-mal; mais malheureusement, il en est des maximes et des principes des classes élevées comme de leurs modes et de leurs usages; ils deviennent à la longue le type sur lequel se modèlent les classes inférieures. Comme la noblesse méprisait le travail et honorait l'oisiveté, les hommes qui faisaient fortune dans les rangs populaires n'avaient rien de plus pressé que d'abandonner des carrières mésestimées; comme la noblesse reconnaissait des différences entre les degrés de déconsidération que méritaient des professions diverses, les hommes qui s'emparaient des moins avilies, s'en faisaient un titre à la supériorité; et dans toutes les branches d'industrie s'introduisaient d'humi

liantes distinctions. Ainsi, dans l'ancien régime, on retrouvait entre les états divers que se partageaient les industriels, toutes les nuances, toutes les gradations honorifiques imaginées par la caste privilégiée. De même que la noblesse d'épée avait le pas sur la noblesse de robe, l'armateur le demandait sur le commerçant, le notaire sur le médecin, le peintre sur l'architecte, le tailleur sur le cordonnier : que sais-je! entre toutes les professions existaient des différences d'illustration; et comme si ce n'était pas assez des obstacles opposés par la nature à la prospérité des nations, la vanité avait pris soin d'en élever de factices qui détournaient les individus des voies où leurs talents leur promettaient les succès les plus marqués.

De tels préjugés eurent les plus funestes conséquences. En égarant le sentiment délicat de l'honneur, trop souvent ils le tournèrent contre l'intérêt général et les fins même de l'association. Quels progrès pouvaient faire l'industrie et l'opulence parmi des nations, où les classes, en possession des fonds productifs et des moyens de les accroître, ne voyaient que honte dans l'exercice des arts créateurs du bien-être; où, pour échapper au dédain et s'élever à la considération, les roturiers, ainsi que le raconte Turgot de ceux de Limoges, renonçaient à leurs professions aus-

sitôt qu'elles leur avaient donné la fortune? « A Constance, dit le baron de Riesebeek, le « noble regarde avec dédain le citoyen qui doit « ses richesses, non à une généalogie douteuse, « mais à sa capacité et à son industrie. Ce dédain « fait une profonde impression sur le simple « bourgeois, qui, au lieu d'augmenter son capi-« tal en continuant à travailler, achète un titre, « prend aussi l'air noble, et alors insulte les « bourgeois ses confrères par un orgueil encore « plus méprisable. »

Il est des peuples que cette espèce de préjugés a dépouillés de toute industrie, et condamnés à la misère. Si l'Espagne vit disparaître à la fois son commerce, ses richesses et sa puissance, n'en accusons pas plus les vices d'un gouvernement monacal, que d'anciens préjugés sanctionnés par l'autorité des lois et les constitutions municipales du royaume. L'industrie pouvait-elle subsister dans un pays, où le lignage d'une famille est flétri dès qu'un de ses membres fait quelque métier; où les lois de Philippe II taxaient d'infamie une foule de professions, celles de forgeron, de tanneur, de cordonnier, de tailleur, par exemple? Vainement la détresse publique fit-elle, sous le règne de Philippe III, chercher les moyens de ranimer une nation qui rétrogradait avec une effrayante rapidité; vainement le

duc de Lerme voulant mettre à profit les préjugés mêmes du peuple, offrit-il le rang de chevalier à tout cultivateur qui ferait preuve d'habileté : toutes les industries se tiennent, et les encouragements prodigués à l'agriculture ne pouvaient remédier aux inconvénients des préjugés contraires à l'usage des arts mécaniques.

Si, dans la plupart des monarchies de l'Europe, les peuples eurent à lutter contre les obstacles que le mépris de l'industrie opposait à l'augmentation de leurs richesses, tel ne fut pas le sort des états les plus renommés pour leur activité commerciale. Dans les villes de la ligue anséatique, dans les républiques italiennes, avant qu'elles tombassent sous la domination de la maison de Charles V, on prodiguait les honneurs aux commerçants et aux manufacturiers. « En Hollande, « dit Adam Smith, ne rien faire semble mes- « séant »: l'oisiveté passe pour une marque d'incapacité. Il en est de même aux États-Unis d'Amérique : l'homme qui néglige d'accroître sa fortune par le travail ne jouit d'aucune considération. Ces faits sont consolants, en ce qu'ils nous montrent dans les préjugés favorables à l'oisiveté, un fruit amer des institutions, et non un inconvénient naturel à tout ordre social. Au surplus, en France même un grand changement à cet égard a pris place dans nos mœurs, et

beaucoup de gens aujourd'hui n'hésitent plus à se vouer à des professions qu'ils eussent dédaignées avant la révolution.

J'ai passé en revue les nombreux inconvénients attachés à l'existence des seuls priviléges qui puissent maintenir une aristocratie dans les états monarchiques. Population, mœurs, industrie, bien-être, il n'est aucune partie de l'existence sociale que n'affectent douloureusement les lois qui sacrifient les intérêts de la multitude à la grandeur apparente du petit nombre ; il n'est enfin aucun élément de la puissance et de la félicité des nations que l'altération du cours naturel de la richesse et des distinctions ne prive de quelque chance de développement et d'amélioration.

Peut-être on demandera comment il se fait que, sous l'empire d'institutions aussi vicieuses, les nations de l'Europe aient recueilli les bienfaits d'une civilisation progressive. C'est qu'il faut le concours de bien des causes pour anéantir la puissance vivifiante de la perfectibilité humaine, et réduire les sociétés à la déplorable stagnation dont l'Asie offre tant d'exemples. Que d'institutions iniques et compressives ont fléchi sous l'effort des tendances actives de la civilisation ! Contemplez le tableau du moyen âge : affaissés sous le joug d'une odieuse servitude, les peuples

le brisent et font route, bien que traînant après eux les débris pesants des chaînes forgées par l'ignorance et l'orgueil nobiliaires ; excités par le désir d'améliorer leur condition privée, les individus déploient une énergie victorieuse des erreurs cruelles de la législation, et leurs efforts font avancer la société tout entière dans une carrière que le temps aplanit de plus en plus sous ses pas. Ainsi les nations prospèrent, sans que la rapidité même de leur marche atteste une organisation exclusive de tout principe injuste et pernicieux. Et au fait, quel systême social en est exempt ? Le mal qui se dérobe à nos regards, nos neveux, plus riches d'expérience et de lumières, le découvriront sous des dehors dont l'éclat peut-être aujourd'hui nous séduit ou nous en impose.

CHAPITRE HUITIÈME.

Des priviléges de propriété dans leurs rapports avec le bien-être des familles qui en jouissent.

Nous connaissons ce que coûte le maintien d'une aristocratie territoriale, tâchons d'apprécier l'étendue des avantages que la spoliation du grand nombre mit aux mains de la minorité privilégiée.

D'ordinaire, les mauvaises institutions ne vont pas à leur but, et les fruits de l'injustice se flétrissent promptement; sachons donc si d'iniques prérogatives ont véritablement contribué au bien-être et à la félicité des familles nobles.

Déja cette question a été traitée par un grand écrivain. « Toutes les aristocraties, dit Sismondi[1],
« qui se sont maintenues dans l'univers, en Grèce,
« à Rome, à Florence, à Venise, dans toutes les
« républiques italiennes du moyen âge, dans

1. Nouveaux principes d'économie politique, livre III, chapitre XI.

« toutes celles de la Suisse et de l'Allemagne,
« ont été régies par la loi du partage égal entre
« les enfants. Des fortunes colossales s'y sont
« maintenues pendant plusieurs siècles, même
« lorsqu'elles étaient engagées dans le commerce,
« comme celles des Strozzi et des Médicis à Flo-
« rence, ou des Fugger à Augsbourg. L'on a
« rarement vu dans ces familles un grand nom-
« bre de frères, et elles ne s'en sont pas éteintes
« plus rapidement. »

« Tous les corps de noblesse qu'on a vus ré-
« duits à une dégradante pauvreté dans les mo-
« narchies ou principautés d'Espagne, d'Italie,
« d'Allemagne, ou de l'ancienne France, ont
« vécu sous le régime des majorats et des sub-
« stitutions. On a toujours vu chaque père avoir
« un grand nombre de fils dont tous les cadets
« étaient condamnés à la fainéantise et à la pau-
« vreté. Leur nombre n'empêchait pas les familles
« nobles de s'éteindre : c'est même une obser-
« vation journalière dans ces pays-là, que le père
« qui a huit enfants ait rarement des petits-fils.
« Mais s'il arrivait quelquefois que les cadets
« se mariassent, ils donnaient naissance à de
« nouvelles branches qui vivaient dans la mi-
« sère, et qui détruisaient ainsi la considération
« qu'on avait voulu attacher aux noms histo-
« riques. »

Tels sont les faits, et certes leur conformité dans des contrées différentes autorise suffisamment à les considérer comme le résultat de ce qu'il y avait de commun aux lois qui privilégiaient les divers corps de noblesse. Au surplus, il est facile de les expliquer.

Nous avons vu précédemment qu'en consacrant le droit de primogéniture et en frappant d'inaliénabilité le patrimoine de la caste privilégiée, les lois fiduciaires non-seulement déshéritaient les puînés, mais tendaient à accumuler peu à peu les héritages en faveur d'un nombre d'individus de plus en plus restreint par l'effet des accidents de succession et de lignée : de ces deux dispositions, il devait résulter qu'un petit nombre de grandes maisons s'élèverait sur la ruine de la caste entière, et que les branches cadettes, victimes d'une injuste exclusion, souffriraient d'une indigence d'autant plus accablante qu'elles ne pouvaient, sans déroger, y échapper par l'exercice d'aucune industrie.

Ainsi s'explique suffisamment l'appauvrissement graduel des familles titrées dans les monarchies de l'Europe. Mais d'où vient que la conservation même des majorats n'empêcha pas une foule de nobles de perdre les avantages de richesse qui semblaient devoir en résulter? Ici, il faut tenir compte, et de l'influence des préjugés

et des mœurs propres aux classes osives, et surtout des inconvénients attachés à la transformation du droit absolu de propriété en simple usufruit. En effet, l'orgueil du rang et du nom n'eût pas fait aux nobles un devoir de l'oisiveté, qu'ils auraient trouvé dans la nature même de leurs priviléges d'invincibles obstacles à l'amélioration de leurs domaines. Les fonds que le propriétaire libre obtient, soit en aliénant une partie de ses biens, soit en les hypothéquant, le possesseur fiduciaire est dans l'impuissance de se les procurer. Veut-il défricher un terrain inculte, dessécher un marais, construire une usine? quelque avantage que présentent ces opérations, l'impossibilité d'offrir un gage aux prêteurs le prive des moyens de les réaliser. Bien plus, qu'un accident imprévu vienne à détériorer sa propriété; qu'il ait à rétablir un moulin, à relever une grange écroulée, à refaire une digue, ce n'est d'ordinaire qu'en contractant des emprunts usuraires, qu'en prenant des engagements d'autant plus ruineux qu'il faut payer la faculté d'en abuser, qu'il parvient à empêcher la dégradation de ses biens.

De tous les genres de propriété, il n'en est point qui s'accommode moins des entraves de l'inaliénabilité que la propriété territoriale. Tant d'événements fâcheux peuvent l'atteindre et exi-

ger des travaux dispendieux, qu'à moins de tenir en réserve un fonds destiné à y faire face, nul possesseur ne saurait en maintenir la valeur. Sans doute l'économie n'est point une vertu interdite aux nobles; mais telles sont les difficultés inhérentes à leur position et aux formes sous lesquelles ils possèdent, que, tandis qu'ils en ont le besoin le plus indispensable, tout conspire à la leur faire dédaigner. Que de motifs assiégent leur vanité! Des complaisants intéressés ne leur parlent que de la splendeur de leurs pères : on leur vante leur hospitalité, leurs fêtes, la tenue de leurs équipages ; on leur dit quel était le nombre de leurs gens, de leurs chiens, de leurs chevaux; on leur fait une sorte de honte de ne pas déployer dans les mêmes lieux une égale magnificence, et trop souvent l'orgueil exaltant des penchants nourris par l'oisiveté les transforme en passions ruineuses. Telle fut la cause principale de la décadence d'une caste que sa condition invitait au luxe et à la dissipation, tout en lui refusant les moyens d'en réparer les conséquences. Dans l'ancienne France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, la misère avait atteint une foule de familles qui croyaient leur dignité intéressée à la conservation d'un certain éclat extérieur, et il était bien peu de fortunes nobiliaires qui ne fussent grevées de dettes et de charges accablantes.

Mais, dira-t-on, les familles privilégiées n'ont-elles donc que des terres substituées? Un dicton assez ignoble n'atteste-t-il pas au contraire le soin qu'elles avaient de réparer par des mésalliances les brèches du temps et de la prodigalité? Sans doute: mais ces mêmes nobles, s'ils touchaient la dot de leurs femmes, avaient à faire la dot de leurs filles; il fallait qu'ils assurassent un sort à leurs fils cadets; et, tôt ou tard, cette nécessité les réduisait à la simple possession du majorat. Les institutions qui prescrivent l'iniquité, manquent toujours leur effet; vainement les lois fiduciaires sacrifiaient à un but de convention la justice naturelle : le cœur des pères se révoltait contre l'idée d'abandonner à la merci d'un sort rigoureux des enfants que les torts même de la fortune ne leur rendaient ordinairement que plus chers; inquiets de leur avenir, ils cherchaient à les prémunir contre l'indigence; ils leur donnaient tout ce qu'ils possédaient en biens libres, en rentes, en valeurs mobilières; au besoin, ils empiétaient sur leurs revenus, ils abattaient leurs futaies, ils réduisaient les baux pour obtenir des pots de vin; et les mêmes circonstances se reproduisant de génération en génération, le temps arrivait où quelqu'un des héritiers privilégiés n'avait plus que des biens dégradés et frappés d'inaliénabilité.

A tant de causes d'appauvrissement se joignaient d'autres fruits non moins amers de l'injustice du privilége. Sans autorité sur un fils dont la fortune était irrévocablement assurée, un père n'avait aucun moyen d'en réprimer les désordres. D'autre part, des querelles domestiques, nées de la jalousie qu'excitait l'inégalité des partages entre frères, troublaient cruellement son repos; il prévoyait le moment où ses plus jeunes enfants jetés dans le monde, sans autre appui qu'un nom distingué, auraient à lutter contre les atteintes de la pauvreté; il voyait ses filles sans autre alternative qu'un célibat forcé, ou des unions tardives et malheureuses: en vérité, c'était expier trop durement les avantages de la suprématie; c'était payer trop cher quelques jouissances de vanité!

Que l'on considère quels avantages la noblesse unissait à la propriété exclusive d'une vaste portion du territoire, et l'on sera étonné de l'activité que durent avoir les causes qui en provoquèrent l'abaissement. Dans la plupart des monarchies et des principautés de l'Europe, elle ne supportait pas les charges d'un état social dont toutes les distinctions lui appartenaient; exempte de la taille et de l'impôt, elle jouissait d'un droit exclusif aux grades militaires, aux plus hautes fonctions de l'ordre judiciaire et aux bé-

néfices de l'Église; en France surtout, rien n'avait été épargné pour faire fleurir les familles nobles : seules elles étaient reçues à la cour, seules elles y gagnaient l'affection lucrative du monarque; et il était peu de ministres qui ne se fissent un devoir d'ajouter aux moyens d'opulence et de crédit dont elles étaient en possession. Mais bien vainement leur prodigua-t-on les finances; vainement ouvrit-on des écoles ou des couvents pour l'éducation de leurs enfants; vainement leur réserva-t-on une foule de places, d'emplois, de sinécures et de pensions, tant de bienfaits furent inutiles; et les cris de détresse qu'elles firent entendre sous tous les règnes, témoignèrent qu'il n'est point de prospérité durable hors de la sphère de la justice et de l'égalité.

Chose bien digne de remarque! Tandis que des classes en butte à l'iniquité des institutions, trouvaient dans le travail les moyens de s'élever à une prospérité croissante, on vit les castes privilégiées déchoir insensiblement de leur grandeur primitive, et subir l'indigence sur le sol même dont on les avait exclusivement gratifiées.

Au reste, il est à remarquer que long-temps la noblesse française se plaignit des entraves qu'opposaient à son activité les lois fiduciaires. Aux états-généraux de 1560 et de 1615, elle

mit tout en œuvre pour obtenir la suppression des substitutions; et l'édit qui les réduisait à trois races dans les pays de droit coutumier fut le résultat de ses instances.

Si plus tard elle sembla changer d'avis, c'est que les circonstances n'étaient plus les mêmes. Sous le règne de Louis XIV, le nombre des quartiers de noblesse devint un titre positif aux préférences royales comme à une foule de distinctions lucratives. Dès-lors, il fut avantageux aux nobles de province de pouvoir faire les preuves de l'ancienneté de leur race; et comme la possession des domaines auxquels étaient attachés le nom et les armes des familles en offrait le plus sûr moyen, ces nobles se réconcilièrent avec les institutions destinées à la perpétuer.

CHAPITRE NEUVIÈME.

De l'aristocratie territoriale dans ses rapports avec les libertés publiques.

Il n'est pas de corps privilégié qui n'étaie ses prérogatives de motifs d'intérêt général. Tant que les souverains disposèrent en maîtres des forces de l'état, la noblesse se donna comme la sauvegarde naturelle de leurs droits, et prétendit qu'il y avait tant d'identité entre leurs intérêts respectifs, que tout ce qui restreindrait ses propres avantages compromettrait infailliblement la sûreté du trône. Lorsque les progrès des lumières et des richesses eurent fait du peuple une puissance, il fallut modifier ce langage ; on soutint que les priviléges aristocratiques avaient été le plus ferme rempart des libertés nationales, et que si la noblesse avait mis obstacle aux écarts de la démocratie, elle n'avait pas moins servi à réprimer les empiétements de l'arbitraire monarchique.

Une opinion si favorable au maintien des corps privilégiés devait passer d'autant plus aisément que l'histoire semblait en attester la rectitude.

Comment douter, en effet, que, sans la résistance obstinée des grands-vassaux, le pouvoir royal élevé prématurément sur des populations trop ignorantes et trop faibles pour s'en faire respecter, n'eût écrasé, de son poids malfaisant, les germes au développement desquels nous devons les bienfaits d'une civilisation progressive? Mais, de bonne foi, peut-on faire honneur à l'aristocratie d'un résultat qui ne fut le fruit d'aucune idée généreuse, d'aucun sentiment libéral? c'était pour la domination qu'elle se battait; et si la victoire eût couronné les efforts des seigneurs, assez d'exemples nous autorisent à croire qu'ils n'eussent pas laissé aux classes inférieures plus de liberté que les nobles de la Pologne n'en accordèrent à leurs paysans.

Heureusement que l'apparition d'un troisième pouvoir sur la scène politique vint conjurer ce péril. Hors d'état de tenir tête à leurs vassaux, les rois favorisèrent l'établissement des communes; bientôt celles-ci purent mettre dans la balance un poids important, et dès-lors, une sorte de pondération, effet de la combinaison de forces sociales, en tempéra la dangereuse activité. Ainsi naquirent les libertés de contre-

poids, libertés trop vantées, puisqu'elles ne furent, en dernière analyse, que le produit d'une trève entre des pouvoirs également égoïstes et pernicieux.

De telles libertés valaient mieux toutefois que l'anarchie ou le despotisme. Jetez dans les empires de l'Orient des corps privilégiés, donnez-leur des richesses et du pouvoir, et bientôt se formera un faisceau d'intérêts et d'opinions identiques qui, prescrivant des bornes aux caprices désordonnés du maître, donnera quelque soulagement aux peuples. Mais qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est point la liberté, ce n'est point l'honneur, la sûreté, les intérêts industriels des classes inférieures que protégent les résistances des castes investies d'une supériorité factice ; elles ne s'arment que pour le maintien ou l'accroissement de droits distincts et spéciaux ; et leur utilité passagère tient à ce que, comme l'a dit Montesquieu, tout mal qui limite le despotisme est un bien.

Au reste, s'il faut en appeler au témoignage des faits, la conduite des peuples dans les siècles passés prouve bien qu'ils ne trouvaient, dans l'usage qu'en faisait l'aristocratie, aucun dédommagement des sacrifices que leur imposaient ses prérogatives. Si, grace à la combinaison de plusieurs circonstances insolites, la noblesse anglaise

travailla, de concert avec les communes, à la répression des abus de l'autorité royale, ce fait extraordinaire n'a point d'analogues dans l'histoire; et dans le reste de l'Europe, on vit au contraire des peuples insultés, opprimés, foulés par les seigneurs féodaux, aider les monarques à les renverser. Il est certain cependant qu'il fut au pouvoir de l'aristocratie d'éviter l'abaissement et la ruine que cette alliance lui fit subir. Avec quelques concessions, elle eût changé l'esprit de ses vassaux, et puisé dans leur attachement d'immenses moyens de résistance; mais il fallait faire part aux vilains des avantages de la liberté; il fallait les affranchir d'une servitude odieuse et détestée; et malheureusement l'expérience de tous les âges a fait voir que les hommes mettent moins de prix encore à l'indépendance politique, qu'au plaisir d'avoir des inférieurs. Aussi la noblesse préféra-t-elle le commandement sous un maître, à l'abandon des prérogatives qui flattaient son orgueil; et des peuples en butte à ses outrages, firent descendre au rang de sujets privilégiés les milliers de petits souverains qu'avait enfantés le régime féodal.

Mais, dira-t-on, les temps sont changés; de bonnes lois ont mis les populations à l'abri des vexations des ordres supérieurs; la noblesse est éclairée; et ne peut-on, en lui conférant la

supériorité législative, mettre à profit, en faveur de libertés dont le maintien lui serait avantageux, la constance des doctrines et l'esprit de conservation qu'elle emprunterait de conditions fixes et privilégiées ?

Il faut pour traiter cette question s'entendre sur la liberté, et considérer à la fois et la nature des tendances propres à tout corps privilégié, et la nature des intérêts que développent dans le sein de la communauté les progrès de la civilisation.

Il y a deux sortes de liberté, et jusqu'ici on les a désignées assez improprement par les termes de liberté politique et de liberté civile.

La première consiste dans l'usage des droits de souveraineté, dans la participation de l'individu au pouvoir qui le régit, comme membre de la communauté. C'est l'espèce de liberté dont jouissaient les Grecs et les Romains, les républiques d'Italie, d'Allemagne et de Suisse; liberté féconde en grandes actions et en grands caractères; mais qui, ne fixant point de limite à l'autorité exercée au nom de tous, presque toujours a méconnu les droits de l'individu, et trouvé son terme dans les dissensions qu'attisait le despotisme de mobiles majorités.

La seconde consiste dans l'indépendance des droits essentiels au développement des facultés

physiques et morales de l'individu : elle veut qu'il puisse user à son gré des moyens de bien-être et d'ascendance qu'il tient, soit de la nature, soit des circonstances sociales. La liberté civile n'exige de droits politiques que comme garanties contre les abus du pouvoir ; aussi peut-elle exister sous des formes de gouvernement diverses; il suffit que ces formes, mettant les biens et les personnes en sûreté, n'opposent aucun obstacle à l'amélioration des lois, à l'expression des opinions, au développement de l'industrie et de la prospérité individuelle et publique. C'est l'espèce de liberté qui a fait fleurir l'Angleterre, et que, dans les monarchies, tend à procurer aux sujets l'établissement du système représentatif.

La liberté politique, telle que je l'ai définie, n'est point de notre ressort.

On sent d'ailleurs qu'elle est incompatible avec l'existence du privilége. Dès qu'il n'y a plus égalité absolue dans les droits individuels, les familles avantagées peuvent demeurer libres, en ce qu'elles n'obéissent qu'à des lois qu'elles ont faites ; elles peuvent l'être comme l'étaient les patriciens de Venise et de Berne ou les nobles de la Pologne ; mais le reste de l'association vit dans la servitude politique.

Il s'agit pour nous de savoir, si l'existence d'une aristocratie territoriale est essentielle au

maintien des avantages compris sous le nom de liberté civile, et si, dans une monarchie constitutionnelle, des lois rendues sous l'influence dominante d'une minorité privilégiée, tendraient constamment au bien général et à la protection de la dignité, de l'industrie et de la fortune de tous.

Et d'abord, il faut observer que tout privilége restreint nécessairement l'exercice des droits naturels à tous, et que des masses privées de la faculté de conquérir les avantages et les distinctions exclusivement réservés au petit nombre, ne jouissent dans aucun cas de l'entier usage de leurs moyens de bien-être et d'ascendance; ainsi sous ce rapport, il y a déja infraction à la liberté civile. A la vérité, l'on peut objecter que, sans sacrifices personnels, les individus n'obtiendraient aucun des biens attachés à l'état social, et qu'il en est de ceux qu'ils font à l'aristocratie comme des impôts payés aux gouvernements; passons donc à d'autres considérations.

Qu'une aristocratie, unie par un intérêt identique, puisse circonscrire l'exercice de l'autorité royale et en réprimer les abus, la chose est certaine; mais qu'elle doive faire usage de ses forces dans un but utile aux masses et favorable aux libertés communes, il faudrait pour cela qu'il existât entre ses tendances, ses vœux, ses be-

soins et ceux de la communauté un accord tel que toute mesure législative leur fût dans tous les temps également avantageuse; or, cela ne peut être.

Il est peu de faits mieux constatés dans l'histoire de l'esprit humain, que l'influence exercée par les intérêts sur les opinions. Partout où à des collections d'individus furent attribués des fonctions ou des droits spéciaux, de modes d'activité distincts naquirent bientôt les intérêts dont la poursuite enfante l'esprit de corps. Plus ces collections eurent d'influence, plus elles mirent d'activité à faire prévaloir leurs vues particulières, et à imposer au corps social les formes les plus favorables à l'accroissement de leurs avantages. On ne citerait pas un seul exemple de corporation privilégiée qui n'ait abusé de son autorité; et rien en effet de plus naturel. Les hommes s'exagèrent toujours leur importance personnelle; ils croient facilement à la prééminence du rôle qu'ils remplissent dans l'ordre social, et ce seul sentiment suffirait pour déguiser à leurs yeux l'injustice des actes qui servent leurs intérêts aux dépens du public. Aussi ce que dans les siècles reculés fit l'aristocratie, le clergé, les parlements, les corporations municipales le firent également; et toutes les fois que l'on accordera trop d'influence politique à des hommes pris dans

une profession quelconque, on verra des préjugés de métier et l'esprit de corps les animer de volontés contraires à l'intérêt général. Formez, par exemple, un conseil de manufacturiers: que vous demanderont-ils ? des primes pour l'exportation des produits de leur industrie, la prohibition des marchandises étrangères, enfin des réglements qui leur livrent, à des termes lucratifs, la jouissance exclusive du marché national. Assemblez des agriculteurs et des propriétaires fonciers, leurs vues ne seront pas plus libérales; ils vous parleront de la supériorité de l'art agricole, de la nécessité de lui prodiguer des encouragements; ils s'élèveront contre l'introduction des laines, du bétail et des grains venant du dehors; l'impôt territorial surtout, sera l'objet de leurs réclamations, et, si vous les écoutez, bientôt le fardeau des charges publiques ira retomber tout entier sur la population des villes. Telles sont les instigations de l'intérêt privé.

Ce n'est point là une vaine supposition, les faits l'ont réalisée; et dans les républiques d'Italie, comme à Zurich, les corps de métiers, les arts et les tribus ne se montrèrent pas moins exclusifs, pas moins jaloux, pas moins avides de pouvoir politique et de prérogatives que la noblesse territoriale des diverses monarchies de l'Europe.

Sans doute quelques individus doués d'un caractère élevé et d'un esprit droit et réfléchi peuvent s'affranchir des suggestions de l'orgueil et de l'égoïsme; les corps jamais, et les aristocraties moins encore, parce que chez elles la vanité du rang, de la fortune et de la naissance, exerce naturellement plus d'empire.

Il n'est pas même besoin pour cela que leurs membres aient vieilli dans des habitudes de supériorité, ou que les souvenirs d'une antique domination exaltent et vivifient en eux des préjugés contraires à l'équité naturelle.

Prenez les supériorités existantes dans une contrée quelconque; ralliez-les par des priviléges de propriété, transformez-les enfin en aristocratie positive et destinée à jouir héréditairement de la suprématie législative; peut-être l'action du gouvernement ne sera-t-elle pas immédiatement faussée; peut-être les sentiments, les principes, les notions recueillis dans la condition première résisteront-ils quelque temps aux conseils de la condition nouvelle; mais, à la longue, l'arbre portera son fruit : de priviléges distincts et si propres à flatter la vanité humaine émaneront des doctrines égoïstes, des préjugés hautains et jaloux; la voix de l'ambition se fera entendre, l'esprit de corps se formera, et tôt ou tard la minorité privilégiée, mue par l'envie de fortifier

des avantages qu'elle croira mériter, imprimera aux pouvoirs une direction aussi fausse que partiale.

Bien mieux; admettons l'impossible; admettons que satisfaite d'attributions honorifiques et lucratives, l'aristocratie se borne à vouloir les conserver : eh bien! dans ce cas encore, la fixité de ses intérêts et de ses doctrines deviendrait une source d'inconvénients funestes à la liberté; et la marche même des choses amènerait forcément la séparation de ses intérêts d'avec ceux des gouvernés.

C'est que les nations ne sont point stationnaires. Du sein de l'ignorance et de la misère, on les a vues s'élever graduellement à l'opulence; et loin que la main de l'Éternel ait marqué le terme de leur carrière, de siècle en siècle grossit le trésor de la civilisation. Aux lumières, aux moyens de bien-être amassés par les générations éteintes, chaque génération ajoute le tribut de ses propres conquêtes; et à mesure qu'elles vieillissent, les sociétés, plus puissantes et plus éclairées, étendent les limites de leur empire sur le monde matériel. De là, les vastes changements qui, après avoir pris place dans leurs mœurs, leurs idées, leurs intérêts et leurs besoins, exigent la refonte de lois et d'institutions faites pour d'autres conjonctures.

L'aristocratie secondera-t-elle l'essor imprimé par le développement progressif des facultés humaines? Accordera-t-elle aux intérêts résultants de la multiplication des modes d'activité individuelle ou collective des garanties efficaces? assurément non : car telle est la nature des besoins intellectuels et physiques éveillés par la marche même de la civilisation, qu'elle ne pourrait le faire sans travailler à sa propre ruine.

Voyez en effet combien de causes pressent les peuples qui prospèrent d'élargir leur sphère d'action et d'arriver à l'égalité des droits. D'une part, à mesure que l'ordre social se perfectionne, une industrie croissante fait sentir plus fortement les inconvénients attachés à l'immobilité des capitaux; de l'autre, il est réellement impossible à une aristocratie placée hors du cercle des intérêts industriels et mercantiles, d'en concevoir la marche, d'en deviner les véritables exigences; et quelque bien intentionnée qu'on la suppose, ce ne serait que par hasard que des lois faites par elle porteraient juste.

Ce n'est pas tout; il est des sentiments de justice et de dignité personnelle dont le développement amène les hommes à réclamer tous les droits dont ils comprennent l'avantage. A un certain degré de culture intellectuelle, le bien-être matériel ne leur suffit plus; il leur faut des

jouissances d'un ordre plus relevé; ils veulent faire usage des lumières qu'ils ont acquises; ils veulent être consultés dans ce qui touche à leurs intérêts; et sentant bien que les affaires de l'état sont les leurs, ils tendent naturellement à y prendre part.

Qu'on les taxe tant qu'on voudra d'orgueil et de témérité, il est juste, il est naturel que des classes habituées à l'ordre et aux douceurs de la propriété veuillent connaître et l'urgence et le but des sacrifices qu'on leur impose. L'intérêt et le patriotisme le leur commandent à la fois: l'intérêt qui leur dit de n'accorder à l'état que le strict nécessaire; le patriotisme qui, leur faisant un sujet de gloire de la prospérité de leur pays, les engage à s'occuper de tout ce qui peut l'accroître et la conserver.

C'est dans les gouvernements où l'aristocratie jouit d'un pouvoir exclusif, que ces dispositions se manifestent avec la plus dangereuse activité. Loin d'inspirer la confiance, le privilége devient un sujet d'humiliation pour tout ce qu'il écarte de la carrière politique. Au niveau des privilégiés et par l'éducation et par la fortune, les membres des classes déshéritées s'irritent de la partialité des lois qui les condamnent à une injurieuse infériorité; ils revendiquent une égalité dont ils se sentent dignes, et, si dans les temps

de calme et de tranquillité on peut déjouer leurs efforts, au moindre événement critique, on les voit s'armer pour échapper à une odieuse dépendance et conquérir les droits dont la privation leur est insupportable.

Qu'on se rappelle avec quelle ardeur, lors de l'invasion des armées françaises en Suisse, les sujets des aristocraties s'insurgèrent contre leurs maîtres : ceux-ci n'avaient manqué cependant ni de sagesse, ni de modération ; mais rien ne peut réconcilier les hommes avec les institutions qui blessent leur dignité ; et la haine qu'ils leur portent est toujours d'autant plus vive qu'ils se sentent plus capables d'exercer les droits qu'on leur refuse. Ainsi dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, tout concourt à faire éclater, entre une aristocratie jalouse de ses priviléges et des populations amenées à en réclamer la suppression, une lutte qui met un terme aux prétendus avantages de l'inégalité des droits. De quel aveuglement, en effet, ne seraient pas frappés des corps privilégiés qui continueraient à protéger le développement d'une civilisation dont toutes les tendances les menacent! Aussi les voit-on à l'aspect du péril ne plus songer qu'à le conjurer en désarmant des classes fières de leur nombre et de leur opulence. L'industrie élève des supériorités ennemies, ils la com-

priment; les lumières font voir l'injustice et la vanité de leurs prérogatives, ils les proscrivent; la liberté est une arme offensive entre les mains de leurs adversaires, ils la restreignent; la moindre réforme peut ouvrir la voie à de plus vastes innovations, ils n'en veulent souffrir aucune; et si la population s'irrite, des lois de plus en plus coercitives viennent la contenir. Mais qu'arrive-t-il? c'est que l'aristocratie succombe, ou qu'elle appesantit sur les gouvernés un joug arbitraire et tyrannique. Telle serait l'inévitable issue de tout système qui livrerait aux mains d'une minorité privilégiée, le soin de pourvoir aux exigences de l'ordre social. De la marche même de la civilisation résulterait une telle dissidence entre les intérêts du peuple et ceux de cette minorité, que loin de protéger d'imparfaites et fragiles libertés, tôt ou tard elle les sacrifierait aux nécessités de sa propre conservation.

Au reste, on peut sur cette question en appeler à l'expérience. On nous dit : point de stabilité pour l'état, si des conditions fixes et privilégiées ne sont les piliers de l'édifice; sans suprématies héréditairement constituées, point de régulateur assez vigoureux pour contenir tour-à-tour, et le pouvoir envahisseur du monarque, et l'impétuosité des passions populaires. Et moi, reconnaissant que la propriété confère aux in-

dividus une certaine influence dans la société; avouant que des formes de sa distribution résultent et les hiérarchies sociales, et l'esprit particulier à chacune d'elles, et qu'en conséquence, l'immutabilité des conditions imprimerait une sorte de permanence aux doctrines politiques, je vais aux faits, j'interroge l'histoire, et je lui demande si jamais la fixité des existences nobiliaires a servi de rempart aux libertés nationales.

Certes, ce n'est point en France qu'il faut chercher la trace des efforts de l'aristocratie en faveur des libertés communes. Lisez les discours des orateurs des ordres assemblés aux états-généraux; monuments précieux de l'esprit des temps passés: que vous apprendront-ils? le dédain profond de la noblesse pour le tiers-état, la haine invétérée de celui-ci pour ses oppresseurs. Examinez les révolutions favorables au pouvoir monarchique, vous verrez quel avantage prodigieux il tira des divisions que maintenaient entre les classes d'odieux priviléges.

Peut-être l'Espagne nous montrera-t-elle une aristocratie heureusement interposée entre le pouvoir royal et la démocratie; hélas non! l'Espagne aussi posséda de précieuses libertés; Ximenez l'en dépouilla; les communes s'armèrent pour les reconquérir, et des flots de sang inon-

dèrent les provinces. C'était à la noblesse à mettre un poids décisif dans la balance, elle avait à choisir entre la patrie et les faveurs d'un maître; elle hésita peu, et de ses mains furent étouffés les derniers soupirs de la liberté espagnole.

Est-ce en Danemark que la noblesse défendit les droits publics, elle dont l'oppression était si dure que le peuple lui préféra le despotisme monarchique? Est-ce en Suède, où les nobles, tremblant devant tout roi ferme et ambitieux, faisaient sous des princes plus faibles un indigne trafic de leurs suffrages?

En Hollande même, avec quel soin d'ambitieuses corporations municipales ne fortifièrent-elles pas leurs priviléges! elles finirent par accaparer tous les pouvoirs, et l'état moral de la nation la sauva seul des plus dangereux abus d'un régime communal oligarchique.

L'Angleterre, dira-t-on, a fleuri sous l'empire d'une constitution confiée aux mains d'une aristocratie territoriale, et voilà en effet le seul exemple que l'on ait à nous opposer! d'accord; mais l'Angleterre même n'éprouve-t-elle pas des maux qu'un autre régime lui eût épargnés? Sans doute, sa prospérité est éclatante; mais c'est relativement à des états plus mal organisés que nous la jugeons. Qui sait où de meilleures lois l'eussent conduite? Au reste, j'examinerai dans

un chapitre particulier l'état social de cette contrée, et le lecteur verra quelle part d'éloges il doit donner à l'aristocratie anglaise.

Tels sont les faits qui ont signalé les tendances naturelles à l'aristocratie. Comme le raisonnement, ils attestent l'impossibilité d'identifier long-temps avec l'intérêt général, les intérêts de castes régies par des lois exclusives; ils nous disent que ces hiérarchies officieusement chargées du maintien des libertés publiques, en ont toujours fait un instrument de fortune; ils nous apprennent que ces corps rivaux, que ces pouvoirs privilégiés dont le balancement doit réprimer tous les abus de l'arbitraire, trahissant une mission impraticable, ont toujours fini par traiter et s'allier au détriment des masses.

Et si l'on disait qu'il ne s'agit point d'accorder à l'aristocratie territoriale une domination exclusive de toute influence populaire, mais simplement une prépondérance nécessaire à la stabilité des doctrines politiques; je répondrais que, dans ce cas, l'intérêt démocratique pourrait mitiger les vices inséparables de toute représentation trop exclusive, mais non les détruire, et que tôt ou tard, l'inégalité croîtrait et dérangerait les rapports sur la constance desquels on aurait cru pouvoir compter. Non, ce n'est point dans une organisation factice qu'il faut chercher une stabi-

lité incompatible avec l'état actuel de la civilisation : le ciel n'a point permis qu'en politique plus qu'en morale, le bien résultât de l'injustice des lois, et le privilége ne saurait être le véritable fondement de la prospérité des peuples. D'ailleurs qu'est la liberté, sinon la pleine jouissance de tous les moyens de perfectionnement individuel et public ? et peut-elle exister là où la richesse et les distinctions forment l'apanage exclusif du petit nombre ? Dans l'ordre social un grand nombre de tendances sont en jeu, et si chacune d'elles cherche à prévaloir, l'action naturelle aux tendances opposées la contiendra toujours assez : fortifier l'aristocratie ou la démocratie, leur assigner des rapports artificiels, c'est troubler l'harmonie des intérêts sociaux ; c'est cimenter par la force ce que les progrès de la raison publique concilieraient parfaitement ; en un mot, c'est condamner les peuples à de funestes dissensions ou à une immobilité corruptrice.

CHAPITRE DIXIÈME.

Des principes que les progrès de la civilisation tendent à faire prévaloir dans l'organisation sociale.

Il résulte de l'examen que nous avons fait des principales conséquences du privilége, qu'injuste en principe, ce n'est que dans les siècles d'ignorance qu'il offre quelques avantages, et qu'à mesure que la condition intellectuelle et morale des sociétés s'améliore, doivent prévaloir des formes plus favorables à la liberté et à l'égalité. Quelque nom que l'on donne au régime sous lequel aucune portion de la communauté n'étant avantagée au préjudice du grand nombre, les distinctions de rang et d'opulence deviennent le partage des plus habiles, des plus sages ou des plus heureux; qu'on l'appelle démocratie, ordre naturel, égalité des droits; n'importe, tel est le but où les résultats de la perfectibilité sociale conduisent véritablement les peuples.

Ce n'est pas seulement à la pesanteur crois-

sante des gênes du privilége qu'il faut en rendre grace, c'est bien plus encore à la répugnance naturelle qu'en vertu de sa constitution morale, l'homme éprouve pour tout ce qui porte le cachet de l'injustice.

On a quelquefois contesté la réalité des rapports qui lient l'état économique et intellectuel des sociétés à leur état moral, et, à ce sujet, l'on a cité l'exemple de peuples qu'une corruption croissante fit déchoir du haut rang où semblait devoir les fixer le raffinement de leurs arts; mais que l'on y regarde de plus près! on verra que ces peuples, ou, comme les républiques italiennes du moyen âge, ne se dépravèrent qu'en tombant sous le joug dégradant de l'étranger, ou, comme les états de l'antiquité, durent à de vastes conquêtes l'aggravement des vices inhérents à l'esclavage qui pesait sur la multitude. Dans l'ordre naturel, il n'est rien de ce qui contribue au bien-être physique et aux progrès de l'intelligence, qui ne tende aussi à ennoblir le caractère des masses.

Le ciel, en effet, n'a point séparé le développement intellectuel du développement moral, et permis qu'en s'éclairant, l'homme acquît sur le monde matériel un empire dont il n'inclinerait pas à faire bon usage. En lui donnant la conscience, en voulant qu'il s'indignât à l'aspect

d'un acte de violence ou de mauvaise foi, et qu'il trouvât dans le remords la punition de ses propres fautes, il a fait de l'amour de la justice la base fondamentale de l'ordre social; et ce sentiment instinctif agissant avec plus de force et de rectitude à mesure que l'homme apprend à mieux peser les conséquences éloignées des choses, à l'état des lumières se lie nécessairement l'état moral des populations. Aussi ne s'accommodent-elles plus, dans une ère avancée en civilisation, des iniquités législatives que l'ignorance leur faisait supporter dans les âges de barbarie. A même de faire un emploi plus judicieux et plus profitable de leurs moyens d'action, elles n'ont plus besoin de ces lois dures et coercitives qui précédemment suffisaient à peine au maintien de la paix; et, ambitionnant une liberté dont elles se sentent dignes, elles s'élèvent contre les obstacles opposés à la jouissance inoffensive de leurs facultés.

Mais si les lumières épurent les volontés de l'homme, elles le rendent plus sensible aussi au mépris des devoirs prescrits par l'équité. Telle est la force de cet instinct de notre nature, que, dans les choses même où nous ne sommes pas personnellement intéressés, le spectacle de l'oppression nous révolte et nous soulève contre ses auteurs. Quels cris d'horreur, par exemple, s'é-

levèrent de toutes parts, aussitôt que des voix généreuses eurent dévoilé les atrocités de la traite des noirs! Avec quels transports les peuples les plus éclairés n'applaudirent-ils pas aux efforts de la Grèce contre la tyrannie musulmane! La même cause fait déployer aux hommes bien plus d'énergie encore contre l'injustice dont ils sont victimes. Qu'une iniquité sociale vienne à les frapper; qu'ils découvrent la partialité d'une institution; qu'ils se trouvent lésés dans l'usage de droits dont ils ont la conscience, ils se courroucent, ils accusent les pouvoirs de spoliation; de jour en jour l'opinion se prononce avec plus de hardiesse; et malheur aux gouvernements qui tentent de résister à des vœux émanés du besoin de justice et de liberté.

Il faut rendre hommage à la puissance d'un sentiment qui influe si noblement sur les destinées de l'espèce humaine. Sans doute l'intérêt bien entendu conduirait les sociétés à modifier graduellement leurs institutions; mais le besoin d'équité qui croît avec les lumières seconde et dirige leurs efforts. Reconnaissant l'injustice partout où les institutions sacrifient le faible au fort, le pauvre au riche, la multitude ignorante à quelques élus, elles en poursuivent la suppression; et plus elles s'éclairent, plus elles avancent dans les voies dont le terme est l'égalité des droits.

Ce ne serait toutefois que difficilement qu'elles feraient triompher des maximes révélées par le sentiment inné de la justice, si les pouvoirs intéressés au maintien de l'inégalité conservaient leur ascendant primitif. Mais, admirable effet de la civilisation! les mêmes causes qui changent et rectifient les vœux de la population, dépouillent insensiblement les corps privilégiés des moyens d'y résister.

Voyez quels sont en effet les fondements de la puissance aristocratique : l'imperfection même de l'organisation sociale, d'une part; de l'autre, le défaut d'une autorité suffisante à la protection des faibles. Il faut pour asseoir la domination des grands, que le laboureur sente la nécessité d'obéir au maître qui défend sa moisson; il faut que celui-ci, en butte aux agressions spoliatrices de ses voisins, cherche sa sûreté dans l'affection et le dévouement de ses vassaux. Or, la civilisation en affermissant l'ordre, change peu à peu ces circonstances, véritables sources du crédit seigneurial. A mesure qu'il règne plus de tranquillité dans la société, les grands propriétaires, n'ayant plus à combattre pour des droits garantis par l'autorité souveraine, songent à tirer le meilleur parti possible de leurs ressources : avides d'opulence, c'est aux modes de culture et d'amodiation les plus lucratifs qu'ils donnent la pré-

férence; et comme une des conditions essentielles à la production est l'indépendance du producteur, aux obligations du vasselage succèdent des stipulations qui, en rendant la liberté aux classes inférieures, séparent leurs intérêts des intérêts de leurs anciens maîtres.

Ainsi, dans un état de civilisation perfectionné, se glisse entre les intérêts de domination et les intérêts de richesse, une opposition destructive de cet ensemble d'affections et de devoirs, qui long-temps avait attaché au sort des grands des flots de population. Il n'y a pas un siècle qu'au premier signal d'un chef de clan, des milliers d'Écossais accouraient sous sa bannière, heureux de combattre et de mourir pour sa cause. Mais qu'un descendant des Argyle ou des Montrose, levant l'étendard de la révolte, appelle aujourd'hui ses tenanciers aux armes, tel est le changement opéré dans les intérêts et les mœurs qu'on le taxerait à bon droit de folie. C'est qu'en travaillant à l'augmentation de leurs vastes revenus, les lords ont brisé de leurs propres mains les liens de l'antique dépendance. Reprenant à des vassaux ignorants et soumis des terres mal cultivées, ils les ont louées à des fermiers plus industrieux et plus riches; et cette classe nouvelle, ne devant aux propriétaires que la stricte exécution des clauses de contrats librement

consentis, n'a plus de motifs pour exposer ses biens ou sa vie au gré des caprices d'une aristocratie qui de son côté ne lui fait aucun sacrifice.

Telle est la véritable cause qui a désarmé l'aristocratie féodale, et mis d'insurmontables barrières au rétablissement de l'ancien patronage. Aussi, à partir du XIII[e] siècle, un mouvement continu a-t-il fait fléchir devant les principes actifs de la civilisation, les institutions compressives qui avaient déshonoré le berceau des sociétés européennes; à chaque pas qu'elles ont fait, sont tombées quelques unes des chaînes qui les accablaient dans l'origine, et, peu à peu, les serfs du moyen âge sont parvenus au rang de citoyen. Assurément, il reste beaucoup à faire pour que l'égalité des droits triomphe pleinement des passions et des préjugés qui la combattent; mais si l'on en juge par le passé, point de doute que les peuples arriveront enfin à cet état où nul obstacle inique n'arrêtant plus l'essor des individus, tous jouiront pleinement de leurs moyens de distinction, et s'élèveront aussi haut que le permettront et l'étendue de leurs facultés et les caprices de la fortune.

Qu'on ne confonde pas un tel état de société avec l'extravagante et chimérique égalité que prêchèrent les Mazdek, les Muncer, les niveleurs anglais, et quelques sectes nées au milieu des

orages de la révolution française. Si l'égalité des droits exige que le champ de l'opulence et des distinctions soit ouvert à tous, c'est sans réclamer le nivellement des droits purement politiques; et pourvu que les conditions attachées à leur jouissance demeurent accessibles aux efforts des individus, elle admet toutes les précautions d'une prudence équitable. Autant il importe au bien-être et à la dignité des populations, qu'aucun privilége de rang et de naissance ne soit exclusivement dévolu à une classe spéciale; autant il est juste que tous les biens, tous les avantages, tous les bénéfices de l'ordre social soient l'apanage du travail et de la sagesse, autant il serait déraisonnable de ne pas tenir compte des capacités dans la distribution des droits politiques. Avant d'aborder les affaires publiques, il faut les entendre; il faut être dans une situation qui suppose l'indépendance des suffrages. Appeler des classes ignorantes et malheureuses à l'exercice de la souveraineté, c'est placer l'état entre les périls de l'anarchie, et, ce qui semblerait plus étrange si de nombreux exemples n'en faisaient foi, les périls de la domination oligarchique. Ainsi dans la vieille Rome, où la populace vendait ses suffrages pour du pain, c'était avec les bras et sous les formes de la démagogie qu'un petit nombre d'illustres personnages se disputaient les honneurs et les commandements.

Ainsi dans plusieurs bourgs d'Angleterre comme dans les comtés de l'Irlande, la modicité même du cens électoral appelle dans l'arène les troupes de tenanciers, qui livrent le gouvernement aux grands propriétaires. Sans doute il vaudra toujours mieux aller au devant des capacités politiques, qu'en trop resserrer le cercle. Mais s'il est à craindre que l'exclusion n'introduise dans les lois une funeste partialité, il est d'autres abus que l'on n'évite qu'en annexant aux droits politiques des conditions propres à en garantir un usage indépendant et éclairé.

Ce point débattu, on doit comprendre quel sens comporte le terme égalité des droits : absence complète de priviléges en matière de propriété, libre accès à toutes les distinctions civiles et politiques, voilà tout ce qu'il signifie ; et certes, il n'y a que justice dans un pareil ordre de choses.

Je n'énumérerai pas tous les avantages inhérents à l'égalité des droits. On peut décrire longuement les inconvénients d'une affection maladive; on ne fait l'éloge de la santé qu'en comptant les souffrances qu'elle épargne. Je me bornerai donc à réfuter les doctrines et les objections élevées contre l'égalité des droits; puis, après avoir signalé quelques uns de ses effets bienfaisants, j'indiquerai les formes et les moyens de gouvernement qu'elle prescrit.

CHAPITRE ONZIÈME.

De quelques doctrines contraires à l'égalité des droits.

Voila des imposteurs ou des fous, disait un roi de Siam, des Hollandais, qui cherchaient à lui faire entendre qu'ils n'étaient les sujets d'aucun maître. Tels sont les hommes. Faisant de leur savoir, la mesure des possibles; prenant, comme l'a dit Mirabeau, les murs de leur boutique pour l'horizon du monde, ce n'est qu'après de grands efforts d'imagination qu'ils arrivent à concevoir un ordre de choses différent de celui qui les environne. Et ce n'est pas au vulgaire seul qu'il faut reprocher ce genre d'aveuglement, les plus beaux génies le partagent quelquefois. En voulez-vous la preuve? considérez les théories sociales les plus célèbres, et vous les verrez établies sur la plus étrange fiction, sur la supposition que, las d'isolement et d'indépendance, des sauvages épars s'assemblant un beau jour pour abdiquer leurs libertés en faveur d'un

pouvoir suprême, fondèrent ainsi, d'un seul coup et par une sorte d'inspiration, et la société et le gouvernement. Assurément il était difficile de choisir un fait plus dénué de probabilité; mais, frappés dès l'enfance de l'appareil imposant de la souveraineté, habitués à la considérer comme la condition première de l'état social, ces grands écrivains s'arrangèrent d'une hypothèse qui, sans être physiquement impossible, en expliquait la naissance simultanée.

Ne nous étonnons donc pas, après un tel exemple, de l'influence qu'exerce encore sur les opinions politiques, le souvenir des formes, des maximes et des traditions des siècles antérieurs. Ce n'est pas après avoir entendu vanter si long-temps les hiérarchies sociales comme la sauvegarde des trônes et le bouclier des libertés publiques, que les hommes peuvent envisager de bon œil un système qui les repousse; aussi des opinions défavorables à l'égalité des droits ont-elles gardé un crédit dangereux; et il importe d'autant plus d'en examiner les sources, qu'elles n'émanent pas uniquement de l'empire des souvenirs et de la coutume.

Parmi ces sources, il en est une que, sans l'autorité d'Adam Smith, j'aurais passée sous silence. Je veux parler de l'existence d'un penchant naturel aux hommes pour les proportions

systématiques. Soit faiblesse intellectuelle, soit plutôt influence des principes d'ordre et de beauté puisés dans la contemplation des objets physiques, il est certain que l'esprit humain incline toujours à préférer les formes symétriques et régulières, et que ce goût exerce une influence marquée jusque sur nos idées d'organisation sociale.

D'autant plus puissant que les peuples ont moins de lumières, ce penchant est excessif chez tous les sauvages; on dirait qu'enorgueillis d'une domination récente sur les objets de la création, ils se plaisent à la leur faire sentir, en les défigurant et en les tourmentant. Modes, vêtements, coutumes, institutions, développement même du corps humain, tout prend sous leurs mains des formes dont la régularité insulte ordinairement aux plus sages instigations de la nature et de la raison. Ainsi, tandis que les uns s'efforcent d'allonger les oreilles ou d'aplatir la tête de leurs enfants, d'autres tâchent d'arrêter la croissance de leurs pieds: chez d'autres encore, c'est au nez ou aux sourcils que l'on veut donner une structure conforme à certains types de perfection pris dans l'ordre matériel; enfin, telle est, comme l'a remarqué l'illustre Dugald Stewart, l'universalité de cette manie, qu'il semble que laisser à la stature humaine son développement naturel,

soit un des derniers efforts de la civilisation. Or, le cas, ajoute le même écrivain, est tout-à-fait analogue dans les sciences qui ont pour but d'aider la nature à guérir nos maux, à développer nos facultés intellectuelles, à corriger nos vices et à régler notre économie publique.

Les faits prouvent suffisamment l'empire qu'obtint cette disposition intellectuelle sur les principes d'ordre social. Telle fut son influence dans les âges d'ignorance et de barbarie, qu'on ne hasarderait pas trop en jugeant de l'ancienneté des sociétés par le compassement des formes qu'elles adoptèrent. Ainsi, c'est dans les riches vallées du Gange et du Nil, où la douceur du climat et l'abondance des moyens de nutrition facilitèrent la prompte multiplication de l'espèce humaine, que, traitée comme la matière brute, elle fut divisée en castes, et soumise dans son développement à d'arbitraires et dégradantes proportions. Si, à mesure que la civilisation avança, on ne vit plus chez les législateurs un amour aussi prononcé des formes exactes et symétriques, il n'en est pas un cependant qui s'en soit jamais entièrement affranchi.

Et ce ne furent pas seulement des législateurs, épris de leurs œuvres et désireux de les éterniser, qui transportèrent dans l'organisation sociale des idées d'ordre, de durée et de perfection

émanées de l'ordre matériel, les plus grands écrivains de l'antiquité ne leur cédèrent en rien à cet égard. De quelle admiration, par exemple, ne sont pas remplis Xénophon et Polybe pour les institutions fortes et durables de Lacédémone! quoi de plus beau, selon Diodore, que les lois de Sésostris, et l'immuable régularité des proportions de l'édifice social de l'Égypte! et Platon, Platon qu'il faut étudier, dit Montesquieu, si l'on veut avoir une juste idée des mœurs et des lois de la Grèce, n'est-il pas l'esclave de notions analogues? ne voyant dans le citoyen qu'une quantité élémentaire et fixe, ne sacrifie-t-il pas ses affections, ses penchants, sa liberté, en un mot, tout ce qui constitue son individualité à un but unique, la conservation des formes et des proportions systématiques auxquelles il attribue la beauté?

Il est certain que plus riches d'expérience et de lumières, les modernes ont purgé leurs conceptions d'une partie des erreurs qui égarèrent les anciens; mais combien d'entre eux, cependant, loin de mesurer la valeur des institutions par le degré de félicité qu'elles assurent aux individus, s'en laissent, à l'exemple de Machiavel, imposer et par la notion de perfection attachée à la durée, et par l'ordre apparent et la régularité que semblent maintenir les gradations hiérar-

chiques! tel est même l'écueil contre lequel échoua fréquemment Montesquieu; et c'est avec raison qu'on a remarqué qu'il apprécie les lois plutôt d'après leurs rapports avec le maintien de ce qui est, qu'avec ce qui devrait être.

Au surplus, peut-être expliquerait-on suffisamment l'existence d'une tendance intellectuelle si forte et si prononcée par l'influence même du langage dont nous nous servons en politique.

En désignant par des termes empruntés à l'ordre matériel les divers éléments du corps social, nous mêlons involontairement aux idées que nous en prenons des notions fausses et mensongères, suggérées par les formes mêmes dont ces idées sont revêtues. Ainsi vient l'habitude de voir, par exemple, dans la société un édifice dont les hiérarchies, les classes, l'autorité monarchique sont le fondement, les proportions, le faîte; et de la même cause résulte une funeste inclination à en juger par les mêmes règles, comme à croire à la nécessité de retrouver dans son organisation des formes et des rapports analogues à ceux qui font la beauté et la solidité des constructions humaines.

Quoi qu'il en soit, loin de moi l'intention d'accorder à ce point de vue trop d'importance. C'est l'œuvre des lumières d'épurer la raison humaine; mais certes, il est trop de gens encore

qui nous disent, qu'à moins d'encadrer et de séparer les diverses portions de la communauté, un édifice social sans bases doit s'écrouler au premier choc de l'adversité, pour qu'il soit permis de douter qu'il se passera bien du temps avant que la société soit débarrassée de toutes les erreurs nées soit de la confusion des principes du système physique avec les principes de l'ordre moral et politique, soit de l'imperfection du langage.

Il nous faut actuellement examiner des causes qui offrent moins de prise à la contestation. Telle est entr'autres l'influence des souvenirs historiques.

C'est parées de couleurs poétiques, c'est empreintes de ce merveilleux dont l'ignorance et la crédulité revêtent les évènements, que nous sont arrivées la plupart des traditions qui concernent l'aristocratie. Elle a pour aïeux des paladins ou des chevaliers qui, comme les héros et les demi-dieux de la vieille Grèce, ont parcouru la terre pour venger l'opprimé et punir les attentats de la force, et au récit romanesque de leurs hauts faits s'exaltent toutes les imaginations ardentes. Dans les temps moins fabuleux, à tous les exploits, à toutes les gloires, à tous les souvenirs chers à l'orgueil national est associé le nom des familles historiques, et c'en

est assez pour leur attirer une sorte d'intérêt patriotique qui n'est jamais sans influence sur les opinions populaires.

Tout, au contraire, dans les souvenirs historiques tend à desservir les intérêts des masses. Tandis que l'aristocratie élevée au faîte de l'état social paraît toujours en conservatrice de l'ordre établi, au peuple tombe constamment en partage le rôle de novateur et l'odieux d'agressions fécondes en calamités. C'est là un résultat des malheurs de son ancienne condition : foulé aux pieds des seigneurs, en butte à mille outrages, comment eût-il brisé le joug qui l'accablait, sans attaquer les pouvoirs constitués et livrer la société aux horreurs des guerres civiles? Aussi n'examinant pas si ses prétentions étaient fondées en justice, si pour se faire place sur un terrain occupé tout entier par ses oppresseurs, il lui restait d'autres moyens que l'appel à la force, des chroniqueurs ignorants lui firent-ils un crime des malheurs dont ses révoltes étaient le signal ; et comme ils n'en parlent que pour le montrer en scène dans des jours d'orage et poursuivant par les armes de sanglantes vengeances, on en est venu à croire que tel était son caractère naturel, et à l'idée de démocratie s'est attachée l'idée de tendance vers l'anarchie et la subversion.

Malheureusement les évènements de la révolution française ne furent guère propres à corriger ces impressions erronées. Tant d'excès et de spoliations, tant de doctrines proclamées en haine de tous les pouvoirs, parce que tous avaient été cruels ou tyranniques, déshonorèrent la cause populaire, que l'Europe saisie d'effroi ne tint pas même compte aux vainqueurs de ce besoin d'ordre et de justice dont l'ardeur, accrue par le spectacle récent d'une hideuse anarchie, les fit courber trop facilement sous le joug graduellement appesanti du despotisme impérial.

Au reste, loin de moi l'envie de laver la démocratie française des iniquités qui souillèrent sa victoire. Mais ces iniquités, après tout, qu'eurent-elles de plus coupable que tant de forfaits reprochés à l'aristocratie, à la religion, à la monarchie, en un mot, à tous les pouvoirs au nom desquels les hommes tant de fois se sont heurtés et déchirés? Malheureuse humanité! d'odieuses vengeances, de sanglantes proscriptions, voilà quel fut dans tous les temps le triste fruit des périls attachés aux luttes intestines! Flétrissons-les hautement; mais du moins mettons-y de l'impartialité, et ne voyons pas avec plus d'indulgence les attentats du pouvoir que ceux d'un peuple soulevé contre les exactions et les insultes dont l'abreuvent le privilége et la tyrannie.

C'est bien à tort, au surplus, que l'on confond avec les dispositions réelles d'une démocratie appelée à jouir de tous les bienfaits de l'indépendance et de l'égalité des droits, l'esprit que propageaient autrefois parmi les masses, les humiliations attachées à l'état de servitude. Tant que le privilége les divise, il y a nécessairement guerre entre des classes inégalement traitées ; et comme les efforts que font les plus malheureuses pour se relever d'une sujétion inique et douloureuse, excitent les privilégiées à fortifier une suprématie menacée, il s'ensuit que toutes tendent non-seulement à se dépouiller réciproquement, mais encore à ravir au gouvernement des pouvoirs essentiels au succès de leurs desseins.

Tel fut le spectacle qu'offrirent dans la vieille Europe les luttes entamées, dès le XII[e] siècle, entre l'aristocratie féodale et un tiers-état impatient d'en briser le joug flétrissant. Alors tous les intérêts étaient hostiles, tous étaient envahisseurs, parce qu'au fait, il n'y avait pas de société, pas d'intérêt commun entre les maîtres et leurs esclaves, et que la multitude, abandonnée en proie aux mains spoliatrices du petit nombre, devait viser à l'obtention de droits indispensables à son repos et à sa sécurité. Mais avec les circonstances changent les intérêts et les vœux du corps social ; et autant vaudrait conclure,

contre la démocratie actuelle, de la basse servilité de la populace chinoise ou des sudras de l'Inde, que des tendances hostiles de l'ancien tiers-état contre des pouvoirs qui ne lui faisaient pas justice.

C'est cependant d'après des idées suggérées par le spectacle des luttes et des tendances enfantées par le privilége et l'inégalité factice, que l'on juge des tendances sociales sous un régime absolument opposé. On a vu tous les intérêts spéciaux se combattre et tendre à la domination; on a vu qu'au sortir des discordes civiles, des concessions faites aux parties lésées de la communauté entretenaient le calme jusqu'au jour où le développement de leurs forces et le besoin d'élargir leur sphère d'activité les excitait à élever des prétentions nouvelles; et de là, la croyance qu'à moins de l'environner d'obstacles insurmontables, l'intérêt démocratique, l'intérêt universel renverserait, dans sa course impétueuse, jusqu'aux pouvoirs dont l'existence est indispensable au maintien de la sûreté publique.

Nous avons un remarquable exemple des erreurs où peut entraîner l'oubli de cette distinction, dans la célèbre assertion que fit un ministre français en exposant les motifs d'un projet de loi relatif à la liberté de la presse. « La « démocratie chez nous, disait-il, est partout

« pleine de sève et d'énergie; elle est dans l'in-
« dustrie, dans la propriété, dans les lois, dans les
« souvenirs, dans les hommes, dans les choses;
« le torrent coule à pleins bords dans de faibles
« digues qui le contiennent à peine ; » puis il déclarait l'urgence d'en arrêter le développement ultérieur par les armes de la législation. Examinez attentivement cette éloquente déclaration des périls attachés à l'influence démocratique, vous y retrouverez la plupart des notions erronées dont j'ai fait mention. Il s'agit des tendances naturelles à une société libre des chaînes du privilége, et voilà qu'oubliant la place que tient dans tout penchant social la partie intelligente et morale de l'homme, on prête à ces mêmes tendances l'aveuglement des forces brutes de la nature, on en fait un torrent prêt à déborder ses rivages pour engloutir l'édifice de l'état; enfin, confondant avec les intérêts artificiels des corps privilégiés, l'intérêt d'une population rentrée sous le droit commun, on suppose que, mue par une sorte d'aversion instinctive contre le pouvoir, elle marchera à grands pas vers le désordre et l'anarchie; c'est-à-dire, vers un ordre de choses essentiellement destructeur des garanties dont les progrès de l'industrie et l'accroissement de ses richesses lui font une impérieuse nécessité.

Mais qu'on se rassure : tel n'est point, tel ne

peut être l'esprit d'une société qui n'a plus ni chaînes à rompre, ni injures à venger, ni garanties à réclamer, ni conquêtes à faire. Les hommes ont moins d'aveuglement et plus de sagesse qu'on ne leur en suppose; ils sentent bien que tous les avantages de l'ordre social tiennent à l'existence d'une autorité protectrice des fortunes et des personnes, et que s'élever contre elle, c'est compromettre leurs intérêts les plus chers; aussi, ne les a-t-on vus jamais en provoquer ou desirer la ruine sans motifs suffisamment fondés. Ennemis de tout gouvernement qui outrage leur dignité, méconnaît les droits dont ils ont la conscience ou met obstacle à l'amélioration de leur destinée, ils s'affectionnent au contraire aux pouvoirs dont ils éprouvent l'action bienfaisante, et tous leurs vœux se bornent alors à la conservation des avantages acquis.

Pense-t-on que sous un régime d'égalité la haine des supériorités individuelles doive animer les masses? Mais ces supériorités n'ayant rien d'humiliant, rien d'onéreux pour elles, ne barrant le passage à personne, ne s'offrent aux regards que comme un témoignage éclatant de l'étendue des récompenses assurées au talent et à l'industrie. Redoute-t-on cette secrète impatience qu'un sort pénible entretient toujours dans le sein des prolétaires? Mais où

est le danger, si ces classes n'ont point de pouvoir politique? et d'ailleurs, sous quel système trouverait-on plus de gens intéressés par les liens de la propriété au maintien de la paix et de la tranquillité publique? Assurément je suis loin de prétendre qu'aucune forme sociale puisse atteindre à une perfection exclusive de tout sujet de trouble et de discorde; mais il faudrait un bien extraordinaire concours de circonstances, pour qu'un peuple à qui l'usage des bienfaits de l'égalité des droits et d'une liberté suffisante à leur maintien ne laisse plus rien à ambitionner, connût d'autre desir que celui de garder à l'abri de l'insulte et de la violence des avantages si féconds en bien-être et en prospérités.

Malheureusement à l'influence des erreurs nées d'une fausse appréciation des motifs qui dirigèrent la conduite des classes populaires, sous un régime injuste et partial, se mêla l'influence de croyances religieuses tout aussi mal interprétées. Avant que quelques philosophes du XVIIIe siècle soutinssent que les hommes avaient laissé au fond des forêts, leur premier asyle, l'innocence et la liberté, des théologiens avaient tiré la même conclusion du péché originel. A les entendre, l'homme n'étant qu'un être déchu de sa pureté primitive et relégué sur la terre, en expiation d'une faute héréditaire, tout accroisse-

ment de ses forces et de son indépendance doit être funeste. Vont-ils jusqu'à convenir de la perfectibilité de ses facultés, loin de redire avec le plus sage des rois d'Israël : « Heureux l'homme qui a trouvé la sagesse et qui avance dans l'intelligence ! » ils soutiennent que l'orgueil en corrompt les fruits, et conjurent les puissants de ce monde d'appesantir sur les peuples des chaînes, dont la chute mettrait en liberté des inclinations essentiellement malfaisantes. Qu'elle était juste l'indignation qu'inspiraient au vertueux Fénélon les fauteurs de ces désolantes doctrines! « Dieu « n'est pour eux, disait-il, que l'être terrible, il « n'est pour moi que l'être bon. Je ne puis me ré« soudre à en faire un tyran qui nous ordonne « de marcher en nous mettant aux fers, et qui « nous punit si nous ne marchons pas. »

Encore si, dans leur desir d'écraser la raison et la volonté humaines sous le poids de règles inflexibles et compressives, ces écrivains ascétiques se montraient les sévères observateurs d'une rigide impartialité ; mais triste exemple des contradictions de l'esprit humain! c'est à quelques élus qu'ils délèguent le soin de fixer les destinées de leurs semblables ; c'est en investissant ces êtres privilégiés, mais qui sont hommes aussi, d'une autorité grossie de toute celle qu'ils ôtent à la multitude ; c'est en

les environnant de gloire, d'honneurs, de richesses, de tout ce qui allume le feu de l'orgueil et des passions, qu'ils font de leur volonté la loi suprême, qu'ils en proclament l'infaillibilité, et qu'ils nous condamnent à en subir toutes les impulsions. Ainsi cette même raison si frêle qu'un peu de liberté la déprave immanquablement, s'épure tout-à-coup chez le petit nombre, et cela, dans le sein du luxe et des grandeurs; c'est exposée au souffle corrupteur des voluptés et de l'adulation qu'elle resplendit de sagesse, et devient le fanal du salut pour la triste humanité. Ah! quand bien même cette bizarre conclusion échapperait aux regards, comment ne voit-on pas qu'en livrant la multitude aux caprices des rois ou des grands, qu'en lui déniant tout droit à l'indépendance et à la liberté, on sépare nécessairement la société en deux classes, l'une, de dominateurs investis de tous les biens, maîtres de toutes les sources de la félicité terrestre, l'autre, de malheureux condamnés à croupir dans les régions fangeuses de l'ignorance, du vice et de la misère, et que par-là on sanctionne la plus effroyable iniquité?

Je le sais : à travers les phases d'une civilisation progressive, au milieu des scènes qui changent la face des nations, il est difficile de juger avec exactitude de la portée des lois et des

institutions; mais s'il en est dont l'expérience seule puisse révéler les imperfections, il en est d'autres sur le vice desquelles il est impossible de se méprendre. Telles sont les lois qui déshéritent la multitude pour enrichir de ses dépouilles une portion de la communauté; telles sont les lois qui augmentent le poids des inégalités naturelles, ou leur ôtent leur seul correctif, le droit laissé à chacun de s'élever à son tour. Injustes en principe, de telles lois ne peuvent produire que du mal : car en politique comme en morale, l'inégalité, c'est l'injustice, et l'injustice traduite en système appelle infailliblement toutes les corruptions.

Écrivains religieux, écrivains qui prétendez foudroyer les vaines doctrines de l'ignorance et de l'impiété, c'est à vous à proclamer cette grande et salutaire vérité, et pourtant, combien d'entre vous la méconnaissent, la trahissent! Quoi! nous sommes, disent-ils, les créatures d'un Dieu de clémence et de bonté, et leurs dogmes, enfants abâtardis des sophismes de Hobbes, nous déclarant incapables de raison et de vertu, nous vouent à la servitude. C'est au nom de la religion et de la morale qu'ils élèvent des autels au despotisme et à l'inégalité. C'est pour refréner des penchants vicieux qu'ils veulent nous soumettre au joug dégradant de la force et aux flétris-

santes humiliations de l'esclavage. Quelles inconséquences! Mais non, tout l'atteste, les dons de la Providence ne sont point empoisonnés; non, de l'équitable répartition des bienfaits de la civilisation ne découlent pas les maux qu'ils dénoncent; non, ce Dieu qu'ils représentent comme un maître jaloux et tyrannique n'a point, en ne laissant aux sociétés d'autre moyen de fleurir et de se conserver que l'inégalité des droits, déshérité le grand nombre, et fait aux chefs des nations un devoir de l'iniquité.

Que son but dans les affaires de ce monde ne soit qu'imparfaitement dévoilé, j'en conviendrai; mais ce but ne peut être l'injustice et la servitude : et, s'il n'est pas de gouvernement à l'abri de l'erreur, ne vaut-il pas mieux, dans le doute, s'égarer en accordant trop aux principes généreux de notre nature, qu'en les étouffant sous le poids d'institutions immorales et coercitives?

CHAPITRE DOUZIÈME.

De quelques objections plus spéciales, élevées contre l'égalité des droits.

Il faut actuellement répondre aux objections élevées contre l'égalité des droits et le régime libre en matière de propriété. Toutes partent des suppositions suivantes. Il y aura nivellement des richesses, parce que les enfants partageront également l'héritage paternel ; il y aura excès de population, parce que l'égalisation des fortunes, tournant au profit des classes inférieures, accroîtra l'énergie des penchants qui les portent au mariage et à la procréation. Et quels seront les inconvénients d'un ordre social dans lequel la même indigence et les mêmes nécessités pèseront sur une population trop nombreuse? selon les uns, une langueur universelle, résultat de l'ignorance qui suivra l'extinction des loisirs ; selon d'autres, on verra une ambition effrénée, fruit de l'égalité des fortunes, s'emparer des cœurs. Ceux-ci redoutent en conséquence les périls

d'une anarchie démagogique; ceux-là au contraire soutiennent qu'avec les distinctions factices, s'écrouleront toutes les digues opposées aux irruptions du despotisme. Il y a, comme on le voit, assez de contradiction dans ces opinions pour dénoncer une erreur primitive; et, en effet, rien de plus facile que de prouver l'impossibilité que jamais aucun des faits sur lesquels elles se fondent soit réalisé.

Aristote observe que ceux qui parlent de l'égalité des biens ne devraient pas oublier de régler le nombre des enfants; et sans aucun doute, il y a dans la seule impossibilité que tous les pères aient le même nombre d'héritiers, de quoi prévenir non-seulement tout nivellement des fortunes, mais aussi de quoi déjouer les plans législatifs les plus artistement combinés en faveur de l'égalité absolue. Mais si cette seule cause suffirait au maintien de grandes disparités dans les conditions sociales, combien d'autres contribuent à semer l'inégalité! Différence des talents, des forces et des goûts, influence des hasards et des événements, tout ne concourt-il pas à diversifier les lots qui échéent aux individus? Considérez le spectacle qu'offrent les scènes de la vie active: tous s'agitent pour améliorer leur sort, tous s'efforcent d'arriver à l'opulence; mais partis de distances inégales, marchant d'un pas plus ou

moins rapide, lancés sur des routes diverses, comment tous arriveraient-ils au même terme? Et combien d'accidents encore viennent traverser ou précipiter leur course! A l'un s'offrent inopinément des chances de fortune, sur l'autre tombent tout-à-coup des malheurs immérités; enfin, sans compter les désastres résultants du vice et de la prodigalité, telle est l'incertitude qui plane sur la destinée des familles, que nul, je pense, n'oserait répondre du rang où se trouvera l'une d'elles à la troisième génération.

Mais si de forces et de facultés inégales doivent nécessairement découler des résultats divers, il est une cause matérielle dont l'action continue et progressive introduira toujours dans la distribution des richesses une inégalité suffisante. Il s'agit de la puissance d'attraction et d'accumulation inhérente aux grands capitaux; puissance telle qu'entre individus poursuivant la même carrière, tous les avantages, à mérite égal, reviennent naturellement aux plus riches. En effet, comme dans toutes les spéculations, de l'intensité de la concurrence dépend toujours en partie le taux des profits, il s'ensuit que toutes celles qui exigent des avances très-fortes, offrent des bénéfices d'autant plus élevés qu'il y a moins de personnes en état de les entreprendre. Cette circonstance est éminemment favorable aux hommes

les plus opulents. Veulent-ils placer leurs épargnes? le défaut de concurrence leur livre à bon marché les terres, les maisons, les forêts, les usines du prix l plus considérable. Songent-ils à spéculer sur quelque denrée, sur les emprunts de l'état, sur des travaux lucratifs? l'étendue du gain se proportionne à la quantité du capital qu'ils peuvent y consacrer. L'eau va toujours à la rivière, dit avec raison le peuple frappé de la multitude des chances de fortune qui se présentent de préférence aux riches; et en effet tout sert leurs intérêts. Aux facilités communes à tous, ils joignent des avantages qui dans un grand nombre de circonstances équivalent à une sorte de monopole, dont les profits croissent en raison même de l'augmentation des ressources. Ajoutez à l'opération de cette cause, la possibilité de faire, sans déroger en rien aux usages de la société, des économies proportionnées à l'étendue de leurs revenus; calculez ensuite l'influence des mariages presque toujours contractés à conditions égales de fortune, et loin de craindre le nivellement des héritages et de la propriété, vous concevrez que pour contre-balancer l'action des tendances qui en provoquent l'accumulation, ce n'est pas trop de l'influence des penchants désordonnés que nourrit d'ordinaire la vanité du rang et la satiété des richesses.

Je ne sais vraiment d'où est sortie l'extravagante idée que la richesse tend naturellement à se niveler; car il en est peu que les faits aient plus généralement démenties. Partout où les lois fortifièrent l'action des penchants vers l'inégalité, on vit d'immenses fortunes s'élever du sein de la détresse publique; partout, au contraire, où l'on prétendit maintenir l'égalité des fortunes, ce fut inutilement; et les lois de Sparte, comme celles du législateur hébreu, fléchirent sous l'effort croissant de tendances inséparables de l'état social. Ce qui, je le présume, induisit en erreur les écrivains aristocratiques, c'est que, prenant pour des dispositions naturelles à tous ce qui n'était qu'un résultat des préjugés particuliers aux corps de noblesse, ils ne doutèrent pas qu'une fois à même de satisfaire aux nécessités de leur existence, les hommes dédaigneraient d'accroître leur bien-être par un travail pénible et rebutant. Rien de plus contraire aux faits que cette opinion. S'il avait été donné à l'espèce humaine de pouvoir borner ses desirs en matière d'opulence; si elle pouvait se contenter d'un degré quelconque d'aisance, il est un point où les sociétés se seraient arrêtées, et du jour où la famine eût cessé de les talonner, elles n'auraient plus fait un seul pas vers la civilisation. Mais, loin de là: à chaque avan-

tage acquis, elles ont ajouté un avantage nouveau; animés par le desir d'améliorer leur condition, pressés par la soif des distinctions et des jouissances, les individus ont combiné et réalisé tous les perfectionnements dont l'état des lumières rendait les arts susceptibles, et leur active ambition a tiré les masses de la misère et de la barbarie, pour les élever à un haut degré de gloire et de prospérité. Des hommes qui ne voudraient rien de plus que la nourriture, l'histoire n'a point encore présenté de phénomène aussi étrange; c'est tout ce que la baguette de Circé a pu faire pour les compagnons d'Ulysse. Au reste, il fut des peuples auxquels leurs chefs partagèrent également le territoire; il en fut d'autres où les lois tâchèrent de maintenir les rapports de fortune existants, et le résultat de ces mesures nous apprend quelle invincible force ont les principes d'inégalité.

A peine les cités de la Grèce furent-elles édifiées, que l'inégalité des richesses y devint excessive. La propriété ne faisait que de naître, et déja elle était aux mains d'un si petit nombre, que les Lycurgue et les Solon ne virent d'autre moyen de sauver le peuple de l'esclavage, que l'abolition des dettes et l'établissement de lois qui réglassent l'étendue des patrimoines. A Rome, deux siècles suffirent pour bouleverser tous les

rapports primitifs de fortune. Chez les Juifs, de tous les peuples celui dont les institutions furent le plus rigoureusement combinées en faveur du partage égal, ni le glanage, ni l'année sabbatique, ni les aumônes religieuses et fériées ne continrent le torrent de l'inégalité. Vainement le jubilé, expédient plus extraordinaire encore que les partages germains, annulant tous les cinquante ans les transactions individuelles, restituait-il à chaque famille son lot originaire : chose étrange ! il se trouva toujours qu'en présence d'une loi si contraire à la circulation des biens, un espace de temps aussi court avait suffi, non-seulement pour réunir plusieurs patrimoines dans les mains d'un petit nombre, mais encore pour ne laisser à une foule d'individus obérés d'autre ressource que le sacrifice de leur liberté. Or, je le demande, après l'exemple de tels faits chez un peuple pauvre, étranger aux arts et au commerce, sans autre industrie que la culture d'un sol ingrat, n'est-il pas de la dernière absurdité de redouter le nivellement des richesses dans la vieille Europe, si riche d'expérience et de lumières, où les besoins multipliés d'une civilisation raffinée occupent tant de bras, exigent des travaux si divers et classent si inégalement les hommes? mais on ignore donc que, comme il sera toujours plus difficile d'être bon avocat, ou bon

médecin, que bon charpentier ou bon forgeron, les premiers seront nécessairement mieux rétribués que les derniers; que dans chaque branche d'industrie l'inégale aptitude entraînera d'inégales récompenses; que dans les fonctions qui exigent de rares talents, il se fera constamment de grandes fortunes; et qu'aux avantages attachés à la naissance, les enfants des riches uniront toujours les armes que donne la supériorité d'éducation et de lumières.

Au surplus, l'Europe moderne aussi a subi l'épreuve du partage égal, et les palais de Venise, comme ceux de Gènes et de Florence, attestent encore combien peu la richesse tendait à se niveler dans ces républiques. Berne, Zurich, Hambourg et tant d'autres contrées n'ont-elles pas toujours compté des riches et des pauvres? Enfin, vit-on les fortunes de la caste nobiliaire tendre vers l'égalité dans cette Pologne où régnait le système allodial? quel pays offrit au contraire un contraste plus marqué? Tandis qu'aux diètes les Potocki, les Radzivil, les Czartorinski déployaient une magnificence vraiment royale, c'était nu-pieds et une faux à la main que des milliers de nobles trop pauvres pour entretenir un cheval et se procurer des armes venaient déclarer leurs volontés et donner leurs suffrages.

En somme, sous l'égalité des droits, il y a

moins de changements dans les rapports de fortune que dans l'esprit qui préside à leur emploi. Si les institutions ne favorisent plus une injuste inégalité, elles laissent en revanche bien plus de jeu aux causes naturelles. Les vertus, les talents, les capacités individuelles doués de plus de ressort obtiennent une plus ample récompense, et leur action suffit pour maintenir dans les rangs et les conditions toute la diversité désirable.

Prouver la vanité chimérique des craintes excitées contre un nivellement des fortunes qu'aucune force humaine ne saurait établir, c'est réfuter d'avance les assertions émises au sujet de l'excès de population. Cependant comme on a beaucoup insisté sur ce point, et qu'il touche à plusieurs questions importantes, je l'examinerai.

Et d'abord, je conviendrai que tout retour de la société vers l'égalité des droits commence par augmenter la population. Tout ce que la loi nouvelle reprend alors aux privilégiés pour le rendre à la circulation, étendant le champ des travaux et des récompenses assignés aux classes actives, ces classes se développent avec une énergie subordonnée à l'étendue des moyens d'action et de bien-être qu'elles recouvrent. En France même, ni les maux de l'anarchie, ni les dévastations de la guerre, ni le sang versé sur tant de

champs de bataille, ne purent anéantir les avantages que produisit à cet égard la révolution qui remit sous le droit commun des biens auparavant destinés à nourrir l'oisiveté des couvents et le faste ruineux des grandes familles; mais quelque rapide qu'il soit à son début, un tel mouvement se ralentit à mesure que l'ordre nouveau s'affermit et que les places qu'il a faites se remplissent. Les peuples ne multiplient pas aveuglément; et quoique les nations les plus florissantes soient toujours les plus nombreuses, c'est sans rencontrer aucun des inconvénients inhérents à l'excès de population, qu'elles se serrent sur le sol qui les nourrit. Loin que l'aisance encourage le penchant à la procréation, les lumières qui l'accompagnent lui servent de correctif, et plus l'individu s'éloigne de la condition de prolétaire, moins il est disposé à s'abandonner à son impulsion.

Pourquoi le prolétaire procrée-t-il aveuglément? c'est que le sentiment le plus pénible pour un père, la crainte de laisser des enfants moins heureux que soi, ne le saurait émouvoir. Ses fils vivront comme il a vécu; comme lui ils courront tous les hasards de l'indigence; comme lui peut-être, ils mendieront parfois le pain de la pitié; mais ces épreuves, il les a subies, il en a triomphé, il se sent de la force et de la santé,

le travail ne lui manque pas; pourquoi ses enfants n'arriveraient-ils pas au même point ?

L'aisance, au contraire, inspire d'autres sentiments : avec de nouveaux moyens de jouissance elle apporte de nouveaux goûts, d'autres inclinations. L'existence qu'elle crée est plus douce, mais plus fragile ; on sent que l'on peut déchoir ; et de là, dans les actions, plus de prudence et de sagacité.

Il y a, sous ce rapport, entre le prolétaire et le possesseur d'un petit capital, plus de distance qu'entre celui-ci et les membres des classes élevées. Dès qu'on est arrivé au point de pouvoir faire quelques pas vers la fortune, de pouvoir jeter sur l'avenir un regard animé par l'espérance de l'améliorer, le desir d'y parvenir devient le régulateur des actions, et sert de frein au penchant naturel vers le mariage.

L'ambitieux se marie rarement, a-t-on remarqué, il craint d'embarrasser sa marche des soins d'une famille; mais parmi les gens à qui le chemin de la fortune est ouvert, chacun n'a-t-il pas sa petite ambition qui lui révèle les inconvénients des unions précipitées ? Chacun ne connaît-il pas les obstacles qu'une famille nombreuse apporte à l'accroissement du bien-être? Au surplus, en pareille matière, les faits sont plus concluants que le raisonnement.

Or, je le demande, n'est-ce point à la classe aisée qu'appartient le plus grand nombre des célibataires? Combien de jeunes gens attendent que leur fortune soit assurée avant de se marier, et voient les années s'amasser plus promptement sur leurs têtes que l'argent dans leurs coffres! Que de jeunes filles sans dot préfèrent le célibat à un lien que l'indigence ou le défaut d'éducation d'un mari de condition inférieure leur rendrait trop pénible! Enfin, n'est-ce pas bien évidemment sur les classes moyennes qu'agissent les plus puissants motifs en faveur de cette continence volontaire, tant recommandée par le docteur Malthus, comme l'unique moyen de ne pas faire des affections les plus douces, un sujet continuel d'alarmes et de douleur? Que, dans toutes les classes, l'individu puisse aspirer à une plus haute place, et le désir de l'obtenir lui inspirera des idées de sagesse et de raison propres à contenir l'action du principe populatif.

D'ailleurs, quoi qu'on en ait dit, ce principe n'est point une force brutale, sans autre frein que les obstacles matériels. Dans tous les états de civilisation, des causes morales en règlent, en limitent, ou en précipitent l'action. Il est, dit-on, mathématiquement prouvé que l'espèce humaine pourrait doubler en quatorze années; je ne nie pas que la chose ne soit physiquement possible;

peut-être même l'accroissement du peuple des États-Unis d'Amérique en est-il la preuve. Mais enfin, n'est-ce point de circonstances d'exception que provient un tel résultat; et peut-on conclure à l'égard de la vieille Europe, des faits qui se passent dans le sein d'une nation appliquant à une terre vierge et sans limites, les arts et les moyens d'action d'une civilisation développée sous un ciel éloigné? S'il faut appuyer sur des faits toute théorie, pourquoi donc ne pas s'attacher aux faits les plus vastes et les plus décisifs? Pourquoi ne pas juger de la loi de population par les résultats que présente son action dans nos sociétés vieillies? Pour moi, toute la question me paraît consister à savoir si dans l'ordre des progrès de la civilisation, les hommes augmentent avec plus de promptitude que les moyens de bien-être. Or, acceptant comme point de comparaison la condition actuelle des populations européennes, je cherche si alors que la France, l'Allemagne, l'Angleterre étaient à la fois moins riches et moins peuplées qu'aujourd'hui; si durant les Xe, XIIe ou XVe siècles, les hommes plus clair-semés étaient moins misérables; et je vois le contraire. A partir des tribus de chasseurs éparses sur d'immenses surfaces, jusqu'aux nations florissantes amassées sur le sol européen, je remarque une amélioration graduelle dans le

sort des individus; je reconnais que si dans tous les temps, la population semble toucher aux limites de la subsistance, non-seulement les nations civilisées ont de plus amples ressources à opposer aux disettes qui trop souvent accablent les peuplades sauvages, mais de plus sont abondamment pourvues des jouissances attachées aux produits du travail manufacturier. Veut-on encore comparer le degré de bien-être individuel parmi les nations inégalement avancées en industrie et en population, on trouvera que la supériorité est toujours du côté des nations les plus développées. Ainsi dans les terres populeuses de la Hollande, le journalier, l'artisan consomment annuellement des moyens de bien-être qui suffiraient à l'entretien de deux ou trois paysans Bavarois, et dont sans aucun doute se contenteraient sept ou huit serfs Moscovites. Ainsi le valet de ferme Écossais est non-seulement mieux nourri que le villageois Polonais, mais dépense en vêtements seulement, l'équivalent de toutes les consommations de ce dernier. Voilà les faits. A travers toutes les vicissitudes de l'état social les masses ont continuellement gagné; et si la redoutable activité du principe de population les a rendues plus nombreuses, les progrès de l'intelligence et de l'industrie ont amassé des trésors dont le partage a fait plus que contre-balancer les incon-

vénients de leur multiplication. Sans doute, il est des contrées où les vices de la distribution des richesses déguisent ce résultat; mais qu'on y donne plus d'attention, et l'on verra que c'est parce que les classes privilégiées ont absorbé des biens, dont une plus équitable répartition aurait amélioré le sort de tous les individus.

Ce fait est d'une haute importance, car il renverse toutes les doctrines qui supposent que l'énergie du principe populatif croît dans la même proportion que les forces productives des nations. S'il en était ainsi, quel serait aujourd'hui l'état des contrées européennes? A mesure qu'une industrie progressive aurait ajouté aux moyens de bien-être, de nouveaux consommateurs seraient arrivés à point pour dévorer le fruit des améliorations nouvelles, et les hommes s'agglomérant sur un sol fécondé par leurs mains, auraient continué à ramper sous la chaîne indestructible du besoin et de l'indigence.

Que voyons-nous au contraire? partout d'éclatants témoignages de l'augmentation des richesses et du bien-être; partout la preuve que loin de multiplier aussi promptement que les créations de l'industrie, que loin de passer sur la terre pour reproduire exactement ce qu'ils consomment, les hommes y viennent pour rap-

porter au fonds du bien-être commun, plus qu'ils ne prélèvent durant leur existence, et pour préparer à leurs descendants une vie graduellement améliorée, par l'accumulation des capitaux et des moyens de production.

Que peut-on opposer à ce noble résultat ? A quoi sert de parler d'une énergie latente, d'un pouvoir occulte, d'une capacité qui ne se déployant pas, ou qui n'agissant que sous l'influence d'une raison perfectible, ne produit aucun des effets qu'on lui attribue ? Ne vaut-il pas mieux avouer que, si la race humaine est, en vertu de son organisation, susceptible de multiplier rapidement, les progrès des lumières et de la raison ajoutent aux obstacles matériels qui dans l'origine contenaient la population, un frein moral assez puissant pour que la balance des richesses penche de plus en plus du côté favorable au bonheur de l'humanité ?

Tel est, au reste, l'avis d'un homme qu'on ne soupçonnera pas de n'avoir vu que le beau côté des affaires humaines, ni d'avoir encouragé la multiplication de ses semblables. Dans l'Europe moderne, dit le docteur Malthus, les obstacles destructifs ont moins de force, et les obstacles privatifs en ont plus au contraire qu'ils n'en avaient autrefois pour arrêter la population, et

qu'ils n'en ont jamais eu chez les peuples qui ont fait moins de progrès dans la civilisation [1]. Ce qui signifie clairement : que les peuples ignorants et grossiers sont les plus exposés aux famines, aux calamités destructives, tandis que moins imprévoyantes, les nations populeuses et civilisées s'astreignent plus sévèrement à l'observation d'une prudente continence ; en d'autres mots : que les nations florissantes et éclairées calculant mieux avec l'avenir, se conforment plus exactement à leurs ressources. Or, cette observation tirée de l'examen des faits, confirme pleinement ce que j'ai avancé ; savoir : que, gouvernés par des idées et des sentiments émanés de la civilisation, les hommes ne se multiplient pas même en proportion de l'accroissement des produits de leur industrie : fait d'où l'on peut déduire que toute multiplication étant un signe de la prospérité actuelle, est aussi, grace aux progrès de la sagesse publique, progrès déterminés par l'action même des causes de développement, le gage d'une plus grande prospérité future.

Au surplus, je dis à dessein, multiplication naturelle, attendu que par l'effet d'accidentelles améliorations législatives ou de conquêtes pas-

---

1. Essai sur la population, traduction de Prevost, vol. II, pag. 261 et suiv. Genève.

sagères, il est parfois arrivé qu'usant avec confiance de ressources acquises par la force, et que la force ravissait de nouveau, des populations surabondantes n'ont retrouvé leur niveau, qu'au prix de calamités sans nombre; mais ces circonstances, ouvrage d'une politique imprévoyante, ne sont pas un tort de la nature : ce sont des exceptions dues tantôt aux succès éphémères d'une politique ambitieuse, tantôt aux victoires de ces monarques aventureux qui, calculant un plan d'agrandissement d'après leur propre génie et non d'après les bases fondamentales de leur puissance, n'élèvent tout-à-coup une nation, que pour la laisser retomber épuisée au-dessous du point où ils l'avaient prise. Telle pourrait être, en cas de revers maritimes, la destinée de la Grande-Bretagne. Tel fut le sort de la Suède après Charles XII. Tel fut l'état bien plus affreux encore de l'Espagne après Philippe II. Malheureuse dans la guerre, la nation espagnole tomba sous le joug des moines, de l'inquisition, du despotisme royal, et de réglements aussi absurdes que contraires à l'exercice de l'industrie de ses habitants. Dépouillée des moyens d'action auxquels elle devait sa grandeur, il fallut bien qu'elle reculât pressée par un cortége de douleurs et de souffrances. Voilà de ces coups qui surprennent les peuples, et les ramènent vers la

misère et la dépopulation : mais dans ce cas encore, gardons-nous d'attribuer leurs maux à une multiplication excessive; car il serait aisé de prouver qu'au temps où le peuple était le plus nombreux, il était aussi plus riche et plus heureux.

Au surplus, voici des faits bien propres à justifier les nations de l'imprudence dont on se plaît à les taxer. Après que la peste de 1720 eut cessé de désoler la Provence, les mariages, remarque Messance, furent plus féconds qu'auparavant. En Prusse, après la peste qui en 1710 fit périr le tiers de la population, le nombre des naissances qui avait été jusqu'alors de 26,000 par année, alla en 1711 à 32,000. « Qui n'aurait pensé, dit Say, qu'après un si terrible « ravage le nombre des mariages du moins ne « dût considérablement diminuer ? Il doubla, « tant est grande la tendance de la population « à s'élever au niveau des ressources d'un pays. » Ces exemples du moins attestent toute la force des notions qui combattent le désir du mariage dans les temps ordinaires ; ils prouvent quelle confiance on doit mettre dans la sagacité individuelle, et que, si le pouvoir de multiplier est toujours le même considéré abstraitement, les hommes savent néanmoins le soumettre à l'empire des circonstances.

En général, on s'inquiète trop des résultats

des tendances naturelles; trop souvent on se croit appelé à les réprimer, ou à les contenir. Comme ces élus de la fortune qui, incapables d'un juste sujet de chagrin, s'en forgent d'imaginaires, il est des hommes que l'aspect des prodiges de la civilisation ne remplit que d'idées sombres et désespérantes. A les entendre, l'espèce humaine court en aveugle au-devant d'inévitables catastrophes; l'un nous dit que les lumières corrompent les cœurs, et que le perfectionnement de la raison en produit l'aberration; d'autres plaçant leurs craintes dans les causes physiques, prédisent l'épuisement du combustible, l'extinction des feux du jour, le dessèchement du globe; que sais-je? car qui pourrait nombrer les infirmités de l'esprit humain? Trop heureux lorsque dans les objets à la portée des lois, ces hommes à l'œil jaunissant ne nous font pas un mal réel, pour en prévenir d'imaginaires. Ah! mettons plus de foi dans la bienveillance des vues du Créateur; eût-il permis à la raison humaine de s'éclairer, et de s'approcher à pas lents du domaine de la vérité? eût-il permis que les sociétés augmentassent progressivement en nombre et en richesse? en un mot, eût-il fait à l'homme le don de la perfectibilité, si, pour dernier résultat de ses peines et de ses travaux, la race humaine ne faisait que tourner dans un

cercle d'erreurs et de misères diverses, mais toujours également pénibles, également affligeantes? Certes, il n'est pas de bien absolu sur la terre; mais à l'aspect des bienfaisants témoignages que nous recevons de la bonté de la Providence, pouvons-nous croire l'humanité tellement domptée par les vices de sa nature, qu'il n'y ait pour elle aucun moyen d'en réprimer l'essor, ou de corriger les maux qui en découlent? Assurément l'examen attentif des faits fait naître de plus nobles idées. Comme le raisonnement, ils attestent que si les peuples se dépravent quand leurs institutions sont mauvaises, ils s'améliorent quand elles sont bonnes, et que, si la justice des lois apporte d'immenses bienfaits, elle inspire aussi la sagesse qui en assure l'accroissement et la conservation.

Après avoir réfuté l'objection fondamentale des partisans de l'inégalité, et prouvé que l'abolition des priviléges n'amènerait ni le nivellement des fortunes, ni l'excès de population, il ne me reste qu'à indiquer les principaux résultats de l'égalité des droits, et à montrer qu'elle suffit à tous les besoins d'une civilisation perfectionnée.

CHAPITRE TREIZIÈME.

De l'influence de l'égalité des droits sur l'état moral des populations.

AVANT l'établissement des gouvernements, l'ordre social ne repose que sur l'identité des affections, des penchants, des instincts moraux dont la nature a doué les hommes. Amis du juste, tout acte d'iniquité leur est odieux; ils poursuivent de leur mépris et de leur haine ceux qui s'en rendent coupables; et la terreur des arrêts de l'opinion suppléant au défaut d'institutions coactives, dans les rapports individuels règne une équité suffisante au maintien de la paix et de l'harmonie générales. A mesure que la civilisation se développe, des intérêts multipliés et complexes, des devoirs peu distincts exigent l'intervention de lois positives; mais loin de frapper l'opinion de nullité, ces lois n'en sont que l'expression; elles en empruntent leur force; elles restent soumises à son influence.

L'opinion, la raison sociale n'est malheureusement pas infaillible; les écarts et les vices des individus, les préjugés, les erreurs des nations en sont la preuve; mais quelles qu'en soient les aberrations, produit du fonds moral apprêté par la Providence pour l'établissement et les progrès de la vie civile, jamais l'opinion ne dément entièrement son origine; et ses injonctions produisent en définitif toujours plus de bien que de mal. S'il en était autrement, la société serait impossible; il faut, pour qu'elle subsiste, que ses membres se fassent des concessions réciproques; en un mot, qu'une règle d'équité préside à leurs relations. Telle est même cette nécessité, que, sans un certain point d'honneur dont l'empire prévient les trahisons mutuelles, pas une troupe de brigands ne pourrait se former.

Mais s'il est des bornes que l'opinion ne peut franchir, sa puissance même fait de ses écarts la source de la plupart des maux qui affligent les sociétés. D'une part, c'est toujours à des préjugés nationaux, à de fausses notions d'ordre et de devoir qu'il faut attribuer les vices et les iniquités de la législation; de l'autre, il est hors du domaine des lois un vaste champ où les hommes, ne marchant qu'à la lueur du flambeau de l'opinion, s'égarent toutes les fois qu'il ne jette que des clartés douteuses ou mensongères. De plus,

à la différence des lois dont le pouvoir est simplement privatif, l'opinion, décernant l'éloge aussi bien que le blâme, exerce une influence toujours active : les modes de conduite ou d'existence qu'elle désapprouve, on les abandonne; ceux qu'elle distingue, on les poursuit avec ardeur; les qualités qu'elle honore, on s'efforce de les acquérir; on respecte jusqu'aux préjugés qu'elle établit; enfin, ame des sociétés, véhicule des individus, il n'est aucun point de l'existence sociale qu'elle ne régisse; et, selon qu'elle est formée de notions plus ou moins justes, c'est-à-dire plus ou moins conformes à la morale et à l'intérêt universel, cette reine du monde imprime aux actes du pouvoir comme aux déterminations privées une direction plus ou moins féconde en félicités sociales.

Toutes les fois qu'il est question des méprises ou des infirmités de l'opinion, on accuse l'ignorance publique, et ce n'est pas sans raison. L'ignorance en effet conclut sur les apparences, et trop souvent approuve ce qu'un examen plus réfléchi ferait condamner. Dans ce cas, ce n'est pas l'instinct du bien qui se trompe, c'est la faiblesse de nos facultés qui le prive des matériaux nécessaires à son juste exercice; aussi, à mesure qu'il les obtient, rectifie-t-il des règles adoptées à la légère. Ce résultat est immanquable. La vé-

rité dévoilée n'en appelle pas en vain à la conscience humaine; et comme les lumières tendent à se développer graduellement, la morale publique ne trouve d'obstacles à une épuration progressive que dans les causes artificielles qui faussent les jugements et la raison des peuples.

Parmi ces causes, la plus générale, la plus puissante tient, sans contredit, à la différence des points de vue sous lesquels des conditions inégales et des modes d'activité distincts présentent les choses aux divers membres de la communauté.

A cet égard, Adam Smith observe que deux systèmes de moralité opposés, l'un plus relâché, l'autre plus sévère, gouvernent d'ordinaire les hautes et les basses classes. Comment, en effet, jugeraient-elles uniformément des actes dont les conséquences affectent différemment leurs intérêts, soit moraux, soit matériels? Comment une foule d'irrégularités blâmées sévèrement par des familles dont elles compromettent le bien-être et la tranquillité, ne trouveraient-elles pas plus d'indulgence dans une sphère où l'opulence met à l'abri de leurs inconvénients? Parcourez tous les rangs de la société, vous les trouverez soumis à des règles aussi distinctes que la condition des individus. Ainsi dans ces cercles brillants que rassemble le besoin d'échapper aux ennuis d'une vie

oisive et fastueuse, ce que l'on exige avant tout, c'est l'enjouement, le bon ton, l'élégance des manières, l'art de la causerie; assez peu importent des qualités plus essentielles; l'homme qui amuse est toujours bien reçu; peut-être même n'est-il pas de meilleur titre aux attentions qu'une certaine immoralité qui, se jouant plaisamment des règles vulgaires, semble jeter plus de piquant et d'originalité sur les détails monotones de la vie.

Passez de là dans le sein de ces classes dont l'aisance est le fruit d'une industrieuse activité, des opinions plus rigides y dominent. On sait à quels malheurs exposent la dissipation et la prodigalité; les affaires ont fait connaître le prix de l'ordre et de la fidélité aux engagements; on veut qu'un homme soit probe, économe, laborieux; et les talents les plus agréables, les formes les plus séduisantes défendent mal du mépris attaché à l'absence de ces qualités.

Plus bas, règnent d'autres lois morales appropriées à d'autres intérêts : des vertus sans application dans les classes supérieures attirent l'estime; des penchants dont la grossièreté révolte la bonne compagnie ne sont pas même un sujet de honte; dans tous les cas, l'ignorance y fait de l'utilité la plus prochaine la mesure du blâme ou de la considération dont les actes et les qualités sont l'objet.

Telle est l'influence de l'inégalité des conditions, des intérêts, des modes d'existence; tant qu'elle subsiste artificiellement, des maximes de conduite, des opinions distinctes, souvent opposées, rarement conformes à l'intérêt général, guident chaque portion de la communauté, et, faute d'ensemble et d'harmonie, la censure publique ne contient qu'imparfaitement les passions dont les écarts troublent l'ordre et la paix domestiques.

Plus il y a de distance entre les rangs, plus la diversité des éléments constitutifs de l'opinion l'affaiblit et l'égare. C'est surtout sous le régime du privilége que l'injustice des rapports établis entre les classes, en isole et corrompt le système moral. Milton l'a dit : point de société entre inégaux; c'est-à-dire, point de règles communes, point d'égards réciproques, point de sympathie, point de bienveillance dans les rapports. En séparant les rangs, le privilége fait de chaque classe un monde à part; et si l'intérêt force les petits à ménager leurs supérieurs, ceux-ci, libres de tout frein à cet égard, bravent impunément l'opinion du reste des hommes. Qu'importe au seigneur russe, par exemple, l'attachement ou la haine de serfs qu'il croit d'une autre nature? la société pour lui, c'est le cercle étroit de ses égaux; et pourvu qu'il y remplisse de faciles obligations, la voix des malheureux qu'il pressure ne viendra

ni troubler ses joies, ni ternir l'éclat de sa réputation. Voyez un propriétaire d'esclaves, un planteur des Antilles : bon époux, bon père, humain envers les blancs, croit-il rien devoir aux misérables dont les sueurs l'enrichissent? Ne lui parlez pas de leurs souffrances, encore moins de leurs droits : au besoin, il vous prouverait que les noirs ne font pas partie de la famille humaine. Demandez aux grands de tous les pays quel est l'ordre parfait, ils vous nommeront l'ordre dans lequel leurs priviléges sont en sûreté, dans lequel les passions, émanées de l'orgueil du rang et de la fortune, triomphent aisément des lois communes et des injonctions de la morale.

L'influence des intérêts discordants que nourrit le privilége a-t-elle semé la haine entre les individus? peut-être entre égaux s'astreindront-ils encore à quelques règles d'honnêteté; mais, dans leurs relations avec les membres des classes rivales, ils fouleront aux pieds tous les devoirs de la morale et de l'équité.

C'est ce que l'on vit dans les républiques d'Italie, durant les luttes des nobles et des plébéiens. Telle y fut la corruption des mœurs, que les injustices les plus révoltantes étaient un titre à la considération des classes dont elles servaient les passions ou les intérêts. En France, c'était au bruit des applaudissements de la bourgeoisie que

Louis XI livrait aux bourreaux les grands de son royaume. A Venise, l'empire des distinctions politiques avait si complètement banni des cœurs les notions naturelles de morale et d'humanité, que le fameux Sarpi osait tracer les règles de gouvernement suivantes : « Dans les querelles entre les nobles et les plébéiens, donnez toujours raison aux nobles ; quant aux Grecs, traitez-les comme des bêtes féroces auxquelles il faut rogner les griffes et les dents ; du pain et le bâton, voilà ce qu'il leur faut ; gardez l'humanité pour une meilleure occasion. » Il serait facile d'invoquer de plus nombreux exemples. Toutes les nations de l'Europe ayant subi l'influence du privilége, toutes ont eu à lutter contre les préjugés et la corruption, inhérents à l'inégalité des droits et des conditions. Enfin, on peut le dire, sous le régime féodal, s'il y avait des nobles, des bourgeois et des serfs, il n'y avait pas d'hommes ; et ni les obligations imposées par ce titre primitif, ni les sentiments qu'il devrait inspirer, n'avaient de prise sur les relations individuelles.

Sans doute le progrès des lumières tend à ramener les peuples à des idées plus saines et plus généreuses ; mais qu'on ne s'y trompe pas ! tant qu'une injuste inégalité fonde sur la misère et l'oppression des masses la grandeur du petit nombre, l'orgueil d'une part, l'avilissement et la ja-

lousie de l'autre, enfantent des doctrines contradictoires et en opposition avec les vœux de la raison et de la morale : vainement alors on prêche au noble l'estime de l'industrie, le respect des vertus et des droits du plébéien; né dans l'opulence, considérant l'oisiveté comme l'attribut caractéristique de la supériorité de sa race, il ne voit qu'un signe de bassesse dans l'exercice des professions lucratives, et ses préjugés influent sur l'esprit même des classes vouées aux arts et au travail; jamais non plus il ne reconnaîtra dans le pauvre un frère investi de titres puissants aux égards et à la considération. A ses yeux le pauvre n'est que ce que la loi le fait, un être destiné à le servir. Le mépris éteint en lui toute sympathie pour ses afflictions ; les outrages auxquels il le sait en butte ne l'indignent pas ; et quoique sensible aux peines de ses égaux, c'est sans remords et sans pitié qu'il appesantit le joug sous lequel gémissent les classes indigentes et malheureuses.

Chez les peuples où le privilége sépare les existences, si les lumières peuvent être le partage du petit nombre, elles restent à peu près sans influence sur les mœurs. Voyez quelles disparités subsistent dans l'état moral des nations de l'Europe; et cependant il n'en est pas une seule qui ne possède au moins quelques hommes en état

de rivaliser de savoir et d'intelligence avec l'élite des contrées les plus avancées. A Naples comme à Madrid, il y a de bons écrivains, des poètes, des savants, des artistes, des philosophes même; mais leur influence dissipe-t-elle les préjugés nationaux? Empêche-t-elle le Napolitain de spéculer sur la beauté de sa femme ou de ses filles; l'Espagnol de préférer à des travaux objet du dédain public, les humiliations de la mendicité? Empêche-t-elle une honteuse superstition de flétrir les germes de la morale et de la félicité publiques?

C'est au moment où les beaux-arts prenaient en Italie le plus vaste et le plus noble essor que Machiavel écrivait le livre *du Prince*, et traduisait en système les iniquités dont la plupart des princes contemporains se rendaient journellement coupables.

On sait aussi quelle étonnante réunion d'hommes de génie vécut sous le long règne de Louis XIV. Jamais les diverses branches de la littérature et des beaux-arts n'eurent de plus illustres représentants; jamais surtout des voix plus éloquentes ne prêchèrent aux grands de ce monde les saintes maximes de la charité évangélique; mais, hélas! les doctrines morales et politiques en furent-elles plus bienveillantes ou plus équitables? le peuple en fut-il moins foulé? les persécutions religieuses

en eurent-elles moins de rigueur et d'acharnement? le monarque s'en crut-il moins en droit de sacrifier à son faste ou à son ambition la vie, les libertés et les biens de ses sujets? C'est dans ce siècle si vanté que les hommes d'état érigèrent en maxime qu'il valait mieux trop charger le bas peuple, que le mettre trop à son aise, parce qu'il devient inquiet et indépendant par l'abondance.

Tel était l'empire de ces dogmes politiques, que, sous la Régence, le célèbre comte de Boulainvilliers écrivait encore, au sujet des mémoires que, comme beaucoup d'autres, M. de Fougerolles avait présentés sur les moyens de remédier au désordre des finances : « Tous les auteurs de « mémoires sont convenus du principe qu'il est « aussi dangereux que le peuple soit trop à son « aise, qu'il est triste de le voir accablé. Ce fut « la première réflexion que fit feu monseigneur « le prince de Conti sur le projet de l'établisse- « ment d'une dîme royale par le maréchal de Vau- « ban : et il est bon, en effet, que le roturier « sente la nécessité où il se trouve d'obéir, et qu'il « ne s'accoutume pas de telle sorte à la propriété « de ce qu'il a, qu'il se puisse regarder comme « indépendant. » Et ne taxons pas cette pensée de trop d'injustice et de cruauté : elle n'est qu'un résultat bien naturel de l'orgueil de la domina-

tion, qu'un préjugé excusé peut-être par la dégradation même des classes laborieuses.

Ne desserrez pas les chaînes de l'esclave, crie-t-on de toutes parts, il tournerait contre vous ses forces et sa liberté. On ne peut le nier, il y a quelque vérité dans cet avertissement; mais, s'il est des ménagements à garder envers des malheureux, aigris à juste titre contre l'ordre social, en est-il moins constant qu'ils ont droit au bonheur, et qu'un peu de bien-être, améliorant et les mœurs et l'intelligence des classes opprimées, est toujours le meilleur calmant de leurs dispositions séditieuses?

En voilà, je le présume, plus qu'il n'en faut pour montrer quels obstacles met le privilége à la formation d'une loi morale énergique et pure. Chaque classe jugeant naturellement les choses d'après leurs rapports avec ses intérêts particuliers, autant de classes, autant de points de vue, autant de règles de conduite, autant de maximes spéciales, et conséquemment fausses. Les unes doivent-elles à la partialité des lois une abusive et immuable supériorité? indulgentes pour les passions dont l'activité les préserve des langueurs pénibles du désœuvrement, c'est pour les usages, les manières, les travaux et les vertus des ordres inférieurs qu'elles réservent leurs dédains insolents; d'autres, à leur tour, ne font cas que des

talents et des habitudes qui aplanissent les voies de l'opulence; d'autres encore, victimes de l'iniquité des institutions, croient de bonne guerre la plupart des déprédations et des fraudes qui ne nuisent qu'aux riches; et de l'amalgame de tant de principes et de sentiments discordants, de tant d'intérêts et de jugements erronés ou vicieux, ne résulte qu'une opinion trop lâche et trop flottante pour imposer aux masses un joug sage et tutélaire.

Cette influence des situations et des intérêts bien comprise, il devient aisé d'apprécier la portée des changements que doit opérer le triomphe de l'égalité des droits. Sous ce régime tombent enfin les barrières élevées entre les classes; il n'y a plus de conditions privilégiées, plus de distinctions factices, plus de castes dominatrices, plus de fortunes à l'abri des suites des dérèglements de leurs possesseurs; et dès-lors le sol qui les nourrissait manque à ces opinions exclusives, à ces intérêts égoïstes dont le choc affaiblissait et dépravait l'esprit social. Soumises à des lois uniformes et justes, les existences ont à subir les mêmes chances de ruine ou d'agrandissement. C'est en suivant les mêmes routes, c'est en déployant des talents et des vertus de même nature, que les individus peuvent seulement prospérer; et de la similitude des modes d'activité naît enfin la simi-

litude des principes et des maximes de conduite. Sans doute l'inégalité des richesses mettra toujours quelque diversité dans les jugements humains; mais si la même improbation ne flétrit pas des écarts dont les suites ne sont pas également funestes à tous, du moins ne verra-t-on plus ces différences d'opinion aller jusqu'à affranchir personne des devoirs de la probité.

C'est beaucoup que l'unanimité des opinions; ici, il y a mieux.

En fondant les existences sur les principes de l'équité, l'égalité des droits en fait sortir les intérêts et les notions les plus favorables à l'amélioration des destinées communes. Dans cet ordre, pas d'autres moyens de distinction pour les individus que la pratique des arts et du commerce, que la poursuite des entreprises manufacturières. De là l'obligation de contracter les habitudes et les mœurs que donne le travail. Aux yeux de tous éclateront donc les avantages de l'activité, de l'industrie, de l'économie: indispensables au pauvre pour arriver à l'aisance, ces qualités garderont tout leur prix auprès du riche, qui leur devra l'accroissement ou la conservation d'une supériorité acquise; et dans tous les rangs, on se réunira pour en faire l'éloge. Dès-lors la considération suivra l'homme dont les actions témoigneront qu'il les honore; le dédain s'attachera aux pas de l'oisif et du pro-

digue; chacun craindra que le désœuvrement ne le fasse taxer de paresse ou d'incapacité; et ces opinions, en s'affermissant, prescriront enfin des règles dont l'adoption multipliera de plus en plus les bienfaits de l'industrie et de la civilisation.

Depuis qu'il existe des classes moyennes en Europe, on a toujours reconnu qu'elles l'emportaient en intelligence et en sagesse sur le reste de l'association. La raison en est simple : à l'abri des séductions du luxe et de l'oisiveté, joignant aux avantages de l'éducation les leçons d'une vie active et laborieuse, ces classes apprenaient à user avec modération de biens acquis au prix de longs et généreux efforts. Sous l'égalité des droits, telles sont les mœurs qui deviendront infailliblement le partage de la communauté même. En ne laissant à l'ambition privée d'autre ressource que l'exercice des facultés industrielles, aux fortunes d'autres moyens de prospérité que le travail, l'ordre et la tempérance; en plaçant enfin tous les individus dans une situation meilleure encore que celle où se trouvaient auparavant les membres du tiers-état, ce régime répandra infailliblement les vertus et les principes auxquels ceux-ci durent leur supériorité, et la société tout entière s'avancera d'un pas rapide et sûr dans les voies du juste et de l'utile.

Il serait facile d'énumérer tous les avantages

attachés à l'épuration de la loi morale; mais à quoi bon s'étendre sur la puissance de l'opinion? Qui ne sait qu'il n'est pas un point de l'économie sociale qui échappe à son influence, et qu'elle n'en impose pas moins aux gouvernants qu'aux individus? Qu'il me suffise donc d'avoir indiqué les principaux résultats que donne à cet égard l'égalité des droits, et fait voir que, si le privilége, en différenciant, classant et divisant les existences et les modes d'activité, crée des intérêts dont l'empire fausse ou pervertit les instincts naturels de la conscience, un régime fondé sur les principes austères de la justice, doit, en rendant aux conditions des bases analogues, purifier les éléments dont la fusion forme l'opinion, et imprimer à cette reine du monde une direction d'autant plus forte et plus bienfaisante, qu'elle sera plus éclairée, plus unanime et plus conforme à l'intérêt universel.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Du meilleur système d'organisation sous l'égalité des droits.

Quel que soit l'état de la civilisation, comme il subsiste toujours beaucoup d'inégalité dans les conditions, on ne trouve chez les individus, ni les mêmes motifs d'attachement à l'ordre établi, ni les mêmes lumières. A cet égard, Hobbes observe que, « pendant qu'un homme se voit à son « aise et que rien ne l'empêche d'être encore « plus à son aise, il est impossible qu'il puisse « désirer le changement. » Un peu de bien-être, la possibilité de l'accroître, la crainte des événements qui pourraient le compromettre, telle fut, dans tous les temps, la cause qui fit sentir le besoin d'une autorité protectrice; et c'est avec raison que l'on considère comme directement intéressées au maintien du gouvernement et à la stabilité de l'état, toutes les classes investies des avantages de la propriété.

Peut-être a-t-on exagéré l'influence des dispositions envieuses et chagrines, que tend à sug-

gérer aux classes indigentes une situation pénible et souvent humiliante; mais si le danger ne s'en fait sentir que bien rarement, du moins est-il constant que, croyant n'avoir rien à redouter des commotions sociales, ces classes offrent plus de prise aux passions dont la turbulence les fait éclater. Ainsi dans toute société se mêlent et coexistent des penchants inégalement favorables au maintien du bon ordre, ou si l'on veut, des tendances défensives et des tendances agressives : affaiblir celles-ci, fortifier celles-là, tel est le but des gouvernements; et la bonté de leur organisation se mesurera toujours sur le degré de succès qu'ils obtiendront à cet égard.

Que les gouvernements doivent leur origine au besoin de garanties pour les droits du travail et de la propriété; que dans tous les périodes subséquents, ils se soutiennent par l'appui des hommes en possession d'avantages que l'affaiblissement de l'autorité souveraine exposerait aux atteintes de la violence ou de la mauvaise foi, le fait ne requiert pas de preuves. Dès les temps les plus reculés, les riches reconnurent combien l'appui des lois était indispensable à la sûreté de leurs biens et de leurs personnes; aussi se coalisèrent-ils pour tenir en bride les classes ignorantes et misérables, et mettant à profit une incontestable supériorité intellectuelle, on les vit

même dépasser presque toujours le but prescrit par l'équité, et imposer à la multitude le joug de l'esclavage.

Il ne faudrait pas croire, cependant, qu'il suffise aux gouvernements de protéger les droits de propriété pour obtenir l'appui des classes éminentes. Il est pour ces classes d'autres besoins dont le mépris peut les détacher du pouvoir, changer en haine leurs penchants naturels, et donner aux forces offensives un redoutable ascendant. Or, ces besoins variables en raison des circonstances découlent toutefois des deux causes suivantes : 1° des intérêts développés par les progrès de l'industrie; 2° des notions intellectuelles et morales dues à l'accroissement des lumières publiques.

Les hommes visent naturellement à jouir de leurs droits de propriété dans toute la plénitude imaginable. Habitués dans la vie privée à ne rien accorder qu'en échange d'objets ou de services utiles, ils transportent peu à peu les mêmes idées dans leurs relations avec l'état. Leur impose-t-on des sacrifices inaccoutumés, ils demandent qu'on leur en fasse voir l'urgence; ils se récrient contre l'avidité des gouvernants, et il devient de plus en plus difficile de les soumettre à des impôts qu'ils n'ont point consentis. Ajoutez à cela l'imperfection dont le changement des circonstances sociales frappe les institutions : des intérêts nouveaux

manquent de garanties; tantôt un réglement commercial arrête l'essor d'une branche d'industrie, tantôt les lois civiles gênent la circulation des capitaux; tantôt c'est la forme des taxations qui produit mille inconvénients; tout enfin s'unit pour les conduire à chercher dans la participation aux affaires publiques, un abri contre la partialité, l'ignorance ou les usurpations du pouvoir.

Il en est de même du progrès des lumières; non qu'il soit plus facile de régir une tourbe inculte et grossière qu'une population éclairée et florissante; mais il faut de tout autres moyens. Il en est de l'homme civilisé comme de l'homme riche. De même que celui-ci devient plus sensible aux privations physiques, l'autre l'est davantage aux défectuosités de l'état social. Mû par un patriotisme dont l'ardeur croît à mesure qu'il apprend à juger plus sainement des actes du pouvoir et de leur influence sur ses propres intérêts, il suit d'un œil inquiet la marche des gouvernants; il s'indigne d'être le jouet de leurs passions égoïstes, il s'irrite de leurs fautes, de leurs erreurs, et saisit toutes les occasions d'y mettre un frein. Telle fut, dans tous les siècles, la tendance des classes les plus intéressées au maintien du bon ordre. On les vit réclamer constamment des droits politiques, et s'élever contre les obstacles opposés à l'accomplissement de ce désir.

Remarquez par quels modes divers d'organisation ont passé les nations de l'Europe. A toutes les époques, les pouvoirs politiques furent l'apanage plus ou moins exclusif des hautes classes, et toutes les fois qu'ils se déplacèrent, ce fut le fruit des changements introduits dans la composition et l'esprit de la société par la multiplication des richesses et des lumières.

Au moyen âge, par exemple, si ce fut une aristocratie de grands propriétaires qui s'empara de tous les droits et de tous les pouvoirs, c'est que hors de leurs rangs, il n'existait pas d'individus en état de leur disputer la supériorité des richesses et du savoir; peu nombreux et très-puissants, les vassaux immédiats s'entendaient aisément, et les rois trop faibles ne pouvaient opposer à leurs volontés qu'une vaine résistance. A mesure que l'industrie étendit ses conquêtes, la scène changea. Des classes long-temps assujetties s'élevèrent par le travail aux avantages de la propriété; bientôt elles revendiquèrent des droits nécessaires à la défense de leurs intérêts; en butte aux outrages des seigneurs, les parvenus des communes se rangèrent sous le bouclier des monarques; ils s'armèrent à leur voix contre une aristocratie orgueilleuse, et aidèrent à la remettre dans la dépendance. Cette œuvre consommée, la richesse et les lumières se répandirent avec une in-

croyable rapidité dans la masse même du peuple, et l'on vit alors le tiers-état, dégagé du limon des âges de barbarie, réclamer dans les affaires une part proportionnée à l'importance qu'il avait acquise. Telle est la marche ordinaire des choses. La richesse donne aux populations la force et l'intelligence; et dès qu'elles arrivent à une aisance honorable, il devient impossible de les exclure d'un cercle politique, où leurs intérêts les plus chers leur commandent impérieusement de prendre place.

Que conclure de ces réflexions et de ces faits? Que si les intérêts de propriété forment l'égide naturelle de l'autorité; que si les hommes aux mains desquels les circonstances ont remis les avantages de l'état social sont intéressés au maintien de l'ordre et des lois, ce n'est toutefois qu'en leur accordant des moyens d'influence législative suffisants pour garantir ces mêmes avantages, que les gouvernements donneront à l'esprit de conservation toute l'énergie dont il est susceptible.

Cherchons donc quel système d'organisation est le plus propre à remplir ce but dans une contrée régie par l'égalité des droits.

Sous l'égalité des droits, comme sous toutes les formes imaginables de société, subsistent dans toute leur activité les causes dont l'influence tend à produire une inégale répartition des fortunes

et des conditions. Il y a donc des riches et des pauvres, des hommes instruits et des ignorants, des hommes intéressés au maintien du bon ordre et des hommes accessibles aux passions anti-sociales. Les premiers sont les défenseurs naturels du gouvernement; en possession des richesses et des lumières, sentant le besoin constant de la protection d'une autorité conservatrice des droits de propriété, il ne faut, pour stimuler en eux un zèle commandé par de puissants intérêts, que leur accorder les droits politiques dont l'état de la civilisation leur fait un véritable besoin.

Ainsi c'est aux supériorités réelles, à une élite formée de tout ce qui jouit d'une existence heureuse, que la raison veut qu'on délègue les pouvoirs nécessaires à la protection des libertés publiques, comme à l'administration des intérêts communs.

Ce principe posé, voyons comment il faut l'appliquer pour n'en faire sortir que d'utiles conséquences.

A cet égard, plusieurs considérations réclament l'attention : quoiqu'il soit facile de prouver que tous les membres de la communauté sont positivement intéressés au maintien de la sûreté des biens et des personnes, ce n'est pas ainsi que les choses se présentent aux regards des hommes. Des propriétaires à peine élevés au-dessus du

niveau de l'indigence ne voient pas du même œil que les riches les périls des révolutions. N'ayant que peu à perdre, privés d'ailleurs des lumières d'une éducation forte et libérale, ils peuvent, dans plusieurs circonstances, se laisser aller à l'espoir d'en tirer avantage; et de là la nécessité de ne point leur accorder trop d'ascendant sur le gouvernement. La suprématie des riches n'est pas non plus exempte d'inconvénients. Si l'opulence suppose l'amour de l'ordre, c'est sans impliquer la supériorité des lumières; au contraire, des penchants ambitieux, des vues égoïstes sont le fruit assez ordinaire d'une situation trop élevée, et l'expérience n'a que trop prouvé le danger d'abandonner au petit nombre les rênes de l'état. Il faut donc éviter, dans un bon système politique, de faire pencher la balance en faveur d'une classe quelconque. Tel sera le but des conditions imposées à l'exercice des droits politiques; elles doivent, dans toutes les circonstances, être fixées de manière et à n'appeler au pouvoir que des hommes en état d'en faire bon usage, et à n'en exclure aucun.

Un autre point à considérer, c'est l'importance des intérêts embrassés par chaque pouvoir. Avec cette importance doivent varier les conditions. S'agit-il, par exemple, de statuer sur le droit d'élire les députés au corps législatif? ce droit,

le plus essentiel, en ce que de son exercice dépend la gestion des intérêts les plus vastes, ne peut appartenir qu'aux hommes dont la situation suppose l'indépendance et les lumières. S'agit-il du droit de choisir les membres d'un conseil départemental? il n'est plus besoin d'exiger des garanties aussi fortes, attendu la moindre importance des intérêts. Pareille décroissance aura lieu relativement au droit de composer les conseils d'arrondissement; et, quant à la formation des pouvoirs municipaux, il serait injuste de refuser aux moindres propriétaires de chaque commune la faculté d'y concourir. Voilà le principe qui doit régler la distribution des divers pouvoirs dont l'action s'étend à tous les intérêts du corps social : que, dans chaque sphère, les garanties exigées des individus soient subordonnées au degré d'intelligence et de sagesse nécessaire à la bonne administration des intérêts qu'elle embrasse; qu'à partir des plus petits intérêts, ceux des communes, jusqu'aux plus vastes, ceux de l'état, aux plus intéressés, aux plus capables soit remis le soin de pourvoir à leurs exigences, et les gouvernements auront toute la force et la stabilité désirables.

Ici je ne préjuge rien relativement à l'étendue de ces mêmes conditions; on peut différer d'avis sur les dimensions du cercle, désirer qu'il soit

élargi ou resserré: les circonstances, à cet égard, doivent être consultées, et l'œuvre de la sagesse est de reconnaître ce qu'elles autorisent. Que l'on n'oublie pas cependant qu'en regard des périls de la démocratie sont les dangers non moins réels de la concentration; et qu'autant il y aurait d'imprudence à livrer les destinées sociales à des classes ignorantes et malheureuses, autant il y aurait d'injustice à repousser les capacités existantes. Pour moi, s'il fallait opter, je me rangerais du côté des partisans de l'indulgence en matière de droits politiques: car, s'il faut craindre le défaut de lumières, l'attribution du droit non-seulement donne envie de les acquérir, mais de plus nourrit le patriotisme. Trop souvent, au contraire, le refus excite des jalousies et soulève des haines, toujours funestes au repos de l'état.

On doit remarquer qu'en insistant sur la nécessité d'attacher aux divers droits politiques des conditions proportionnées à l'importance de chacun de ces droits, j'ai négligé de rien prescrire relativement à l'éligibilité même. C'est qu'en effet je n'en vois pas la nécessité. Si la source est pure, abandonnez les choses à leur propre cours; jamais des hommes éclairés ne feront choix d'un indigne mandataire. Que craint-on d'ailleurs? l'inexpérience de la jeunesse, le défaut de fortune. Mais, de bonne foi, ne sait-on pas combien l'âge et

l'opulence exercent d'empire sur les hommes, et combien il est difficile au talent même, s'il est dépourvu de cet appui, d'obtenir leurs suffrages? Pourquoi donc restreindre, à cet égard, une liberté dont, certes, les électeurs ne sont point tentés d'abuser? On ne fait qu'éloigner de l'arène législative des hommes dignes d'y briller, qu'affaiblir aux yeux d'un grand nombre la puissance des motifs qui les porteraient à approfondir les matières politiques et à se former aux affaires.

J'ai tracé les bases du système le plus propre à tirer du sein de la société, la force et la raison conservatrice dont elle est douée, pour les employer dans de justes proportions au maintien de la paix et des libertés communes. Ce système n'est pas une utopie nouvelle. Déja plusieurs écrivains en ont fait mention; et l'ingénieux auteur des *Lettres de Saint-James*, entre autres, l'a décrit, sous le titre de *Système des gradations*, comme le seul qui, dans l'état actuel de la civilisation, convienne aux sociétés de l'Europe.

Que faut-il, en effet, pour constituer un bon système social? que, formés d'éléments assez forts pour contenir les tendances offensives, les pouvoirs ne puissent ni empiéter sur les droits publics, ni s'écarter des routes prescrites par l'intérêt du peuple. Eh bien! le système des gradations remplit parfaitement ce double but. Les forces né-

cessaires pour contenir les tendances offensives, quelles existences en peuvent offrir davantage que les supériorités naturelles, que des supériorités dont les racines, enfoncées dans les réalités sociales, tiennent à tous les intérêts et les entraînent dans leurs moindres oscillations? Quant au bon emploi de ces forces, des hommes dont la fortune a tout à craindre des agitations publiques seront assurément des soutiens zélés de toute autorité nécessaire à la sécurité des biens et des personnes. Mais c'est surtout en ce qu'il offre un moyen assuré d'identifier les intérêts du pouvoir avec les intérêts de la communauté, que ce mode d'organisation l'emporte sur toutes les formes adoptées jusqu'à nos jours.

Dans ce système, c'est à des hommes imbus du même esprit qu'une société dont ils sont les plus vigoureux rejetons, qu'est délégué le soin de veiller à son bien-être et de maintenir ses droits. Chaque intérêt a pour organe des hommes soumis à son propre empire; et comme ces mêmes intérêts ont tous leur juste portion d'influence, il est à peu près impossible au gouvernement d'en mépriser les conseils, pour s'abandonner à des vues d'égoïsme ou d'ambition. Ainsi, force, esprit de conservation, intérêts conformes à ceux de l'association, voilà les attributs des éléments appelés à la composition des pouvoirs; et certes,

il serait bien extraordinaire qu'ils ne leur imprimassent pas une direction aussi avantageuse que le comporte l'incertitude des choses humaines.

Et si l'on alléguait contre une telle organisation le danger d'innover, le manque des garanties de l'expérience, je demanderais sur quelles institutions, sur quelles lois n'ont point dû tomber de pareils reproches. Dans l'ordre social, tout change, tout se modifie, tout se développe, et des faits nouveaux réclament successivement des formes appropriées à leurs exigences. Que faire alors? substituer à des institutions en contradiction avec les circonstances, des institutions qui, sans en avoir les défectuosités, en gardent les avantages : or, tel est précisément le but que remplit le système des gradations.

En effet, quels éloges a-t-on faits de l'aristocratie? On a dit qu'incapable de défendre seule des prérogatives en butte à l'aversion publique, elle était intéressée à soutenir le trône qui les lui garantissait, et que des forces défensives concentrées dans un petit nombre de mains agissaient avec plus d'énergie. On pourrait contester la réalité de ces avantages; mais, en supposant même qu'ils existent, il est aisé de prouver que, loin de les anéantir, le système des gradations les offre, purs de tous les inconvénients reprochés au privilége. Ne nous en laissons pas imposer par les vaines

accusations de tendance au républicanisme portées contre les peuples : si cet esprit s'est montré en Europe, s'il produisit en France la crise la plus violente que jamais nation ait éprouvée, ce ne fut pas la haine des rois, ce fut la haine d'une noblesse dont ils semblaient défendre la cause qui provoqua la catastrophe. Quelle preuve plus forte des véritables exigences de la civilisation actuelle, que la facilité avec laquelle Napoléon, recommençant l'œuvre de Cromwell, releva subitement un trône que l'on croyait à jamais abattu? Pense-t-on que cette leçon soit oubliée; aujourd'hui surtout que les progrès des lumières et la voix toute-puissante de l'intérêt nous ont fait revenir de l'aveugle admiration que professaient pour les institutions de Rome et d'Athènes les hommes du siècle dernier? On sait enfin ce qu'est la liberté; on sait que, consistant dans la paisible jouissance des droits et des facultés inhérents à la dignité humaine, non-seulement elle peut se rencontrer sous des formes d'organisation différentes; mais que ces formes, chaque âge de civilisation en veut même de particulières. Aussi les hommes éclairés, les seuls que nous appelions d'ailleurs à l'exercice du pouvoir législatif, reconnaîtront-ils toujours dans l'autorité monarchique une invincible nécessité de leur état social. Loin de la considérer avec effroi, ils ne verront en elle

que ce qu'elle offre véritablement, la limite des ambitions privées, le lien et la sauvegarde des intérêts nombreux et divers de la communauté; en un mot, la seule institution qui, dans les états étendus, populeux et florissants de la vieille Europe, puisse rallier et diriger vers le but commun les forces éparses de l'association. Sans doute ils chercheront à la contenir dans les bornes de l'utilité; mais il n'est pas à craindre qu'ils s'élèvent contre des prérogatives aussi essentielles à la conservation des libertés individuelles qu'au maintien de l'union et de la paix publiques.

Quant aux forces dont l'aristocratie disposait en faveur du trône, si l'esprit de corps en assurait l'harmonie, que l'on consulte l'histoire, et l'on verra combien ces forces étaient faibles et insuffisantes. Depuis deux ou trois siècles, les rois, au lieu d'en recevoir un appui tutélaire, n'ont-ils pas eu à défendre les corps privilégiés contre les attaques d'une démocratie avide d'indépendance et d'égalité? Aux penchants agressifs des classes malheureuses s'unissaient les vœux des classes dont l'industrie avait fait la fortune; et les états, constamment menacés, n'ont marché qu'avec peine au milieu d'innombrables périls. Telles ne seraient point les conséquences de l'organisation des supériorités naturelles. Sous ce régime, avec le privilége, passerait l'irritation qu'il

entretient dans le peuple ; peu nombreux et moins indigents, les prolétaires même cesseraient d'offrir aucun sujet d'inquiétude ; et cependant, pour défendre des pouvoirs à l'abri d'hostilités dangereuses, s'unirait tout ce qu'il y a de fort et d'éminent dans la société. Ce serait là le plus beau résultat des systèmes politiques ; et si l'on vient à considérer quels obstacles empêcheraient des gouvernements, soumis à l'influence d'intérêts fondés sur la justice et la raison, de dévier des voies que prescrivent ces mêmes intérêts, comment ne pas admirer une forme sociale qui, sans détruire aucun des avantages attribués à l'établissement des hiérarchies privilégiées, laisse aux nations le mouvement et la vie qui font fleurir les démocraties ?

CHAPITRE QUINZIÈME.

Des résultats de la prédomination aristocratique en Angleterre.

L'Angleterre tient aujourd'hui, dans les controverses politiques, la place que remplissaient autrefois les Grecs et les Romains; l'éclat de ses arts et de son industrie, l'étendue de ses possessions et de son commerce, l'opulence dont elle jouit, plus encore la structure hardie de son gouvernement, tout la recommande d'autant plus fortement à l'attention des publicistes, que le mélange opéré dans son sein des formes monarchiques, populaires et aristocratiques offre des faits à l'appui des théories les plus contradictoires.

Ce qui n'est que simple convenance pour d'autres, est, dans cet ouvrage, d'une nécessité absolue. L'Angleterre est visiblement au plus haut degré de la civilisation européenne, et c'est sous l'empire d'une aristocratie territoriale qu'elle y est arrivée; un phénomène qui semble démentir

aussi formellement nos doctrines doit être expliqué : il faut en dévoiler les causes, en suivre la marche, et surtout bien peser les conséquences de l'influence qu'exerce sur les destinées d'une nation aussi florissante la domination aristocratique.

Et d'abord qu'il me soit permis de jeter ici quelques réflexions. Une nation a-t-elle dépassé ses rivales dans la carrière de la civilisation, ce fait, qui prouve la supériorité de son organisation, est loin d'en attester l'excellence. Qu'est la prospérité? une condition dont nous ne jugeons que par comparaison; et qui sait à quelle hauteur se serait élevée la nation la plus florissante, si ses institutions avaient été purgées de vices qui, sans arrêter son essor, le faussaient ou le comprimaient? Rome a subjugué l'ancien monde, et les peuples vaincus ne doutèrent pas plus de la supériorité de ses lois et de ses mœurs que de l'ascendant de ses armes : que d'imperfections cependant déparaient son état social! Mais il fallait que le temps en mûrît les conséquences; il eut son cours; et Rome, déchirée par les guerres civiles, vit expirer sa gloire sous le despotisme flétrissant des Tibère et des Néron.

Je dirai, de plus, que le moment est mal choisi pour parler de l'Angleterre; il y a sept ou huit ans, lorsque l'indigence des classes inférieures était au comble, lorsque des rassemblements tu-

multueux semblaient les avant-coureurs d'une crise révolutionnaire, lorsque de toutes parts s'élevaient contre l'injustice des institutions et des gouvernants, des cris légitimés par la détresse publique, qu'il eût été facile de signaler les abus de l'ordre social! mais aujourd'hui que tout est rentré dans l'ordre; aujourd'hui qu'un ministère habile, mettant à profit la politique étroite et bornée que des dogmes faux et compressifs imposent aux cabinets de l'Europe, a livré au commerce britannique les trésors du continent américain et fourni à l'industrie d'immenses moyens d'activité, comment soulever le voile brillant qui cache des plaies douloureuses? Je le ferai néanmoins; la vie des nations embrasse un long espace de temps; et, quelle que soit leur prospérité actuelle, c'est dans l'ensemble des faits, dans l'ordre de leur développement qu'il faut chercher des lumières propres à faire préjuger de l'avenir qui les attend. Qui, dans les belles années du règne de Louis XIV, n'eût cru à l'éternelle durée de la monarchie française? Et déja pourtant perçaient les germes qui en précipitèrent la chute. Venise ferma son livre d'or, au bruit des applaudissements des hommes d'état de l'Italie; on la louait de s'exempter, avec tant d'adresse, des dissensions allumées dans toutes les républiques voisines par la lutte des patriciens et du

peuple. Que produisit cependant une mesure si sage en apparence? la corruption de la caste souveraine, l'oppression des sujets, la ruine progressive des éléments de la puissance nationale, et une chute tardive, il est vrai, mais aussi abjecte que silencieuse.

Il est encore un point sur lequel j'appellerai l'attention du lecteur. On a toujours fait honneur à l'aristocratie anglaise d'avoir défendu les droits et les libertés du peuple : le fait est vrai; mais il n'eut ni la constance, ni l'étendue qu'on se plaît à lui attribuer. Produit des circonstances sociales, il en suivit la marche et varia avec elles. Ainsi, sous les successeurs de Guillaume-le-Conquérant, si les grands vassaux s'unirent au peuple, c'est que, mal affermis dans des domaines trop récemment concédés, ils ne pouvaient ni se défendre des empiétements de la couronne, ni lui prescrire en leur propre nom des limites respectées: contraints d'intéresser les ordres inférieurs à leur cause, ce n'était qu'en leur faisant part des droits réclamés qu'ils pouvaient y parvenir; aussi la plupart des chartes, arrachées aux monarques, étendirent-elles leurs bienfaits à des alliés nécessaires. Cette marche résultait si bien de la position, qu'on vit plus tard les grands retourner aux usages hautains de la noblesse du continent:

du moins de bons écrivains, et notamment Paley, ont-ils considéré la haine qu'inspirait aux vassaux la pesanteur du joug nobiliaire comme la cause principale de l'asservissement des parlements sous la maison de Tudor: et rien ne rend invraisemblable, en effet, que, sans la violence des factions religieuses enfantées par la réforme, que sans les prétentions arrogantes du faible et capricieux successeur d'Élisabeth, que sans les fautes multipliées de Charles Ier et de ses fils, l'aristocratie anglaise n'eût, comme toutes celles de l'Europe, échangé les libertés nationales contre les avantages attachés à la possession exclusive des charges et à la faveur du maître.

Quoi qu'il en soit, ce point n'est que d'une faible importance pour nos recherches. L'Angleterre actuelle, celle dont nous avons à nous occuper, ne date que de l'accession de la maison de Hanovre à la couronne; et il nous suffit de considérer quelle était alors l'organisation des pouvoirs qui veillaient au maintien du bonheur public. Or, à cette époque, les bases de l'ordre actuel étaient affermies. Le monarque, investi des prérogatives nécessaires à la dignité du trône, partageait la puissance législative avec les deux chambres du parlement: dans celle des pairs, siégeaient par droit héréditaire les chefs de la haute no-

blesse; dans celle des communes, des députés librement élus par la nation; et leurs suffrages avaient d'autant plus de poids, qu'alors la supériorité des richesses appartenait au peuple. Qu'est la prospérité des lords comparée à celle des communes? disait encore, vers le milieu du 18e siècle, l'illustre Chatham : une goutte d'eau dans la mer. Il faut tenir compte de cette circonstance, parce qu'elle servait de palliatif aux inconvénients de l'inégalité des droits.

Quoique dérivées de l'ordre féodal, les lois civiles valaient bien mieux en Angleterre que dans les monarchies du continent; elles consacraient le droit de primogéniture, mais sans admettre les substitutions perpétuelles; et si elles secondaient la concentration des fortunes, du moins ne mettaient-elles pas d'invincibles obstacles à la circulation des propriétés. Un autre de leurs avantages consistait dans la conformité de leurs dispositions: elles ne favorisaient personne; comme le dernier des propriétaires, tout lord avait à redouter les suites de la dissipation ou de l'inconduite; et de l'égalité des chances de fortune, devait résulter la conservation des rapports de richesse et de pouvoir établis entre les diverses fractions de la communauté. Ainsi, dans l'ordre économique, l'Angleterre était mieux partagée que les grands états de l'Europe; mais c'était dans l'ordre poli-

tique que ses avantages dépassaient toute proportion.

En effet, tandis qu'en France et en Espagne l'art corrupteur de capter la bienveillance du maître était pour les grands le principal moyen de fortune, les pairs d'Angleterre, investis d'une dignité indépendante du monarque, appelés à régler les intérêts de leur patrie, avaient à parcourir un vaste champ de gloire et de renommée. Si la naissance leur en ouvrait les barrières, ils n'y brillaient qu'en l'emportant sur leurs émules par la connaissance des affaires; aux talents transcendants appartenaient de droit les hautes fonctions, les places lucratives, la popularité même: amour de l'estime, intérêt, ambition, tout les pressait donc de s'éclairer; et la haute aristocratie, en effet, à la hauteur de caractère, apanage de l'indépendance, unissait les sentiments libéraux que donnent les lumières. De la condition des autres classes émanait un esprit non moins avantageux à la nation. Sans immunités, sans exemptions de charges, sans prérogatives contraires à l'égalité, les membres de la petite noblesse ne connaissaient pas les pitoyables préjugés qui partout ailleurs condamnaient les corps privilégiés à végéter dans une oisiveté ruineuse; ils cultivaient leurs domaines, ils faisaient le commerce, et, malgré les titres dont ils se paraient, ils ne for-

maient en définitive qu'une opulente et forte démocratie, déployant, sous la protection de lois indulgentes, toute la puissance du génie industriel.

Ajoutez à de tels avantages les bienfaits du système représentatif, le jugement par jury, l'*habeas corpus*, d'excellentes institutions municipales, et surtout la liberté de la presse, qui, en versant des flots de lumière sur les actes du pouvoir, l'empêchait de dévier de la ligne tracée par l'opinion publique, et vous concevrez avec quelle activité agissaient les causes qui, en imprimant aux volontés et aux bras de l'homme une sage énergie, développent et multiplient les ressources nationales. Les circonstances favorisaient l'Angleterre sous d'autres rapports. L'expulsion des Stuarts n'avait pas mis fin aux haines qui divisaient les grandes familles; le soupçon d'un secret attachement à la cause du prétendant éloignait les Torys du pouvoir; et les Whigs, ne pouvant s'écarter des principes au nom desquels régnait la maison de Hanovre, protégeaient les libertés populaires. Ainsi se trouvaient affaiblies les tendances naturelles à l'aristocratie, et la nation profitait de ses lumières sans être exposée à ses empiétements. Comment, sous des conjonctures aussi bienfaisantes, l'Angleterre n'eût-elle pas atteint au plus haut degré de gloire et d'opulence? Aussi dans ses luttes avec les plus puissantes monarchies de

l'Europe, vit-on la bonne direction de ses forces suppléer à leur infériorité : les flottes françaises furent battues sur toutes les mers; l'Inde devint une de ses dépendances; elle s'empara de nos plus belles colonies, ravagea celles de l'Espagne; et la paix de 1763 laissa dans ses mains le sceptre commercial et maritime. A l'intérieur, tout marcha avec la même rapidité; en peu d'années les villes manufacturières doublèrent en étendue. Liverpool, Manchester virent décupler le nombre de leurs habitants, et, à l'avènement de Georges II, des villages tels que Birmingham avaient acquis près de trente mille ames; mais, ce qui était plus important encore, l'esprit de commerce et d'industrie jetait de profondes racines, et la nation se formait aux idées et aux mœurs qui devaient la soutenir contre l'effort des abus cachés dans sa constitution.

Ces abus devaient éclater à la longue. Dans tout pays l'inégalité des droits a ses fruits, et l'Angleterre ne pouvait échapper aux conséquences de la suprématie d'une aristocratie factice. Vainement l'industrie multiplia les richesses; vainement le commerce et les arts offrirent-ils aux classes actives les plus vastes moyens de fortune: ce fut conformément aux bases mêmes de l'ordre social que s'opéra le développement des ressources nationales, et l'ascendant législatif fit pencher en

faveur du petit nombre la balance des richesses et du pouvoir. Un déplorable changement prit place dans les rapports préexistants entre les classes; et telle en fut la rapidité, qu'en 1815, les biens qui, quarante ans auparavant, appartenaient à deux cent cinquante mille familles, étaient concentrés dans les mains de trente-deux mille propriétaires; et encore, dans ce nombre, faut-il compter six mille corporations et tout autant de fondations ecclésiastiques.

Ce n'est pas un petit événement qu'un bouleversement aussi prompt de l'ancien ordre des choses, et l'avenir dont il menace l'Angleterre est de nature à mériter la plus sérieuse attention. Non-seulement la concentration des fortunes a altéré les forces respectives des divers éléments du pouvoir; mais, en fortifiant les inconvénients du régime aristocratique, elle a laissé les masses sans autre défense contre leur extension que les lumières et l'esprit dus aux libertés constitutionnelles.

Je sais que beaucoup d'hommes d'état ont placé, dans les guerres acharnées qui, depuis trente ans, entassèrent, au détriment d'une seule génération, les dépenses, les pertes et les calamités qui d'ordinaire sont le partage de plusieurs, la cause des modifications introduites dans la composition du corps social en Angleterre; et nul doute, en effet,

que des secousses aussi violentes n'aient avancé l'œuvre du temps et mûri les maux dont les institutions nourrissaient le triste germe. Cependant ces guerres eurent un beau côté; elles ouvrirent de vastes débouchés au commerce du vainqueur; elles exaltèrent l'esprit public, elles entretinrent une grande énergie dans les ames, elles engagèrent les gouvernants à ménager les droits d'une population contrainte à d'immenses sacrifices; et si elles contribuèrent à vicier l'ordre naturel, du moins servirent-elles à conserver à l'ordre moral une vigueur salutaire. Que l'on jette un coup d'œil sur les bases de l'ordre constitutionnel en Angleterre, et l'on verra combien il était difficile d'éviter les inconvénients de l'accumulation des propriétés. A l'intérêt aristocratique était échue la prépondérance : tout-puissant dans la chambre haute, le système électoral lui donnait un ascendant réel dans la chambre des communes; et au milieu des luttes excitées par l'ambition des partis, il restait des points sur lesquels il conciliait les vœux et les opinions des gouvernants. Whigs ou Torys, pairs et députés, tous avaient, à titre de grands propriétaires, des tendances communes; et telles furent en effet les tendances qui dominèrent la législation et lui imprimèrent un cours abusif et partial.

A Dieu ne plaise toutefois que j'accuse l'aris-

tocratie anglaise d'injustice ou de prévarication. Je le sais, jamais aristocratie ne montra plus de lumières et plus de patriotisme; mais il n'est pas donné aux hommes de sentir les torts des lois qui les avantagent; et, à cet égard, les Whigs ne furent ni plus clairvoyants ni plus désintéressés que leurs adversaires. Toujours prompts à s'élever contre les abus de la prérogative royale, ils virent d'un œil indifférent les progrès de l'intérêt territorial; une foule de bills préjudiciables à la fortune des classes inférieures obtinrent leur assentiment; la réforme même ne fut jamais le but d'efforts sincères, et ce fut à la faible influence exercée par la couronne sur les élections que se bornèrent les œuvres tant vantées du ministère Rockingham.

Au surplus, c'est aux faits à prouver cette assertion, et ils ne nous laissent que l'embarras du choix. Nous commencerons par ceux qui concernent l'impôt.

Lors de la restauration, tous les fonds de terre, dit Hume, appartenaient à la petite noblesse et aux paysans, et durant le protectorat de Cromwell ils avaient subvenu à la presque totalité des dépenses publiques. Supprimé sous le règne de Charles II, l'impôt foncier fut rétabli par l'un des parlements de Guillaume, à raison de quatre sols pour livre; mais à mesure que

l'intérêt territorial prévalut, les efforts des chambres tendirent à l'abolir : d'abord réduit à trois sols pour livre, il le fut bientôt à deux, et telle fut la marche des choses, qu'aujourd'hui qu'avec la guerre a cessé l'*income-tax*, les terres ne contribuent plus pour un trentième aux frais de l'état. Le résultat de ces mesures est palpable : en déchargeant les terres, on accrut leur valeur de tout le capital des impositions supprimées ; et les fortunes territoriales s'agrandirent aux dépens de la richesse publique. D'un autre côté, il faut observer que remplacer l'impôt foncier par des taxes sur les consommations, c'était encore favoriser les classes opulentes ; car ces taxes, ne frappant que sur des articles de première nécessité, tombent de tout leur poids sur l'indigent, tandis qu'au contraire elles ménagent les riches dans cette partie de leurs consommations qu'autorisent des fortunes supérieures aux besoins alimentaires. Aussi leur extension démesurée chargea-t-elle le bas peuple d'un fardeau que l'équité devait au moins faire partager aux classes opulentes. Je ne prétends point, au reste, que tel ait été le but précis des chambres : la publicité prévient toujours la sanction d'une injustice évidente ; mais qui ne sait avec quelle adresse, au milieu des incertitudes où nous laisse l'imperfection des lumières, les flatteuses sugges-

tions de l'intérêt privé font pencher la balance? Quoi qu'il en soit, d'autres actes furent entachés de la même partialité. Ainsi, sous prétexte de mettre la nation à l'abri des maux de la disette, des primes qui parfois montèrent au huitième de leur valeur, furent accordées à l'exportation des grains; et que s'ensuivit-il? l'élévation du prix des denrées, la hausse des fermages, et conséquemment l'amélioration du revenu des propriétaires. Il serait inutile d'énumérer en détail tous les avantages faits à l'intérêt de la grande propriété; je ne citerai qu'un seul fait, parce qu'il donne la juste mesure du système adopté par les législateurs. En 1792, il fut résolu de procéder au partage des biens communaux : l'intention était louable, mais que produisit-elle? un bill qui, dans chaque paroisse, les conférait aux plus riches propriétaires, attendu, disait-on, qu'ils les mettraient plus facilement en rapport.

Il en fut de même des lois destinées à régler les rapports entre les manufacturiers et leurs ouvriers. Dès 1350, un statut d'Édouard III avait déterminé le taux des salaires; depuis, plusieurs actes modifièrent ces injustes dispositions; mais ce ne fut que sous le règne de Georges III qu'on sacrifia ouvertement les intérêts de la classe laborieuse : les lois défendirent à ses membres de se concerter, soit pour réclamer un accroissement

de paie, soit pour faire diminuer le nombre des heures de travail : des peines graves et qui allaient jusqu'à trois mois de prison furent décrétées contre quiconque enfreindrait ces prohibitions ; et, comme pour mettre au jour l'injustice, on ne punissait que d'une amende de 20 livres sterling les maîtres qui se coalisaient afin de réduire les salaires.

Tels furent les fruits du régime aristocratique en Angleterre. Les lois tendirent constamment à favoriser les grands aux dépens de la communauté, et peu à peu la richesse et le pouvoir devinrent le partage exclusif du petit nombre.

Une autre cause accéléra les progrès de l'inégalité des fortunes. En Angleterre, où la grande propriété exerce tant d'influence sur les élections, tout personnage opulent devient naturellement l'objet des complaisances ministérielles ; domine-t-il les suffrages d'un bourg ou d'un comté ? est-il maître par-là d'un siége dans la chambre des communes ? qu'il demande, on n'a rien à lui refuser : dignités ecclésiastiques, graces de la cour, sinécures, emplois dans l'Inde et dans les colonies, tout est à sa disposition ; et si la richesse donne le pouvoir, le pouvoir à son tour servant à l'accroissement des richesses, tous les avantages de l'état social

se concentrent de plus en plus dans les mains de quelques élus.

On doit comprendre actuellement à quels motifs est due la subversion économique qui, en dépouillant les classes inférieures, a livré le gouvernement à quelques centaines de familles dont les noms figurent dans l'Almanach royal, sous le titre de familles qui ont ou passent pour avoir de l'influence sur les élections. Tandis que tout servait les intérêts des grands propriétaires, les masses, victimes de la partialité des lois, n'ont pu soutenir l'effort des causes qui tendaient à les appauvrir, et l'ancien équilibre des forces et des richesses a été rompu.

C'est sous le ministère de Pitt que fut accomplie cette révolution. Fils du grand lord Chatham, c'était cependant sous les auspices des whigs que Pitt était entré dans la carrière politique. A son début il avait réclamé la réforme parlementaire, et il en soutint la nécessité jusqu'au jour où mieux instruit de l'état des affaires, il reconnut l'impossibilité de lutter contre la haute aristocratie. Alors il abjura ses doctrines; et ce fut en servant le parti dominant, en ralliant par des emplois des hommes déja unis par l'empire d'intérêts communs, qu'il fonda la puissante coalition qui le maintint presque toute sa vie au timon de l'état. Il est, au reste, assez vrai-

semblable que, doué d'un génie plus apte à spéculer sur le jeu des forces matérielles qu'à comprendre l'action des ressorts moraux, Pitt seconda de bonne foi la marche ascendante des intérêts aristocratiques. Du moins donna-t-il comme un des motifs les plus décisifs en faveur du bill relatif au rachat de l'impôt territorial, l'avantage que retirerait l'Angleterre de la fusion des petites propriétés dans les fonds publics; et il est certain que tel fut le but où tendirent la plupart de ses plans de finance. Les circonstances, malheureusement, ne favorisaient que trop ses desseins. Écrasés sous le faix des taxes, les petits propriétaires regrettaient leur ancienne aisance; et tandis que l'espoir de la recouvrer en entrant dans la rente, suffisait pour les décider à aliéner leur patrimoine, les riches leur en offraient un prix dont ils savaient où retrouver la compensation. A Rome, on s'endettait pour payer les suffrages auxquels tenaient les commandements. En Angleterre existaient des circonstances analogues; et dans l'espace de trente années, le nombre des propriétaires fut réduit de neuf dixièmes.

Si subjuguer toutes les résistances, si tirer d'une nation d'immenses moyens d'action extérieure, si la conduire à prodiguer aveuglément son sang et ses trésors, constituent l'habileté po-

litique, Pitt est le premier des hommes d'état de l'Angleterre; mais si ce talent n'est que secondaire; si c'est par le choix d'un but conforme à l'intérêt général, par l'emploi de mesures propres à assurer, au moyen de tempêtes passagères, une félicité durable, qu'il faut en juger, Pitt n'est plus un grand homme : car il est évident qu'en poursuivant un système trop exclusif, il a jeté sa patrie hors des voies les plus favorables à l'affermissement de ses prospérités. L'aristocratie dégénérait en oligarchie, et Pitt au lieu de réprimer une tendance aussi pernicieuse, abat les obstacles qui la contiennent. L'erreur fondamentale des principes mercantiles était depuis long-temps hautement dénoncée; et c'est sur le terrain mouvant du monopole commercial, qu'il veut asseoir l'avenir de la nation anglaise. La dette écrasait l'industrie; et Pitt, dans l'espoir que la ruine des nations rivales comblera le gouffre, n'hésite pas à l'élargir. Patience! répondait-on, dans ces jours d'illusion, aux prolétaires qui demandaient du travail et du pain; patience! le commerce du monde dans peu sera votre patrimoine exclusif; bientôt il vous apportera les richesses éparses aujourd'hui chez tous les peuples de la terre; bientôt le pain qui vous manque, vous le mangerez dans l'abondance et dans la joie; bientôt vous bénirez les privations

au prix desquelles vous aurez acheté une paix éternelle et une félicité inébranlable. Elle est venue la paix : mais pour montrer que le monopole du monde, que cinquante millions de sujets coloniaux, que la plus admirable industrie, ne balançaient qu'avec peine les maux dont la concentration des fortunes accable la multitude.

A quels singuliers résultats est arrivée la Grande-Bretagne! dans nul pays, le sol n'est mieux cultivé, les arts ne sont plus avancés, les manufactures plus florissantes; nulle part, on ne fait des forces de l'homme un plus noble et un plus habile usage; nulle part, enfin, il n'existe autant d'opulence, de luxe même; et cependant au moindre dérangement commercial, des cris de détresse se font entendre. C'est qu'il ne suffit pas qu'une nation soit industrieuse et riche, il faut encore que ses moyens de bien-être soient distribués avec équité; il faut que tous aient part aux avantages résultants des progrès de la civilisation : malheur à celles où la magnificence du petit nombre éclate aux dépens de la majorité!

Il y a quelques années que lord Castlereagh plaisantait à la chambre des communes sur l'interrogatoire d'un fermier, qui, tout en mettant au nombre des nécessités de la vie, le savon, le thé, le sucre et la chandelle, se plaignait de la rigueur des temps. Quelle ignorance de l'hu-

manité! comment ne pas savoir qu'en fait de bien-être, l'opinion n'étant jamais que le fruit d'habitudes acquises, les regrets du peuple, sur quelque privation qu'ils portent, sont toujours légitimes et fondés? Croit-on d'ailleurs que l'instinct social ne l'avertisse pas qu'une prospérité croissante ou du moins égale devant être le prix de l'obéissance aux lois, il a droit d'accuser le gouvernement, toutes les fois qu'il n'en goûte pas l'avantage?

On ne se lasse point d'attribuer à l'immensité des charges qui pèsent sur la nation anglaise, la rétrogradation subie par les classes inférieures. Loin de moi l'envie de contester, ni les inconvénients d'une dette de vingt milliards, ni ceux, plus graves encore, de la répartition des taxes; mais il est aisé de le faire voir, c'est bien moins dans l'existence de la dette que dans l'influence de l'accumulation des fortunes, que sont placées les causes des maux qui affligent le corps social.

Quels sont les effets d'une dette? sans aucun doute, de renchérir à la fois et les consommations et les salaires, de prélever sur la nation des fonds dont l'emploi reproductif aurait amélioré sa destinée et développé son industrie; mais si dans tous les temps une dette publique doit être considérée comme un fardeau nuisible,

il serait naturel que tous en supportassent leur part, et que l'accroissement graduel des salaires compensât, pour le pauvre, les inconvénients attachés à l'élévation du prix des objets dont il fait usage. Contrainte à dépenser des sommes considérables pour l'entretien de ses digues, la Hollande, durant le XVIIIe siècle, eut à faire face aux intérêts d'une dette non moins lourde que celle de l'Angleterre, eu égard à la différence de population. Vit-on un sixième de ses habitants à la charge des propriétaires? dans nul pays, au contraire, le travail n'était mieux rétribué et l'aisance plus générale.

En Angleterre, d'ailleurs, le prix élevé des fonds publics, la modicité de l'intérêt, l'extension graduelle des entreprises mercantiles, l'abondance des capitaux, tout n'indique-t-il pas que ce n'est point à la diminution des ressources nationales qu'il faut demander compte de la multiplication des prolétaires?

En 1816, près de quatre millions d'individus réclamaient les secours des paroisses, et cherchaient vainement du travail et du pain. On a dit, à ce sujet, qu'il y avait six cent mille ouvriers de trop, parce que l'industrie qui les nourrissait était morte. Mais pourquoi cette industrie était-elle morte? On répondra : Par l'effet du passage de l'état de guerre à l'état de paix; et cette raison est

plausible. Cependant il faut bien le remarquer: d'autres nations désarmaient en même temps que l'Angleterre, et nulle d'entre elles n'éprouvait aussi cruellement les conséquences du changement qui s'opérait dans l'emploi de ses arts et de ses moyens industriels. L'Angleterre même avait eu, en 1782 comme en 1763, à soutenir les inconvénients d'une situation semblable; il y avait eu un peu de malaise, mais non une détresse assez profonde pour troubler la tranquillité publique et faire éclore de sanglants tumultes. C'est qu'alors la destruction de la petite propriété n'avait pas réduit au prolétariat les sept huitièmes des membres de la communauté, et dénaturé, au préjudice de la multitude, les rapports de nombre existants entre les salariants et les salariés; alors la masse trouvait encore dans ses capitaux quelques ressources contre des embarras momentanés; alors les maux qui, dans les années qui suivirent la pacification dernière, affligèrent la multitude, n'atteignaient qu'un petit nombre d'individus. En 1815, au contraire, l'inégalité croissante des fortunes avait depuis long-temps agi sur les formes de la consommation interne; et l'Angleterre, subissant les conséquences de ce fait établi par l'un de ses plus célèbres écrivains, le docteur Malthus, « la richesse excessive du petit nombre n'équivaut pas, quant à la de-

mande réelle, à la richesse plus modique du grand nombre,» voyait sa population ouvrière plus nombreuse et moins indépendante des évènements, souffrir des angoisses d'autant plus irremédiables qu'elles étaient le résultat du concours de plusieurs circonstances. Malheureusement les causes dont l'opération a lieu sourdement et se cache dans les profondeurs de l'ordre social, échappent aux regards; aussi dans le grand nombre d'explications auxquelles on recourut, ne fit-on aucune attention à l'influence du changement effectué dans la distribution des richesses. Un fait bien patent aurait dû cependant éclairer les publicistes : ce n'était pas la richesse qui manquait à l'Angleterre; les dix ou douze millions de livres sterling qu'il fallait sacrifier aux pauvres, la classe opulente les payait sans trop de difficulté: preuve irrécusable, ce me semble, que tout le mal provenait de l'inégalité des moyens de bien-être; et cela, dans un pays où les arts manufacturiers ont pris le plus extraordinaire essor, où le commerce fait refluer d'immenses richesses, où la marine et le service colonial emploient tant de bras et ouvrent aux classes laborieuses tant de débouchés.

Il existe, entre l'Angleterre et d'autres contrées où la richesse est également mal répartie, une différence qu'il faut bien saisir. Dans ces

contrées, si le peuple souffre sans murmurer, c'est que développé seulement en raison des ressources que lui laisse la législation, n'ayant que les idées et les habitudes naturelles à sa condition, il n'éprouve pas les maux de la rétrogradation et jouit même des avantages résultants de l'amélioration graduelle des procédés industriels. En Angleterre, au contraire, le peuple a déchu par l'effet de lois trop favorables à la grande propriété; et de là, contre l'ordre social, un mécontentement auquel il serait dangereux d'offrir l'occasion d'éclater.

Un écrivain d'une grande sagacité, l'auteur des Lettres de Saint-James, a calculé l'étendue des chances de péril que peut offrir un état social aussi fâcheux. A son avis, un neuvième de la population possédant les terres, les capitaux, les usines, les fonds productifs, les lumières, les pouvoirs politiques, et disposant en outre d'un second neuvième, à titre de fonctionnaires, soldats, salariés ou domestiques, tiendra facilement en bride les sept autres neuvièmes, que les circonstances ont réduits au prolétariat. Jusqu'à présent, les faits ont justifié cette assertion; mais resteront-ils les mêmes? les causes qui ont altéré les rapports antérieurs cesseront-elles d'agir? Voilà ce qui est douteux. De la prédomination de l'élément aristocratique, des

lois partiales qui ont insensiblement dépouillé les masses au profit du petit nombre, provient le mal : il faudrait, pour le borner, que des lois dictées par un esprit essentiellement opposé vinssent produire un résultat contraire. Or est-il probable que ces lois seront faites? je ne le pense pas, et cependant, tant que le système existera, la propriété suivra la pente qu'il a tracée, et le nombre des prolétaires croîtra de plus en plus.

Où l'Angleterre trouverait-elle de nouveaux appuis contre les conséquences de l'accumulation des fortunes? elle a tous ceux que l'état du monde civilisé peut offrir : aux bénéfices de son ancien commerce, elle vient d'ajouter ceux d'un libre trafic avec les républiques échappées au joug de l'Espagne. Mais si tant d'avantages peuvent pallier les vices de son organisation, s'ils ont pu relever les classes ouvrières d'une condition périlleuse : qu'on y fasse attention ! rien de moins assuré, de moins stable que de tels avantages. Que sont, en effet, ces colonies, ces débouchés commerciaux, cette suprématie maritime, ces ressources dont l'industrie britannique use avec tant d'intelligence et d'activité? des biens qu'une insurrection au-dehors, qu'une guerre malheureuse, que des revers inattendus peuvent anéantir en un jour. Dans la Grande-Bretagne,

plus qu'ailleurs, le positif, la fixité appartiennent aux maux; la fragilité, l'inconsistance, aux moyens de les supporter.

Tels sont les résultats économiques des institutions qui ont livré les destinées de l'Angleterre aux mains de l'aristocratie territoriale. Un petit nombre de familles excessivement riches et une multitude de prolétaires, ont remplacé dans son sein les classes dont l'aisance graduelle entretenait autrefois l'harmonie dans toutes les parties du corps social, et l'inégalité du pouvoir et des richesses fait sentir tous ses inconvénients. Certes, sans le fardeau des charges publiques, le mal n'eût pas pris autant d'extension; mais aussi, sans l'action continue d'une législation exclusive et intéressée, la dette ne pèserait pas aussi fortement; qui sait même si elle existerait? car enfin, d'une autre combinaison des éléments politiques, seraient sorties d'autres doctrines, et conséquemment, un autre emploi des forces nationales. Les institutions aristocratiques, voilà donc la cause des plaies qui tourmentent l'Angleterre; c'est là aussi qu'il faudrait avoir le courage de porter le fer: l'abolition du droit d'aînesse, des lois plus favorables à l'égalisation des fortunes, une réforme parlementaire qui relèverait la démocratie, voilà les seuls moyens d'assurer à cette

contrée une prospérité durable et digne des lumières de ses habitants. A tous les palliatifs imaginés jusqu'ici, s'appliqueraient avec raison ces paroles de Luther : « ils guérissent les verrues, et laissent subsister les ulcères ou les enveniment encore. »

Il fut un temps où des passions, allumées par la rivalité des deux nations, dictaient tous les écrits publiés en France sur l'Angleterre. Alors on prophétisait hardiment sa chute, on en marquait l'époque, et l'Angleterre debout, marchait de victoire en victoire. Tant de prédictions démenties par les événements ont retourné les esprits. Parle-t-on de cette contrée? c'est pour la présenter comme un modèle achevé de perfection sociale; et selon l'usage, c'est aux abus, toujours plus distincts et plus saillants que le bien, qu'on fait honneur des prospérités britanniques. Déplorable faiblesse de l'esprit humain! à de nobles et libérales institutions, l'Angleterre en joint d'iniques, et celles-là mêmes sont l'objet des éloges. On doute encore de la vertu de la liberté de la presse, des avantages du jury et de l'indépendance municipale; on refuse ces biens aux peuples: et des institutions aristocratiques; des institutions qui opérant sourdement la dissolution des liens sociaux, ont déja partagé la nation en deux classes ennemies; des institutions dont l'in-

justice évidente range les hommes impartiaux du côté des adversaires de l'ordre établi, voilà ce qu'on leur vante! voilà ce qu'on les invite à accepter! Ah! puisse la France, repoussant ce funeste don, ne pas échanger l'égalité civile contre les lois auxquelles l'Angleterre doit les périls qui menacent à-la-fois ses libertés et son bonheur.

Il est temps de considérer actuellement les conséquences du changement introduit dans la composition du corps social en Angleterre, sur l'esprit et les formes du gouvernement. Là gît le point important; car si l'aristocratie était aussi corrompue que puissante, il serait impossible de remédier à des maux dont les progrès sont si redoutables.

On a vu à quelles causes il fallait attribuer la bonne direction long-temps imprimée par les débats législatifs à la marche des affaires de la Grande-Bretagne: la désunion des membres de l'aristocratie en redressait les penchants naturels, et faisait d'une démocratie, étayée de l'alliance d'une partie des grandes familles, un contre-poids salutaire. Cette combinaison est détruite; le développement des intérêts émanés de la grande propriété a faussé l'esprit de la législation; avec les rapports préexistants ont changé les proportions de force entre les pouvoirs; à l'attachement héréditaire aux doctrines ont succédé des maximes

plus conformes aux conditions; et chose étrange! c'est au profit d'une aristocratie oisive que s'est effectuée l'accumulation des richesses créées par l'industrieuse activité du peuple.

Vers la fin de la guerre d'Amérique, à l'instabilité des vues du pouvoir, à la mobilité des hommes de parti, à la violence des luttes établies entre les prétendants au ministère, il était aisé de juger qu'un grand changement s'opérait dans le sein de la société; c'était l'aristocratie en travail: mais de vieilles traditions, d'anciens préjugés fascinaient les regards; et loin de s'élever contre la concentration des richesses, les plus sincères amis des libertés constitutionnelles accusaient la couronne de tous les désordres dont ils étaient témoins; bien plus, ils applaudissaient aux circonstances à l'aide desquelles se formaient hors de la chambre privilégiée des fortunes colossales. Ainsi Thomas Pitt, faisant valoir contre la réforme parlementaire l'accroissement des richesses dans la chambre des communes, disait, le 7 mai 1782 : « La chambre basse est suffisante « au maintien des libertés publiques. Quelle cause « a tant accru sa prépondérance? Le changement « survenu dans les richesses, dont la masse, de- « venant chaque jour plus considérable dans cette « chambre, l'a rendue capable de s'opposer avec « succès à l'influence croissante du monarque.

« Depuis long-temps la chambre des lords ne peut « plus être considérée comme un contre-poids; « depuis long-temps les barons sont trop impuis-« sants pour servir de digue aux empiétements « de la couronne. » Hélas! peu d'années ont suffi pour faire voir quels dangers apportait ce changement dans la répartition des richesses.

Jusqu'alors l'envie portée aux distinctions exclusives des pairs, avait laissé quelques motifs de division entre eux et les membres des communes; mais à mesure que le crédit, attaché à l'opulence, vint créer dans la chambre basse un grand nombre de siéges héréditaires, la communauté d'intérêt et de pouvoir politique rallia leurs possesseurs à la haute aristocratie, et tout ce qui dominait par l'ascendant des richesses se serra peu à peu en un seul faisceau. Peut-être les événements hâtèrent-ils la fusion des intérêts et des partis; mais ainsi qu'il arrive ordinairement, cette fusion fut l'effet de la crainte des prétentions populaires.

On avait prononcé le mot de réforme parlementaire, et le peuple avait pris feu. Dès le ministère de lord North, des associations se formèrent afin de réclamer des modifications à l'ordre établi; et la grande émeute de Londres, en dévoilant des périls inattendus, engagea l'aristocratie à resserrer ses rangs. Puis vint la révolution fran-

çaise qui acheva d'unir les hommes qui avaient à redouter qu'un changement quelconque les fît descendre du faîte de l'état social. Au bruit des sanglantes victoires du jacobinisme, tous les partis s'émurent, et telle fut la violence des menaces proférées contre les pouvoirs, que devant l'imminence du péril, se turent tous les souvenirs, tous les attachements, toutes les rancunes qui avaient divisé les hautes classes. Dans la chambre des pairs, la plupart des grandes familles, les Portland, les Fitz-William, les Spencer, les Loughborough abandonnèrent la cause de la démocratie; dans la chambre des communes, Windham, Burke, Anthruster, Gilbert Elliot, une foule d'autres personnages éminents désertèrent les bancs de l'opposition : vainement leurs anciens amis les poursuivirent-ils de leurs sarcasmes; vainement leur appliquèrent-ils des dénominations piquantes et dédaigneuses, le coup était porté, le parti whig était scindé; et s'il ne perdit pas toute influence sur les affaires, il ne le dut qu'à l'éclat des talents de Fox et à la prudente sagacité de lord Lansdown.

Ainsi disparurent en Angleterre les partis dont l'équilibre avait élevé la nation au comble de la gloire et de l'opulence. Aujourd'hui les dénominations subsistent, mais les doctrines sont éteintes : plus de Whigs, plus de Torys, plus d'indépen-

dants; la nation est divisée en deux grandes factions, les amis et les ennemis de la réforme: l'une, celle du peuple, puissante par le nombre, mais sans accord dans ses vues, sans chefs qui la puissent diriger, sans autre lien qu'une détresse commune, et l'aversion qu'elle nourrit contre l'ordre existant; l'autre, formée des hommes à qui une existence heureuse inspire, avec l'amour de la conservation, la haine des changements politiques. Calmes dans les jours de prospérité, ardents à s'attaquer dans les jours d'infortune, les gouvernants et les gouvernés sont poussés par le cours des faits dans des routes opposées, et tout annonce un conflit dangereux. Sans doute, il reste des moyens de le prévenir, et la haute aristocratie en dispose; mais en fera-t-elle usage? réformera-t-elle les abus de la hiérarchie des fortunes? cherchera-t-elle à rattacher le peuple à la chose publique, par les seuls liens qui soient efficaces et durables, ceux de la propriété? Voilà la question! Loin de moi l'envie de prophétiser; il est, dans la vie des nations, des circonstances qui échappent aux calculs de la prévoyance humaine; mais quelle qu'en puisse être l'influence, on peut, sans trop de témérité, déduire de données bien déterminées, des conclusions probables.

Qu'aucune réforme ne doive avoir lieu que par l'effet d'une révolution, ou du consentement de

la classe dominante, ce fait ressort clairement de l'examen des éléments qui composent le pouvoir. Souveraine dans la chambre des pairs, l'aristocratie maîtrise les délibérations de la chambre des communes. Sur les 658 membres qui siègent dans celle-ci, 300 sont élus à la recommandation de 144 pairs d'Angleterre, d'Écosse ou d'Irlande, 171 le sont dans les domaines de 123 grands propriétaires, 17 appartiennent au ministère, en somme 487 représentants de l'intérêt oligarchique [1]. Quant aux 171 élections libres, abandonnées aux débats des partis, la démocratie ne les obtient pas toutes. Tel est l'état des forces respectives des intérêts en présence. La chambre des communes n'est plus au fond qu'une succursale de la chambre haute; et l'aristocratie, investie de tous les pouvoirs actifs, dispose à son gré des lois et des destinées de la nation. Que pourrait contre elle l'autorité royale? les ministres ne sont que ses mandataires; ils tomberaient du jour où ils tenteraient de la combattre. Qu'il y ait dans son sein des brigues, des luttes d'ambition, des discordes, ces petits évènements feront passer le gouvernail de main en main; mais le courant

---

1 Oldfield's Representative History of Great Britain and Scotland. vol. 6, correct table of parliamentary patronage.

oligarchique est formé, il emporte le vaisseau de l'état, et malheur au pilote qui voudrait le lui faire remonter.

Voilà le fait dont il faut se pénétrer pour juger de l'avenir de l'Angleterre. Armée du dogme absolu de l'omnipotence parlementaire, l'aristocratie peut tout. Sans autre frein que sa propre sagesse, débarrassée de tous les obstacles légaux, c'est à elle à conjurer les périls inhérents aux progrès de l'inégalité des conditions sociales : d'elle seule enfin peut venir le sacrifice des institutions vicieuses auxquelles elle doit une suprématie si exclusive. Or, ce sacrifice, est-il dans l'ordre qu'elle s'y résigne ? Si l'on ne consultait que les leçons de l'histoire, on répondrait : non.

Mais, il faut le reconnaître, on ne peut conclure directement des faits réalisés dans les âges d'ignorance, aux tendances des sociétés modernes; la civilisation est devenue une puissance active; elle affermit la morale individuelle, elle épure la voix de la conscience; et les lumières qu'elle répand, combattant l'empire des intérêts, peuvent suppléer jusqu'à un certain point au défaut d'équité dans les lois. L'Angleterre d'ailleurs doit d'autres avantages au système représentatif: s'il faut plus d'un jour pour transformer en peuple libre un peuple esclave, il en faut plus d'un aussi pour effacer les traditions, les mœurs, l'es-

prit qu'enfante la liberté; et au milieu du bouleversement des anciens rapports sociaux, il est certain que la corruption morale n'a pas fait les pas que semblaient devoir provoquer les progrès de l'inégalité des richesses. Ni les maximes de justice, ni les principes libéraux émanés d'un meilleur ordre n'ont disparu; dans le cœur des grands vivent encore les sentiments généreux qui tempèrent la domination aristocratique; dans aucun pays l'ascendant des lumières ne réagit avec plus de force contre les vices des institutions; dans aucun le pouvoir n'est plus intelligent ni mieux administré : tout atteste enfin, dans les gouvernants, le désir de livrer au peuple, en échange des droits qui lui manquent, tous les biens que comporte la civilisation.

Aussi avons-nous vu récemment introduire un grand nombre de modifications avantageuses dans les diverses branches de l'administration. Perception des impôts, économies dans les dépenses publiques, organisation judiciaire, système commercial, politique mercantile, tout s'est amélioré; tout a pris un tour plus satisfaisant pour les amis des lumières et de l'humanité. C'est beaucoup sans doute; mais il faut y faire attention : ces réformes, ouvrage d'un ministre habile à manier les partis, n'arrivent pas au fond des choses; elles laissent intacts les éléments de

la toute-puissance de l'oligarchie ; et le sort du bill relatif aux droits des catholiques d'Irlande nous montre assez quelle aversion a toujours cette oligarchie pour tout changement dont les conséquences pourraient froisser les moindres de ses intérêts. Sans de tels changements pourtant, pas de moyen de guérir des plaies que le temps doit creuser de plus en plus ; il faudrait, pour les fermer, porter la main sur l'arche sainte, sur les lois organiques ; il faudrait imprimer aux faits une direction nouvelle, il faudrait rétablir de justes rapports entre les classes et les pouvoirs : car, privées de cet appui, les doctrines passent, les lumières se corrompent, et les obstacles placés dans l'état intellectuel et moral des gouvernés s'aplanissent et s'effacent.

C'est que la fixité n'est pas plus de l'essence des pouvoirs que de celle de la société même. Aristocratie, démocratie, toutes les formes politiques ont leur principe actif que trop de latitude pervertit et dénature. Organisez la souveraineté démocratique, et, comme au fond du cœur de la multitude fermente un dépit secret contre tout ce qui dépasse le niveau commun, la démocratie tendra à niveler. Livrez l'état à l'aristocratie, et l'aristocratie, jalouse de son pouvoir et de ses prérogatives, ne mettra pas de bornes à ses empiétements. Indépendamment de ce que l'héré-

dité des priviléges, inculquant l'idée d'une supériorité naturelle, affaiblit nécessairement dans ses membres les notions instinctives de justice et d'égalité, l'aspect des forces de la majorité mêle toujours un peu d'inquiétude aux jouissances du pouvoir; et de là le désir d'appesantir sur les sujets un joug qui ne semble jamais assez compressif.

Ces tendances, les lumières actuelles de l'aristocratie anglaise ne peuvent offrir un gage suffisant contre leur développement: si la génération présente est encore sage, éclairée et bienfaisante, il ne faudrait pas moins qu'une grace spéciale de la Providence pour conserver un tel esprit dans les générations futures. Berne offrit long-temps le spectacle d'une oligarchie exerçant avec douceur une autorité injuste et absolue; mais à Berne, où les lois veillaient au maintien de l'équilibre des fortunes, les gouvernants n'étaient pas plus riches que leurs sujets, et l'état moral autant que l'aisance de ceux-ci imposait à l'aristocratie cette modération que Montesquieu juge si nécessaire à sa durée.

En Angleterre la marche des choses est inverse. C'est à des patriciens exposés dès le bas âge aux impressions du luxe et de l'orgueil, que seront confiées les destinées d'une population que la déchéance physique conduit à la déchéance

morale. Ainsi, tandis que d'une part le cœur des gouvernants sera plus accessible aux séductions corruptrices, de l'autre, tomberont les freins placés dans les mœurs et la dignité actuelle des classes inférieures. Là gît le grand péril. Malheur aux peuples que des causes secrètes ou patentes précipitent vers le prolétariat, et une indigence dont le vice et l'immoralité forment le cortège habituel: l'esclavage les attend. Que peuvent les froides leçons de la théorie contre les sentiments qu'inspire la contemplation de la bassesse et de la dégradation populaires? Quel intérêt peut-on prendre au maintien de droits qui ne semblent bons qu'à fournir des armes à la licence et à la sédition?

Telles sont les considérations qui devraient fixer l'attention des hommes éclairés de l'Angleterre. Qu'ils mettent à profit le calme et le bien-être actuel pour extirper les abus pernicieux de l'inégalité, ou l'arbre portera son fruit, et d'année en année, s'amoncelleront les obstacles à de paisibles et judicieuses réformes. Ce que l'on pourrait faire aujourd'hui, demain peut-être sera impossible: car si quelque circonstance imprévue venait à réchauffer les dispositions dont tant de fois le peuple a donné des marques, tout serait perdu : ce n'est pas devant l'ennemi qu'on se désarme.

Et si l'on m'objectait la facilité avec laquelle les tentatives de rébellion ont été réprimées en 1819, je répondrais qu'il faut considérer dans les troubles de Manchester, dans les préparatifs d'insurrection faits dans les provinces d'York et de Stafford, de Warwick, de Nottingham, de Chester et de Leicester, bien moins la mesure des forces agressives de la multitude, que les progrès d'un esprit de subversion, que la marche des faits tend malheureusement à étendre et à fortifier. Que l'on observe le caractère propre de chacun des soulèvements qui, depuis la guerre des États-Unis, troublèrent la tranquillité publique, et l'on verra quelles altérations ont subies les affections populaires. Dans la grande émeute de Londres, ce fut au nom des intérêts de l'église anglicane que la multitude fit irruption; et quelque déplorables qu'aient été les excès qu'elle commit, du moins y avait-il dans les motifs un certain fond d'attachement à l'ordre établi. Quatorze ans après, en 1796, il ne s'agissait encore que d'obtenir des réformes politiques; en 1819, le peuple n'avait plus d'autres mobiles que la misère et le radicalisme.

Au reste, ce changement dans les dispositions des classes inférieures a eu son influence naturelle. Au langage bienveillant dont les Chatham et les Legge faisaient usage, succédèrent des pa-

roles dures et dédaigneuses. Le parlement entendit sans étonnement un ministre arguer de la condition du peuple contre ses droits, et taxer d'ignorante impatience les justes plaintes que lui arrachait une intolérable détresse. Les actes furent conformes aux discours, et plusieurs bills suspendirent les libertés constitutionnelles : on ôta au peuple la faculté de s'assembler pour se plaindre du gouvernement ; on lui défendit tout exercice militaire auquel ne présidaient pas des officiers de l'armée ; enfin on autorisa la recherche des armes dans les maisons suspectes ou désignées. Peut-être un habitant du continent sera-t-il émerveillé seulement de l'étendue des droits dont jouissait le peuple, mais ce n'est pas là la question. Quels que fussent ces droits, il faut observer que jusqu'alors on n'en avait pas senti les inconvénients, et que les abroger, c'était reconnaître combien avaient dégénéré les sentiments qui long-temps les avaient rendus inoffensifs.

Ajouterai-je que si l'esprit du peuple a pris un cours si dangereux au repos et à la tranquillité de l'état, il est des symptômes qui attestent également l'affermissement des préjugés aristocratiques ? Jamais l'amour des vieilleries féodales n'avait été porté aussi loin ; jamais la vanité des prééminences de race, des armoiries et de l'étiquette nobiliaire ne s'était montrée sous

des traits aussi puérils qu'au couronnement de Georges IV. Avec quel étonnement ne vit-on pas l'élite d'une nation sérieuse et réfléchie mettre tant d'importance à ressusciter jusqu'aux moindres observances d'un cérémonial gothique, et se disputer des fonctions dont l'inutilité ne laissait ressortir que le ridicule. Ce n'était là, dira-t-on, qu'un culte rendu aux souvenirs nationaux, qu'un hommage à des formalités associées à tout ce que les institutions ont de plus vénérable; mais quand les mêmes goûts, les mêmes tendances percent dans les actes de la vie privée; quand à cela se joint tant d'attachement aux abus qui flattent l'orgueil; quand on déclare nettement qu'émonder les moindres branches gourmandes de l'arbre constitutionnel, c'est en provoquer la chute inévitable, il est permis d'en juger plus sévèrement.

Au reste, ce qui demeure constant, c'est que jusqu'à présent le développement des faits matériels a tendu à séparer de plus en plus les vœux et les intérêts des gouvernés d'avec ceux des gouvernants, et à vivifier dans le peuple l'ardeur des innovations, comme à exagérer dans l'aristocratie l'ascendant des maximes qui les repoussent. Quelle sera l'issue de la lutte entre des tendances aussi contradictoires? Je l'ignore; mais ce que je sais, c'est qu'un ordre social dont les formes éloignent et désunissent les classes qui

composent la communauté, amasse des armes pour tous les novateurs; aussi bien pour les champions de la démagogie, que pour tout monarque assez hardi pour offrir au peuple, en échange des libertés publiques, les dépouilles de la caste dont la grandeur l'écrase.

J'ai passé en revue les faits les plus propres à expliquer la situation de la Grande-Bretagne et les singuliers contrastes qu'elle présente. Si de vastes libertés, excitant et fécondant les efforts de l'industrie, ont produit les résultats éclatants dont la nation se glorifie, la prépondérance aristocratique, empoisonnant secrètement les sources de sa prospérité, a fait éclore des maux dont la pesanteur croissante est devenue un juste sujet d'effroi. Certes, aucun peuple n'a de plus beaux titres à la reconnaissance de l'humanité que le peuple anglais; aucun n'a rendu plus de services à la cause de la civilisation; aucun n'a rempli ses annales d'un plus grand nombre de faits glorieux; aucun enfin ne s'est élevé plus haut par les arts, les sciences et le commerce; et cependant il n'en est aucun qui doive jeter sur l'avenir des regards aussi inquiets. Ah! puisse l'Angleterre raffermir ses destinées et ne pas déchoir du haut rang qu'elle a mérité! puisse son aristocratie, au lieu de borner les améliorations législatives à d'insuffisantes réformes dans l'ordre administratif,

déposer généreusement sur l'autel de la patrie les avantages abusifs dont elle jouit : mais je le crains, un si fier sacrifice est au-dessus des forces de l'humanité ; la logique de l'intérêt en cache l'utilité ; jamais les castes n'ont discerné l'injustice dont elles recueillaient le fruit ; et lorsqu'on les a vues aller jusqu'à convenir de l'existence de quelques-uns de ses inconvénients, c'était pour montrer comment ils étaient corrigés par les sentiments libéraux et les sages intentions de ceux qui en profitaient.

A l'époque où ce chapitre a été écrit, l'industrie avait repris en Angleterre toute son activité, et le peuple rendu au travail semblait ne devoir plus troubler de long-temps l'ordre et la paix publiques. Depuis, des causes, assez faciles à expliquer, ont amené une crise commerciale, et l'on a vu reparaître dans les districts manufacturiers les symptômes les plus alarmants. Déja des bandes d'ouvriers ont recommencé à briser les métiers, à menacer leurs chefs ; déja des attroupements ont résisté à la force armée et commis de nombreux excès. Sans doute ces malheurs auront un terme prochain ; mais dans tous les cas, je prie le lecteur de tenir compte de ces faits ; car ils attestent pleinement la justesse de mes observations, relativement aux causes qui les font éclore.

CHAPITRE SEIZIÈME.

Des résultats de l'égalité des droits en France.

Après avoir envisagé les résultats de la prédomination de l'aristocratie la moins exclusive de l'Europe, dans une contrée où de vastes libertés appelaient tous les bienfaits de la civilisation, il convient de reconnaître quelles circonstances ont pris place dans le sein des sociétés où l'égalité des droits a prévalu. On sent bien qu'il s'agit de la France : depuis plus de trente ans, l'abolition des priviléges de propriété n'a laissé à la richesse dans ce pays d'autre régulateur que la diversité des talents et les jeux de la fortune; les héritages ont été dévolus par portions égales aux enfants d'un même lit; une génération nouvelle s'est formée sous l'empire de lois fondées sur l'équité; ces lois ont eu leurs fruits; les faits ont pris leur cours, et c'est à eux à nous éclairer.

Si la France a rétrogradé; si sa population éclaircie est appauvrie ou plus corrompue; si la mendicité est devenue le lot d'un plus grand nombre d'individus; si les lois sont moins respectées; si la hache des bourreaux frappe à coups plus pressés, plus de doute : les lois nouvelles sont vicieuses. Mais si, au contraire, la France avait avancé à pas de géant dans la carrière des arts et de la civilisation; si sa population, ses richesses, ses mœurs, son industrie, en un mot, si tout ce qui fait la gloire et la félicité des nations s'était augmenté, répandu, amélioré dans son sein, il n'y aurait plus qu'à bénir des institutions si fécondes en nobles et bienfaisants résultats.

Examinons donc l'état actuel de la France; observons la nature des modifications introduites dans son existence depuis 1789. Tâchons enfin d'apprécier ce qu'elle a perdu ou gagné au changement de régime.

Avant la révolution, la France obérée ne pouvait fournir les six cents millions indispensables au service de l'état: un budget d'un milliard n'est pas au-dessus de ses forces actuelles. Avant la révolution, la France n'avait pas vingt-cinq millions d'habitants: elle en compte plus de trente aujourd'hui. Avant la révolution, la misère régnait dans les campagnes, et toutes les grandes

villes regorgeaient d'une populace aussi fainéante que grossière et corrompue : cet état de choses n'est plus. Tel a été depuis trente ans l'ascendant des progrès croissants du travail et de l'opulence sur les progrès de la population, que l'aisance a pénétré tous les rangs, que le journalier même a vu grossir sa part de bien-être, et que mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé, il est enfin plus largement pourvu des douceurs de la vie, qu'à aucune époque antérieure. Une industrie plus active et mieux réglée, la culture étendue à plusieurs millions d'hectares de terres autrefois en friche, le produit des fermages doublé, des manufactures établies sur tous les points du territoire, une population plus laborieuse et plus intelligente, tirant des mêmes fonds productifs de plus vastes moyens de bien-être et de prospérité, voilà les fruits de l'égalité des droits ; voilà les faits qu'elle oppose aux assertions intéressées et mensongères de ses détracteurs.

Objectera-t-on qu'il n'y a dans tout cela qu'un simple effet du développement naturel à une industrie perfectible par essence ? que sans modification dans l'organisation sociale, le temps seul eût fait éclore les mêmes résultats ? Mais que l'on dise alors d'où vient que dans les siècles passés, jamais laps de temps aussi court n'a

donné autant d'impulsion aux forces productives de la nation : que l'on nous explique pourquoi pas un des autres états de l'Europe n'a pris un semblable essor. Eh, combien cette régénération paraît plus admirable encore, lorsque l'on considère sous l'empire de quelles circonstances elle s'est accomplie ! C'est battue par les tempêtes révolutionnaires ; c'est en proie aux ravages de guerres civiles et étrangères, durant lesquelles tant de provinces furent dévastées, tant de villes incendiées ou détruites ; c'est après avoir perdu ses colonies, ses flottes, son commerce, après avoir essuyé les désastres du papier monnaie, du maximum et du tiers consolidé ; c'est, enfin, après avoir subi le triple fléau de l'anarchie, du despotisme, et de la centralisation administrative, que la France s'est montrée éclatante de richesse et de prospérité. Sous Louis XIV, sous ce règne qu'on nous peint comme l'âge d'or de la monarchie, quelques années d'une guerre malheureuse avaient suffi pour faire de toutes les provinces un théâtre de misère et de désolation ; et voilà que des luttes plus sanglantes, des calamités plus prolongées, des épreuves plus accablantes, n'arrêtent pas même le char de sa fortune : tant il y a d'énergie dans les ressorts qui lui impriment le mouvement.

Mais s'il est impossible aux plus aveugles partisans du privilége de nier la réalité des biens dont jouit la France, il est un champ où les faits plus vagues offrent plus de prise à la contradiction, et c'est l'ordre moral qu'ils accusent d'avoir dégénéré. A leur avis, l'abolition de l'ancien régime a tari la source des sentiments nobles et chevaleresques dont s'enorgueillissait, à juste titre, la vieille société. A présent, plus d'urbanité, plus de dignité, ni d'élégance dans les manières, plus de désintéressement dans les cœurs; l'honneur même a perdu cette fleur de délicatesse qui en faisait l'ame de la monarchie, la règle infaillible des devoirs privés et l'auxiliaire fidèle des lois et de la morale; en un mot, à une nation essentiellement honnête, religieuse et dévouée a succédé une nation abandonnée aux basses suggestions des intérêts les plus vulgaires. Que répondre à ces déclamations intéressées? faut-il pour laver la génération moderne exhumer les souvenirs tant vantés de la France aristocratique? faut-il rappeler les Jacqueries, les massacres des Armagnacs et des Bourguignons, la Saint-Barthélemy, les fureurs de la ligue, les folies de la fronde, les maîtresses et les bâtards du grand roi, la corruption effrénée des roués de la Régence, les honteuses faiblesses de Louis XV, les débauches de sa cour? Peut-

être on dirait que si telles furent les mœurs des hautes classes, elles ne gagnaient pas les masses, tenues à distance par le privilége. Cherchons donc un plus vaste ensemble de faits, et pour juger des progrès de la moralité publique, examinons la conduite que tint la nation dans des circonstances où l'anéantissement des pouvoirs qui veillaient au maintien de l'ordre, la laissa sans autre frein que la voix de l'opinion et les impulsions de la conscience sociale.

Deux époques, à cet égard, peuvent nous offrir des lumières : l'une embrasse les premières années de la révolution ; l'autre, celles qui suivirent la chute du trône impérial.

On sait à quels déplorables excès la révolution française donna lieu. L'Europe en accusa les principes au nom desquels agissaient les réformateurs, comme s'il suffisait d'un jour et de la publication d'une doctrine nouvelle, pour changer l'esprit d'une nation ; comme si ce n'était pas toujours au passé qu'il faut demander compte des idées, des sentiments et des passions que mettent en jeu les subversions politiques : telle est pourtant la vérité ! ces classes dont la lutte engendra tant de violences et d'iniquités ; cette noblesse qui courut se ranger sous l'étendard des ennemis de sa patrie, ce peuple qui la proscrivit impitoyablement, ces factions qui s'égor-

gèrent tour-à-tour avec le glaive des lois, ces hommes qui souffrirent le règne de la terreur, tout cela, c'était la nation de l'ancien régime. Les éléments vicieux dont la fermentation produisit tant de malheurs, c'était dans ces temps regrettés, où le clergé était riche et nombreux, la noblesse exclusive et privilégiée, le monarque investi d'un pouvoir sans bornes, qu'ils s'étaient amoncelés dans le corps social; c'est parce que l'habitude du luxe et de la domination l'avait énervée ou corrompue, que la noblesse ne sut, ni se résigner au sacrifice de ses injustes prérogatives, ni combattre honorablement pour leur défense; c'est parce qu'il avait été avili, dégradé, opprimé, que le peuple s'élança dans l'arène, avide de vengeance et de désordres.

Depuis, la nation eut à subir de nouvelles épreuves. Vingt-cinq ans plus tard, le territoire français fut envahi; deux fois, en moins de dix-huit mois, les armées ennemies ravagèrent les provinces; deux fois la destruction du gouvernement dégagea des liens de l'autorité une multitude en butte aux humiliations de la défaite et aux angoisses d'une effroyable disette : que fit alors cette nation que l'on dit démoralisée par la révolution, et dans le sein de laquelle vingt années de guerre, et douze d'un despotisme dont l'éclat n'affaiblissait pas la déplorable in-

fluence, auraient dû jeter de nouveaux germes de dépravation? On la vit contribuer de toutes ses forces au maintien de la tranquillité publique, réparer avec ardeur les désastres de l'invasion, repousser les instigations de factions avides de troubles et de tumultes; enfin, déployer, au milieu des conjonctures les plus difficiles, une sagesse qui confondit les espérances de ses ennemis. Bien plus: au moment le plus critique, alors que la famine, les outrages de la soldatesque étrangère, les haines et les désordres politiques semblaient s'unir pour provoquer une catastrophe, l'armée fut licenciée, et une multitude d'hommes dénués de ressources et familiarisés avec tous les périls, fut rejetée dans les rangs d'une population aigrie, déchirée et souffrante. Eh bien! un événement qui dans tout autre âge eût inondé les campagnes de malfaiteurs et de brigands fut consommé sans le moindre désordre; des soldats blanchis dans les camps saisirent la bêche ou la navette, et, puisant dans le travail d'honorables moyens d'existence, se firent une place dans la société [1].

---

1. On n'a pas même vu de vols dans les dernières années de détresse où tant de malheureux furent condamnés par nécessité à vivre d'herbages ou de racines sauvages, dit en

Voilà, certes, un contraste bien saillant entre les Français de 1816 et les Français de 1789! et à quelle cause le rapporter? à une seule, à la différence de la législation. Aux lois exclusives, partiales et dégradantes de l'ancien régime, avaient succédé des lois vraiment conformes à l'équité; avec les conditions individuelles avaient changé les habitudes morales de la nation; et si la soif de la vengeance égarait encore le petit nombre, trois millions de familles élevées aux douceurs de la propriété et imbues de l'esprit de conservation que nourrit l'aisance, veillaient attentivement au maintien d'un ordre dont elles connaissaient le prix. En 1815, la force était, en France, passée du côté des amis de la paix publique, et de là vint l'attitude calme et résignée d'une nation en butte à d'innombrables souffrances.

Veut-on des preuves plus formelles encore de la réalité des bienfaits attachés à l'égalité des droits? que l'on compare la situation respective de la France et de l'Angleterre dans les années qui suivirent la pacification générale. Des deux côtés, il fallait désarmer; des deux côtés,

---

parlant du département du Nord, M. Cordier, dans son excellent Mémoire sur l'agriculture de la Flandre française, page 25.

on avait à supporter les inconvénients du changement qu'apportait à l'emploi du travail et des capitaux, le passage de l'état de guerre à l'état de paix; mais quelle inégalité dans la violence du choc! Tandis que l'Angleterre victorieuse et dictant à sa rivale un traité dont elle se réservait tous les avantages, ne faisait que restituer quelques colonies à leurs anciennes métropoles, et rouvrir le parcours des mers à des nations qui n'étaient pas préparées à lui en disputer les bénéfices, la France vaincue était refoulée violemment dans ses anciennes limites; elle abandonnait de vastes conquêtes, elle perdait les débouchés qu'avaient offerts aux produits de son industrie vingt millions de sujets Belges, Allemands ou Italiens; aux frais d'un changement de gouvernement, elle avait à joindre et l'entretien onéreux d'armées étrangères au milieu de provinces ruinées par la guerre, et le paiement des charges imposées par les alliés, et cependant elle fit face à tout. Agriculture, commerce, industrie manufacturière, tout suivit le cours habituel; les capitaux ne manquèrent pas aux spéculations; le prix des baux et des loyers se soutint; le peuple eut du travail et du pain; l'impôt fut exactement acquitté; la sûreté des grandes routes ne fut pas même compromise, et la nation en deux ans avait

triomphé des fléaux réunis de l'invasion, de la disette, des contributions militaires et de la désorganisation politique. Vainement, au contraire, le ministère britannique, fort de l'issue heureuse de ses entreprises, eut-il le temps de pourvoir aux exigences d'une transition prévue. Ni la réduction du budget, ni l'état florissant des arts manufacturiers, ni les richesses coloniales, ni les ressources du plus vaste commerce, ni les avantages de la victoire, ne purent préserver la nation des conséquences désastreuses d'un événement qui la forçait à déplacer une faible portion de ses immenses capitaux : un grand nombre d'ateliers furent fermés, et huit à neuf cent mille ouvriers errèrent dans les provinces, réclamant les secours que déjà les paroisses accordaient à trois millions d'individus. Une détresse aussi profonde eut ses résultats ordinaires : le désespoir fomenta la rébellion; des coalitions s'organisèrent, des plans d'insurrection furent combinés; quatre ans après la paix, le sang coula, les libertés constitutionnelles furent suspendues; et peu s'en fallut que la gloire et la puissance d'une nation qui venait de faire les destinées du monde ne s'écroulassent sous les coups d'une multitude justement irritée.

Il y a dans ces faits une leçon importante à recueillir. Des deux nations, c'est la plus riche

et la plus industrieuse, celle qui recueille les fruits de la victoire, qui souffre le plus longtemps et le plus douloureusement d'une secousse dont tout tend à lui adoucir la violence; mais en Angleterre, où la suprématie aristocratique a réduit les classes laborieuses au prolétariat, quelques familles excessivement opulentes consomment dans le faste et l'oisiveté le fruit des travaux d'une immense multitude; et quelque avancée qu'elle soit, l'industrie interne devant à cette cause une direction trop exclusive et trop concentrique, au moindre changement dans les relations du commerce extérieur, des masses sans autre moyen d'existence que les salaires qui en dépendent, restent en proie à une irremédiable misère. En France, au contraire, des revenus autrefois absorbés par le luxe des castes privilégiées, sont devenus le partage des classes actives; l'industrie a pris le cours indiqué par le déplacement des richesses, et multiplié les moyens de bien-être populaire; tournée principalement vers la production d'objets nécessaires et à la portée du grand nombre, rien ne l'arrête, rien ne la dérange; ou si ce malheur arrive, le peuple trouve dans ses petits capitaux des ressources contre la fatalité des circonstances. Aussi tandis qu'en Angleterre, dans cette contrée si fière de ses lois et de ses institutions, on prononce an-

nuellement de 10 à 11,000 condamnations pour délits criminels, ce nombre ne s'élève pas en France, où la population est à peu près deux fois plus considérable, au-delà de 4 à 5,000[1]. Telles sont les disparités que présentent les deux nations. La paix de 1815 surtout en mit au jour les conséquences. Jamais on ne vit mieux la différence des forces et de la vitalité que les nations empruntent à des lois plus ou moins exclusives et partiales, plus ou moins équitables et conformes à l'intérêt universel; jamais on ne vit plus clairement quelles misères sont inséparables de la concentration des pouvoirs et de la propriété dans les mains d'une aristocratie.

Au reste, la France n'est pas le seul pays qu'on puisse citer en exemple des avantages attachés à la libre circulation des biens. Quoique aucun des grands états de l'Europe n'ait aussi complètement adopté l'égalité des droits en matière d'héritage, il est néanmoins dans leur existence

---

1. Il y eut en 1813, en France, 4210 condamnations au criminel; en 1814, 1723; en 1815, 3362. En Angleterre, en 1813, on en compta 7164; en 1814, 6390; en 1815, 7813; depuis, la disproportion est devenue bien plus grande encore, eu égard à la différence de population : on calcule qu'il y a eu en Angleterre, dans les dernières années, huit condamnations capitales contre une en France.

des circonstances que l'on peut invoquer en témoignage du principe. Toutes les fois qu'une modification quelconque vint à appeler les classes actives au partage des richesses consacrées au maintien de la grandeur nobiliaire ou du luxe du clergé, l'industrie et l'opulence des peuples prirent tout-à-coup un élan extraordinaire. L'Angleterre même peut en fournir la preuve. Après avoir dit que Henri VIII poursuivit, peut-être sans bien s'en rendre compte, le projet d'abaisser la noblesse, que la politique de son père Henri VII avait commencé, le judicieux Roberston ajoute : « En aliénant ou en faisant « vendre les biens ecclésiastiques, dont le produit « fut dissipé avec une profusion égale à la ra- « pacité qui les avait envahis, et en accordant « aux anciens propriétaires de terres le privilége « de vendre leurs biens et d'en disposer par « testament, il mit en circulation un fonds de « richesses immenses auparavant sans activité; « par ce moyen, il excita l'esprit d'industrie et de « commerce, et lui donna du mouvement et de « l'énergie. La route du crédit et de l'opulence « se trouva ouverte aux personnes de tous les « états. » Et de là, selon le même écrivain, l'éclat que jeta subitement la nation sous les successeurs de ce prince. La même chose eut lieu en Hollande et dans les états protestants de

l'Allemagne, par l'effet de l'aliénation des propriétés ecclésiastiques ; et c'est à cette cause qu'il faut attribuer en grande partie leur supériorité industrielle sur les contrées catholiques. En Danemark l'affranchissement des serfs et la vente ou l'amodiation des terres de la couronne, accrurent si rapidement la population et la richesse, que les ressources nationales ne furent pas diminuées par la cession faite à la Suède des trois provinces de Halland, Scanie et Blekingie. En Prusse, le soin que prit Frédéric II d'appeler à la propriété les classes laborieuses ; en Autriche, les réformes que Joseph II dirigea vers le même but, firent fleurir les arts agricoles et multiplièrent rapidement la richesse nationale. Partout, enfin, on vit la prospérité des nations dépendre constamment de l'étendue des droits et des moyens de développement laissés aux classes actives et industrielles.

En France, quelques écrivains ont pris à tâche de se récrier contre les prétendus périls de la division des propriétés ; voici ce qu'après avoir parlé des inconvénients nombreux des lois de substitution, disait à ce sujet, il y a une douzaine d'années, le célèbre Henri Storch, dans un cours d'économie politique qui a servi à l'instruction des grands-ducs de Russie, Michel et Nicolas. « La révolution a fait cesser cet ob-

« stacle en France (les priviléges de propriété),
« où le nombre des petits propriétaires est actuellement plus considérable que dans aucun « autre pays de l'Europe. Quelque faible que paraisse cet avantage, quand on le considère comme « une compensation des malheurs de cette terrible catastrophe, par lui-même c'en est un « très-grand : et si jusqu'ici on n'en a pas encore « aperçu toute l'influence salutaire pour la prospérité de ce royaume, elle ne manquera pas « de se faire sentir un jour, lorsque revenu à « des principes de modération et de sagesse, « son gouvernement renoncera aux projets d'ambition et de conquête pour faire fleurir, par la « paix, les arts industriels et surtout le commerce. »

Ah! puisse donc la France conserver dans toute leur intégrité les fruits si chèrement payés de sa révolution! La justice passée dans les lois, une multitude de préjugés anti-sociaux affaiblis ou déracinés, la propriété mobilisée, l'espoir de s'y élever rendu à l'artisan, des fonds consacrés au luxe et à la dissipation transformés en moyens de travail, le chemin de la fortune et des distinctions ouvert à tous, voilà les biens qu'elle doit au triomphe de l'égalité des droits! voilà ce qui a développé l'intelligence, et stimulé l'énergie des classes les plus nombreuses! voilà

les avantages qui ont fécondé nos campagnes, épuré nos mœurs, accru nos lumières, perfectionné nos arts, et porté le bien-être et l'amour de l'ordre jusque dans la chaumière du pauvre! malheur à qui voudrait nous les ravir.

CONCLUSION.

Ma tâche est remplie, et c'est avec la conviction qu'en fait de lois et d'institutions, rien de partial, d'artificiel ou de coercitif n'est conforme aux vues de la Providence et aux véritables intérêts de l'humanité, que j'arrive à son terme.

J'ai rendu justice à l'aristocratie : si j'ai déclaré son existence incompatible avec les exigences d'une civilisation avancée, je n'ai point hésité à reconnaître qu'il avait été des temps où sa domination avait produit en définitive plus de bien que de mal.

Dans le système social, la puissance est l'attribut naturel de la richesse et des lumières : d'autant plus rares que la société est plus inculte, ces biens long-temps ne sont le partage que d'un très-petit nombre d'individus ; et ceux-ci, tirant parti de l'ignorance publique, n'ont pas de peine à transformer en privilége exclusif et héréditaire, une supériorité due à la force des circonstances. Ainsi s'élevèrent partout ces corps

de noblesse, ces castes dominatrices qui tinrent dans la dépendance le reste de la population. Cet ordre, au surplus, tant qu'une industrie imparfaite ne crée que peu de superflu, semble le plus naturel : si toute prérogative entraîne l'abus, des classes dont les membres ne peuvent prendre beaucoup d'essor, n'en sentent pas la compression; et les avantages que se fait l'aristocratie ne sont, en quelque sorte, que le salaire des services qu'en reçoit la communauté.

Il n'en est plus de même lorsque les progrès des arts et de la civilisation enrichissent, éclairent, fortifient les classes populaires. Dans leur sein, se forme peu à peu une foule d'hommes à même d'exercer toutes les fonctions, de participer à toutes les distinctions réservées à l'aristocratie; et le privilége, frappé d'inutilité, n'étant plus dès-lors qu'un sacrifice sans compensation, la société, dont il méconnaît les droits et restreint l'activité, ne tarde guère à en réclamer la suppression.

Telle est la marche des faits qui après avoir donné naissance à l'aristocratie, en provoquent d'ordinaire l'abaissement et la chute. Quand bien même le privilége ne blesserait point les intérêts matériels du grand nombre, encore serait-il impossible de refuser aux hommes des droits dont ils connaissent le prix, et dont leurs lumières

garantissent le bon usage. Dans tous les temps, l'exclusion non motivée les outrage, et on ne les calme qu'en la faisant cesser.

Qu'on ne les accuse pour cela, ni d'orgueil, ni d'ambition : le passé les justifierait amplement d'un tel reproche. Quels peuples ont jamais refusé le joug des pouvoirs dont ils apercevaient l'utilité ? Le long et paisible règne de l'aristocratie n'en est-il pas la preuve la plus convaincante ? Si, de nos jours, tout tend à faire rentrer cette même aristocratie sous le droit commun, c'est qu'au fait, avec le temps où il n'existait d'autre industrie que l'agriculture, d'autre source d'opulence et de considération que la propriété territoriale, ont disparu tous ses titres à une supériorité dont les inconvénients seuls subsistent.

Et que ferait-on valoir, en effet, en faveur des castes nobiliaires ? elles ne possèdent plus qu'une faible portion des éléments de la grandeur sociale. Aux classes actives appartient la supériorité des richesses, et c'est à l'influence de lois injustes et restrictives que la noblesse doit le peu d'éclat que jettent encore quelques-unes des familles qui la composent. Il en est de même des lumières ; l'instruction est devenue le partage des peuples ; et certes, au grand nombre d'hommes distingués que la révolution française

fit sortir des conditions les plus obscures, il est facile de juger que long-temps auparavant, il n'était déja plus besoin de pressurer le corps social pour en tirer les moyens de faire fleurir les talents nécessaires au service de l'état.

Aussi, forcés d'abandonner ce terrain, les partisans du régime aristocratique se sont-ils repliés sur d'autres considérations. Ils vantent, et avec plus d'apparence de raison, le patriotisme que nourrit l'attachement aux localités. Sans doute ce noble sentiment existe; et quiconque après une longue absence a revu le sol natal, en connaît la force. Mais ces douces émotions qu'excite l'aspect des lieux et des objets qui nous rappellent le souvenir des parents, des amis, de tous les êtres dont l'affection a embelli les jours de notre enfance, sont-elles un privilége de la grande propriété? et le cœur du soldat, qui rentre sous le chaume paternel, bat-il moins vivement que le cœur du riche aux yeux duquel apparaît le château de ses nobles et puissants aïeux?

D'autres ont dit qu'attachée à la chose publique par la fixité de ses biens et de ses intérêts, l'aristocratie territoriale était douée d'un esprit de sagesse et de conservation qu'on chercherait vainement dans le reste de la communauté. C'est encore une erreur: car il n'est point

d'hommes qui aient plus à redouter les troubles et les révolutions que les membres des classes industrielles. Voués à la poursuite des intérêts les plus fragiles, les plus vulnérables, les moindres désordres blessent ou compromettent leur bien-être. Qu'une guerre éclate, que la sûreté des provinces soit exposée, que des dissensions civiles agitent l'état, et long-temps avant que les propriétaires fonciers soient atteints, le commerce est frappé de stagnation. Bien plus : comme toute population souffrante ne réduit ses consommations alimentaires qu'après avoir renoncé à l'usage d'objets moins essentiels, il n'est pas jusqu'aux calamités provenant de l'inclémence des saisons, qui ne retombent de tout leur poids sur les classes occupées de la création et de la distribution des produits manufacturés. Assurément, il y a là de quoi inquiéter parfois les gouvernants; mais n'y a-t-il pas en revanche quelque avantage à trouver dans l'irritabilité des intérêts industriels, un pouls dont les battements indiquent avec précision l'état économique des peuples? Au surplus, si, conformément aux maximes aristocratiques, on voulait mesurer à l'étendue de leur clientèle les droits et les pouvoirs des divers membres de l'association, c'est à ces fabricants dont le travail et les capitaux font vivre plusieurs centaines de familles, que

devrait revenir la plus large part; et cette doctrine spécieuse, en effet, ne manque pas de sectateurs.

Mais tel n'est point le vœu de la civilisation. Ennemie de toutes les préférences arbitraires, de toutes les influences exclusives; ne voyant dans les intérêts que des produits d'un même principe générateur, que des rejetons d'une même tige, que des modes d'activité dont la diversité résulte de la diversité même des besoins de l'espèce humaine; reconnaissant enfin que tous contribuent également à l'amélioration des destinées sociales, cette civilisation demande que tous soient dûment représentés; et ne cherchant dans les distinctions matérielles qu'un gage des distinctions intellectuelles et morales, elle exige qu'au point où l'aisance fait présumer l'indépendance et l'instruction, tous les individus investis de droits égaux, soient appelés à concourir librement à la formation des pouvoirs.

Bien vainement des législateurs imprévoyants essaieraient de maintenir un ordre moins libéral; vainement ils tenteraient de retenir les nations modernes sous le joug de formes appropriées aux ères d'indigence et de barbarie : il n'est plus en leur pouvoir de refouler l'essor de la civilisation. Les fers que l'ignorance a pu accepter dans les siècles reculés, les distinctions qu'elle

a pu rendre utiles ou nécessaires, nulle main n'est aujourd'hui assez vigoureuse pour les faire garder aux populations éclairées de l'Europe, et les efforts faits dans ce but inique n'aboutiraient qu'à provoquer de sanglantes et terribles catastrophes.

Ah! pourquoi les gouvernants, toujours si enclins à douter de la sagesse des nations, mettent-ils tant de confiance dans leurs propres lumières? Le secret d'un ordre assez parfait pour exclure l'innovation, le ciel, hélas! ne l'a pas fait connaître aux rois plus qu'aux peuples : voulant que dans la vie sociale, comme dans la vie privée, la raison humaine conservât une influence dont elle eût à subir la responsabilité, il n'a pas souffert qu'aucune institution pût aller éternellement à des sociétés essentiellement progressives; et aux changements qui surviennent dans leurs besoins, leurs intérêts, leur esprit et leur composition, doivent correspondre des changements analogues dans les formes de leur organisation.

J'en conviendrai toutefois : l'enthousiasme irréfléchi, la fougue innovatrice de quelques amis des doctrines fondées sur la perfectibilité sociale ont pu en desservir la cause; mais l'erreur dans les déductions détruit-elle la vérité? et quel fait plus patent que l'existence de cette même per-

fectibilité? Voyez que d'améliorations ont pris successivement place dans les destinées de l'espèce humaine! C'est du fond des déserts, où elles végétaient en proie à d'innombrables misères, que des hordes sauvages et cruelles se sont élevées par degrés aux arts, aux connaissances et à la dignité de la vie civile. Puisant dans chacune de leurs conquêtes sur le monde matériel les moyens d'en faire de plus importantes, elles se sont affranchies insensiblement du joug du besoin; des notions et des habitudes morales plus pures ont été le fruit des progrès d'une raison attentive à pénétrer les conséquences des actions; et le raffinement de leurs idées et de leurs sentiments, en leur ouvrant le champ illimité des méditations intellectuelles, leur a fait connaître les plus douces et les plus nobles jouissances. Le bien, tel a été et tel doit être le fruit de tout perfectionnement des facultés humaines. Ce n'est pas seulement la richesse publique qui croît en raison du développement des arts producteurs; mais à mesure que des idées plus saines et plus étendues éclairent les instincts de la conscience, la justice affermit son empire sur les cœurs; et les maximes qu'elle prescrit, après avoir réglé les relations privées, étendent leur influence salutaire jusque sur l'ordre politique.

Il faut faire grande attention à ce résultat de

l'essor des tendances naturelles. C'est vers le bien, vers la justice que les progrès de la civilisation conduisent les sociétés : tel est le fait qui trace aux lois leurs limites et leur sphère. Il montre que si elles doivent punir et réprimer les écarts des passions malfaisantes, elles sont au moins dangereuses toutes les fois que dépassant ce but, elles prétendent assigner des formes ou une direction arbitraires à la société; car alors, aux fins de la sagesse éternelle, elles tendent nécessairement à substituer les œuvres toujours hasardeuses de la sagesse humaine.

Mais, demandera-t-on, à quels signes connaissez-vous donc que les institutions contrarient les desseins de la Providence, et blessent les intérêts véritables de l'humanité? à un signe infaillible, à leur discordance avec les principes clairs, positifs, immuables de la morale et de l'équité. Aussitôt qu'une institution nuit à l'exercice des droits imprescriptibles des membres de la communauté, à la libre jouissance de leurs biens ou de leurs facultés, à l'emploi de quelqu'un de leurs moyens de bien-être et d'ascendance, déclarez-le hardiment : cette institution est vicieuse, et ses fruits seront amers. La justice n'est pas rendue à tous, les faveurs exclusivement accordées au petit nombre ne sont point le prix de services nécessaires, elles font

obstacle à la rémunération des masses, tous ne peuvent s'élever en raison de leurs talents, tous ne peuvent acquérir aux avantages de l'état social une part digne de leurs efforts : voilà des marques de l'imperfection des lois, aussi certaines, aussi incontestables que le sont de l'imperfection de toute théorie scientifique, les faits qui la contredisent.

Or, je le répète, comme il n'est point de privilége ou de prérogative, point de loi spéciale, point d'institution exclusive ou partiale qui n'aboutisse à dépouiller la multitude au profit du petit nombre, ou qui du moins ne préjudicie au succès de ses efforts vers l'opulence et le bonheur, il n'en est point qui ne soit contraire aux préceptes de l'éternelle justice, et qui par conséquent ne finisse par se trouver en opposition soit avec les exigences matérielles de la civilisation, soit avec les notions de droit et de devoir qu'elle éveille et propage. Les priviléges qu'une utilité relative faisait tolérer, encourent la haine publique en perdant cette qualité, et les peuples alors ne les considèrent plus que comme une injure dont leur dignité demande la suppression. Tel est le point où sont arrivées les nations les plus florissantes de l'Europe. Assez riches, assez éclairées, assez intelligentes pour tirer de leur propre sein toutes les capacités nécessaires au soin des af-

faires sociales, elles n'ont plus besoin des services onéreux d'une aristocratie, et c'est avec raison qu'elles veulent s'affranchir des entraves que les distinctions de caste et les prérogatives de propriété opposent à l'amélioration de leurs destinées. Que les gouvernements satisfassent donc des vœux dont la justice ne peut être mise en doute : il en est temps ; car leur énergie croît avec la civilisation, et tôt ou tard d'inévitables calamités puniront des refus iniques et téméraires.

TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

